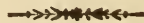
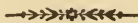


PROPHÉTIES DE MICHÉE



PRÉFACE



I

VIE DE MICHÉE.

Michée (1) était originaire de Moresheth (2), village situé au sud-ouest de Jérusalem, non loin de la ville de Gath. La Bible l'appelle (3) Michée de Moresheth, non pour indiquer sa famille (4), mais pour faire connaître son lieu d'origine. Il habita sans doute longtemps dans son pays natal, car il se montre très familier avec les localités qui s'y trouvent (5).

Mais il vécut aussi à Jérusalem ; la lecture de ses prophéties ne laisse pas de doute sur ce point. On peut croire qu'il ne franchit pas les limites du royaume de Juda, car il ne s'occupe guère du royaume des dix tribus.

Michée est contemporain d'Isaïe (6), puisqu'il a prophétisé sous les règnes de Jotham, d'Achaz et d'Ezéchias.

(1) מִיכָה ou מִיכָיָה, pour מִיכָיָהוּ, « qui est comme Jehovah » ? « Interpretatur humilitas », dit S. Jérôme. LXX : Μιχαίας, dans le Cod. Sinaiticus Μιχαίας, ou Μιχαίας. Son nom a été porté 1^o par un autre prophète, fils de Jimla, III Rois, XII, 8 et suiv., avec lequel il a été souvent confondu, surtout par les pères de l'Eglise ; 2^o par un tribun du roi Josaphat, II Paral. XVII, 7 ; 3^o par la femme de Roboham, II Paral. XIII, 2 ; 4^o par un idolâtre du temps des Juges, Jug. XVII, 4, 5, 8, 9, 40, etc. ; 5^o par un ennemi de Jérémie, Jér. XXXVI, 14, 43.

(2) מוֹרֶשֶׁת. « Usque hodie juxta Eleutheropolim urbem Palestinæ hand grandis est viculus », dit S. Jérôme (*In Michæam prologus*, ed. cit., col. 1207), qui appelle cet endroit Morasthi, Μωραστὴ dans Eusèbe, Μωραθὶ dans Théophylacte. Suivant Reland, *Palestina ex monumentis veteribus illustrata*, Utrecht. 1714, in-4, p. 902, il ne faut pas confondre Moresheth, patrie de Michée avec Marescha, de Jos. XV, 44, etc. Cette opinion est suivie par Bleek, Keil, etc. Elle est adoptée universellement et l'autre, admise par dom Calmet, etc., n'a aucune valeur. Moresheth qui était connue en 415 (V. Reland, *ibid.*, p. 903), est citée aussi par Eusèbe et S. Jérôme, comme on vient de le dire. Robinson a trouvé les ruines d'une église et d'un hameau, à vingt minutes environ au S. E. de Beit-Jibrin, qui correspond à l'Eleutheropolis des Pères, *Biblical Researches*, T. II, p. 423.

(3) Mich. I, 1 ; Jérém. XXVI, 18.

(4) C'est ainsi que les LXX l'ont entendu : τὸν τοῦ Μωρασθῆ.

(5) Mich. I, 40-45.

(6) Cfr. Mich. II, 41, et Is. XXVIII, 7 ; Mich. III, 5-7, et Is. XXIX, 9-12 ; Mich. III, 42 et s. XXXII, 13-14, Mich. IV, 4-5 et Is. II, 2-5 ; Mich. V, 2-4 et Is. VII, 14 et IX, 5.

Nous ne connaissons des circonstances de sa vie que ce que l'on peut recueillir dans ses écrits.

Les légendes sur sa descendance de la tribu d'Ephraïm, sa mort et son tombeau (1), qu'on lit dans le Pseudo-Épiphane et dans le pseudo-Doro-thée (2), proviennent en partie de la confusion qu'on a faite entre notre prophète et Michée, fils de Jemlah (3), et aussi des conclusions qu'on a tirées du titre de sa prophétie.

Michée est fêté dans l'église latine le 15 janvier, dans l'église grecque le 21 avril.

II

LE LIVRE DE MICHÉE.

I. Dans ce livre nous n'avons pas les discours particuliers prononcés par le prophète à différentes époques, quoique en disent Maurer et Hitzig, qui placent les chapitres I et II avant la chute de Samarie, les chapitres III-V aussitôt après cet évènement, et les chapitres VI-VII à une époque encore postérieure. Leur contenu, dans ce qu'il avait d'essentiel, a été réuni en un tout, comme le montrent Hengstenberg (4) et Hævernicks (5), et comme le reconnaissent Knobel, de Wette, Ewald, Meier, etc.

On peut diviser le livre en trois sections, I-II, III-V, VI-VII; chacune de ces sections commençant par les mots : « entendez », et finissant par une promesse. Et encore, dit M. Cheyne (6), cette division n'a-t-elle pas été voulue par le prophète. Les transitions abruptes, si abondantes dans le livre de Michée, prouvent que ce livre, comme la plupart des autres écrits prophétiques, fut surtout composé de notes de discours, et de discours composés à diverses occasions (7).

La menace prédomine dans la première et dans la troisième partie; la promesse dans la seconde (8).

II. L'AUTHENTICITÉ de ces prophéties n'a pas été sérieusement contestée. Hartmann et Bertholdt l'ont mise en doute; mais leurs objections ne reposent sur rien de sérieux. De Wette (9), Hitzig, Ewald en ont aussi douté à cause du renseignement que l'on trouve dans Jérémie (10), d'après lequel, Michée, pendant le règne d'Ezéchias, aurait prophétisé la destruction de Jérusalem. Mais, dit avec raison Keil (11) : dans ce passage les anciens du peuple citent l'époque d'Ezéchias, non point parce que le temps où le discours de Michée, auquel il est fait allusion, fut prononcé

(1) Il était connu encore au temps de S. Jérôme.

(2) Elles ont été recueillies par Carpzov, *Introd.*, T. III, pp. 373-374.

(3) III Rois, xxii.

(4) *Christol.*, T. I, pp. 474 et suiv.

(5) *Einteit.*, p. 366 et suiv.

(6) Micah, *Introd.*, p. 40.

(7) Cheyne propose cependant une autre division : I-III ; IV-V ; VI-VII.

(8) Clr. Vigouroux, *Manuel biblique*, T. II, p. 643.

(9) *Einteit.*, § 238,

(10) xxvi, 18.

(11) *Einteit.*, § 91.

était encore connu, grâce, dit Ewald, à une bonne tradition historique; non parce que ceux qui l'avaient entendu étaient encore vivants à l'époque de Jérémie, ce qui en eût fait des centaines; la véritable raison est qu'Ezéchias est la seule autorité théocratique réelle parmi les trois rois qui sont nommés dans le titre, le seul prince qui eût écouté la voix du prophète. On peut ajouter que c'est peut-être sous ce roi que Michée a réuni ses divers discours en un seul livre (1).

Les autres motifs mis en avant contre l'authenticité ne sont pas plus sérieux. On ne voit pas pourquoi Michée n'aurait pas nommé Samarie dans la suscription de son livre, quand quelques lignes plus bas (2), il prédit la ruine de cette ville. La forme abrégée de son nom, *מיכה*, ne prouve rien, puisque déjà, dans un livre bien antérieur (3), cette forme alterne avec la forme plus longue *מיכיהו*.

III. La CANONICITÉ n'a jamais été mise en doute.

IV. STYLE ET SUJET (4). Les prophéties de Michée s'adressent à tout Israël, mais se rapportent plus particulièrement à Juda. Comme Amos, Michée est originaire de la campagne; et son origine rustique a sans doute fortifié sa répugnance pour les péchés de la capitale. Il semble appartenir à une famille très religieuse; son nom signifie : Qui est semblable à Jéhovah? Ainsi, comme Isaïe, il fut un signe et un présage pour Israël de la part de Jéhovah (5). Ces deux prophètes peuvent être mis en rapport l'un avec l'autre. Mais, tout en ayant beaucoup de points communs, ils présentent la même vérité dans une lumière légèrement différente. L'enseignement de Michée est plus emphatique et plus porté vers les prescriptions morales que celui d'Isaïe. Il n'espère pas un changement radical en mieux, et il envisage comme prochaine la destruction complète de la cité et du temple (6). Les derniers chapitres, il est vrai, adoucissent cette perspective; mais ils semblent écrits après un changement profond dans l'état d'âme du prophète.

C'est sa prophétie du jugement qui le fit surtout connaître de la génération suivante (7); l'inflexible sévérité de son accent le fit passer même avant son grand compatriote Isaïe.

Par cette tendance morale prédominante, Michée rappelle beaucoup Amos; lorsqu'il se livre à des accents plus doux — et il en a — il suggère une comparaison avec Osée. Il s'unit aux douleurs de son peuple, il pleure le siège prochain de Sion. Il compense, pour ainsi dire, la force de ses menaces par une conclusion qui forme un des plus gracieux passages des écrits prophétiques (8). Et ce n'est pas par hasard que pour lui la bonté est un des trois éléments de la vraie religion (9). Car la bonté humaine n'est qu'un reflet de la bonté divine; le Dieu prêché par Michée

(1) Hengstenberg, *Christologie*, T. I, p. 480.

(2) Mich. I. 6, 7.

(3) Jug. XVII, 1, 4, 5, 8,

(4) D'après Cheyne, *op. cit.* — Cfr. Bruston, *op. cit.*, p. 263.

(5) Is. VIII, 18.

(6) Mich. III, 42.

(7) Jérém. XXVI, 18.

(8) Mich. VII, 8-20.

(9) VI, 8.

n'est pas un despote capricieux, c'est un père qui est en relation morale avec Israël, son peuple.

V. RAPPORTS DE MICHÉE AVEC ISAÏE (1). Au point de vue des éclaircissements historiques, nul prophète n'a l'importance d'Isaïe, à cause de l'abondance et de la plénitude de ses écrits. On peut présumer que Michée a été un lecteur de ces prophéties (2), dès qu'elles ont été réunies. Les comparaisons suivantes le montrent :

Mich. I, 9-46.	Is.	x, 28, 32.
— II, 4-2.	—	v, 8.
— II, 6-44.	—	} xxviii, 40 xxx, 40-44 xxviii, 7.
— II, 44.	—	
— II, 42. }	—	
— IV, 7. }	—	x, 20-23.
— III, 5-7	—	xxix, 9-42.
— III, 42.	—	xxxii, 44.
— IV, 4 (lin).	—	I, 20 (lin).
— IV, 40.	—	xxxii, 44.
— V, 2-4	—	vii, 44 (2).
— V, 5	—	ix, 6.
— V, 9-14	—	ii, 6-47.
— VI, 6-8	—	i, 44-47.
— VII, 7.	—	viii, 47.
— VII, 42	—	xi, 44.

VI. Comme Isaïe, Michée fait usage des jeux de mots (3) ; il est juste de dire que tous les prophètes font de même. Mais en même temps l'élévation de sa pensée est admirable. Il abonde en comparaisons et en images (4). On doit louer chez lui l'élégance, la clarté, la pureté, l'harmonie (5).

III. PRINCIPALES PRÉDICTIONS DU LIVRE DE MICHÉE. Michée annonce :

1^o La destruction du royaume d'Israël et de sa capitale Samarie (6).

2^o La destruction complète de Jérusalem et du temple (7).

3^o La déportation des Juifs à Babylone (8).

4^o Le retour de l'exil ; la paix et la prospérité dans le pays de Chanaan ; les victoires et la primauté spirituelle d'Israël (9).

5^o Un gouverneur dans Sion (10), né à Bethléem, de la famille de David (11).

(1) D'après Cheyne.

(2) Cette question a été diversement envisagée. Hengstenberg et Reinke, *Exegesis crit. in Jes.*, II, 2-4, Munster, 1838, in-8 ; — *Mess. Weissag.* T. III, p. 240, croient qu'Isaïe a copié Michée.

(3) I, 40-45, IV, 44, VII, 44, VII, 3.

(4) I, 46, II, 42, 43, IV, 9-40.

(5) Cfr. les appréciations de Vigouroux, Pusey et Davidson.

(6) I, 6, 7.

(7) III, 42, VII, 43.

(8) IV, 40.

(9) IV, 4-8, 43, VII, 44, 44-47.

(10) IV, 8.

(11) V, 4, 2.

III

PROPHÉTIES MESSIANIQUES DE MICHÉE (1).

Ces prophéties, renfermées dans les chapitres IV et V se partagent en plusieurs divisions. L'œuvre admirable du salut futur s'y trouve présentée sous les points de vue divers d'après lesquels elle peut être envisagée. D'abord le prophète indique par sa peinture de la paix du temps messianique les signes qui la caractérisent (2); puis, entrant plus avant dans son sujet, il montre le chemin qui conduit en tout temps, par la croix, à la glorification (3). Son regard prophétique s'arrête ensuite sur la personne du Messie, sur son origine céleste, sur son œuvre et sur sa puissance (4). Enfin Michée dépeint le royaume de Dieu lui-même; il le représente, aux versets 4-8 dans son rapport extérieur; le reste du chapitre nous dévoile son organisation intérieure et morale.

1° Le chapitre IV, 1, 7, nous décrit le temps messianique comme un temps de paix. Les paroles célestes qui furent chantées à la naissance du Rédempteur : « *Paix sur la terre* », se sont accomplies. De gracieuses images nous figurent les nations du monde affluant d'un commun accord vers la ville sainte de Sion pour y écouter la parole de l'Eternel; elles forment avec leurs armes de combat les instruments de la paix et des travaux champêtres; le « métier de la guerre » ne leur sera plus enseigné; réconciliées et sanctifiées, elles reposeront chacune « sous sa vigne et sous son figuier » et rien ne les effrayera désormais.

Les trois premiers de ces versets se rencontrent dans les mêmes termes au second chapitre du prophète Isaïe.

Afin de prouver que cette sainte époque de la paix émanera de Dieu même, et qu'il répandra alors sa miséricorde jusque sur les plus pauvres et les plus abandonnés, Michée ajoute que « les brebis boiteuses et repoussées seront reçues dans le royaume et deviendront un grand peuple ».

2° Chapitre IV, 8, 13. — *Le chemin du Seigneur conduit par la souffrance à la gloire.* Comme d'autres hommes inspirés, notre prophète ne doit pas manquer de désigner « la porte étroite », comme la seule voie pour arriver à la gloire future; ceux qui, encouragés par les promesses d'un sublime avenir, écoutent ses paroles, ne doivent point perdre de vue que le passage de la pauvreté d'un état obscur aux richesses d'une existence plus élevée ne peut avoir lieu qu'en traversant la vallée de la purification et en dépouillant toute humanité. De même, Jésus, lorsque Pierre lui

(1) Consulter sur ce sujet Hengstenberg, Reinke, Delitzsch, Preiswerk, que nous suivons principalement dans ce paragraphe.

(2) IV, 1, 7.

(3) IV, 8, jusqu'à la fin du chapitre.

(4) V, 4, 3.

exprima, au nom des apôtres, qu'ils le reconnaissent pour le Christ, rattacha immédiatement à cette assurance l'annonce des outrages qu'il aurait à supporter, avertissant par là le disciple que, quoique Messie du Seigneur, il devait, comme « Fils de l'homme », entrer dans la gloire par le chemin de l'ignominie et de la souffrance, et que tous ceux qui le suivraient seraient appelés à prendre la même route de la croix (1). Les paroles de Notre-Seigneur au sujet de Saul renferment le même sens. A peine a-t-il nommé celui-ci « un instrument choisi » pour porter le nom de Dieu devant les rois et les nations, qu'il ajoute : « Je lui montrerai combien il lui faudra souffrir pour mon nom » (2). Par le même motif, l'esprit de Dieu pousse Michée à mettre immédiatement en regard des souffrances la perspective sublime d'une glorification éternelle.

Le verset 8 qui commence ce paragraphe, expliqué de deux manières, se lit au verset 7 ou 9, selon l'acception de l'un ou de l'autre éclaircissement. La question roule sur la « tour d'Eder ». Les premières paroles de ce passage s'adressent à elle et lui promettent le retour à son ancienne domination. Quelle tour doit-on comprendre sous ce nom ? Pour les uns c'est un édifice de la ville de Jérusalem qui aurait porté cette dénomination, ou bien la forteresse du mont Sion, considérée, dans un sens emblématique, comme une tour destinée à garder et à protéger le troupeau du peuple de Dieu, de même qu'on assimile souvent le roi à un berger et ses sujets à un troupeau. D'après cette explication, le verset 8 serait la fin du paragraphe précédent et renfermerait la promesse du rétablissement futur de la puissance de Sion. La seconde opinion fait de ce verset le début d'une nouvelle section de la prophétie, comme annonçant, à la vérité, le rétablissement du royaume d'Israël au temps messianique, mais en donnant à entendre que cette rénovation sortira des ruines et se rattache à la ville de Béthléem : la tour du Troupeau ou d'Eder se trouve en effet déjà mentionnée dans la vie de Jacob. Nous lisons, dans la Genèse (3), qu'après la mort de Rachel, qui eut lieu aux environs de Béthléem, Jacob dressa ses tentes au-delà de Migdal-Héder ; et comme, dans le passage de Michée, la tour d'Eder ne saurait être placée sans difficulté à Jérusalem, où il ne s'en trouve point de ce nom et que la désignation figurée de la forteresse de Sion, comme tour du Troupeau, est également inusitée, il est à croire que le prophète, en nommant la tour d'Eder, s'est rappelé l'ancien temps des patriarches. Cette interprétation semble d'autant plus probable qu'au cinquième chapitre Michée emploie les mêmes expressions en parlant de Béthléem (4), lui donnant l'antique nom de Béthléem Ephrata, sous lequel cette ville se trouve désignée dans le texte de Moïse que nous venons de citer.

Il peut encore avoir existé aux jours de Michée quelques vestiges de cet édifice ; à ces ruines le prophète rattache la promesse de la grande régénération des peuples ; comme les versets suivants expriment plus clairement que le Roi qui doit venir sortira de Béthléem, il se contente d'indiquer ici le rétablissement de Sion et la fondation du royaume de Dieu

(1) Luc. ix, 20, 23.

(2) Act. ix, 15, 16.

(3) xxxv, 21.

(4) Et toi, etc.

sur le lieu antique qui fut témoin des larmes, des prières et de la foi de Jacob, et vit paraître la tige royale de David.

Si l'on adopte cette dernière opinion à l'égard de la tour d'Eder, les mots de : « Forteresse de la fille de Sion », qui suivent immédiatement, sont comme une promesse faite au peuple fidèle : la tour située près de Bethléem, quoique tombée en ruines, deviendra un jour une forteresse contre ses ennemis, ou, parlant sans figure, son sauveur et régénérateur sortira de la tige de David.

Les souffrances elles-mêmes qui accableront le peuple sont comparées aux douleurs de l'enfantement ; il est expressément déclaré à Israël que, chassé de son pays, il devra aller séjourner « jusqu'à Babylone », où il sera enfin délivré de ses adversaires ; car l'abaissement conduit à l'élévation, et la même détresse qui paraît anéantir toute espérance produira la gloire de la régénération. Une pensée semblable se trouve exprimée dans les *vv* 11 et suivants, au sujet des païens qui ignorent les desseins du Seigneur. Le prophète montre que si ces ennemis se rallient autour du peuple de Dieu sans le reconnaître, ils agissent ainsi pour leur propre perte ; dans leur arrogance, ils seront ramassés par l'Eternel « comme les gerbes dans l'aire ». Mais Israël poursuivi, écrasé sous les angoisses, doit se relever au nom du souverain de la terre pour fouler la grande moisson « de grain ». Le prophète ayant ainsi fait pressentir la tournure merveilleuse que prendront les choses pour faire éclore de la misère la plus profonde un bonheur inespéré, revient, au commencement du chapitre v°, à l'époque présente. « Maintenant, dit-il, fille des dévastateurs, tu seras désolée ». Ces paroles s'adressent aux puissances ennemies qui devaient mettre à exécution les jugements de Dieu contre Israël jusqu'à l'heure de sa délivrance, temps pendant lequel le peuple du Seigneur doit s'incliner sous les coups qui l'accablent ; il arrivera, dit le prophète, que « la joue même du juge d'Israël sera frappée de la verge ». Ces paroles ont été accomplies dans leur sens le plus étendu ; le juge d'Israël et de toutes les nations, dans le temps et dans l'éternité, s'est humiliée lui-même ; il a vidé la coupe des douleurs et de l'outrage ; il a devancé son peuple sur le chemin de la croix dans le royaume de la gloire.

3° Chapitre v, 1. 3. — Après l'annonce des traitements ignominieux du Roi d'Israël, Michée passe à l'*origine*, à l'*œuvre* et à la *puissance* de ce chef, le *Messie*. Le premier verset désigne pour le lieu de sa naissance la ville de Bethléem, désignée aussi par le nom ancien, Ephrata (1). D'autres passages des prophètes nous apprennent que Jésus naîtra de la branche de David, originaire de Bethléem. Tandis que quelques prophètes représentent cette branche comme déchue lors de l'apparition du sublime rejeton du roi, Michée rapporte cette décadence à la ville elle-même. Or, de même qu'au *vv* 8 du chapitre précédent, il avait dirigé l'attention vers la tour d'Eder écroulée, en la saluant comme la forteresse future de Sion, de même il fait ressortir ici le peu d'importance de Bethléem, prise dans un sens matériel. Au dernier paragraphe il rapproche les deux villes, afin de montrer que Dieu fera germer son œuvre de ce qui semble à l'homme, petit, méprisable et anéanti. Quel contraste que de voir naître le Sou-

(4) Gen. xxxv, 19.

verain, dont le commencement et la fin sont l'éternité, dans un hameau à peine assez grand pour être compté par les descendants de David !

Nous devons faire observer que ce passage se trouve cité dans l'Evangile de S. Mathieu (1), qui le modifie, en donnant un sens contraire à la petitesse de Bethléem par ces mots : « *Pas la moindre* (2) ». Les citations de l'Ancien Testament qu'on trouve dans le Nouveau offrent souvent de semblables interprétations. Mais comme ce sujet mérite un plus grand développement, nous nous contenterons d'indiquer les principales opinions émises à cet égard, abandonnant au jugement du lecteur le choix de celle qui lui paraîtra la meilleure.

A. Il est possible que S. Mathieu ait suivi une explication répandue parmi les Juifs de son temps, suivant laquelle on ne voulait pas admettre, pour l'honneur de la maison de David, l'insignifiance de Bethléem. Or, en donnant à la proposition un sens interrogatif : *Serais-tu trop petite?... paroles qui équivalent à : Tu n'est pas la moindre, cette difficulté se trouve éclaircie.*

B. La version de l'Evangile peut encore se justifier en supposant que S. Mathieu a décidé la question par le mot *quoique*, expression que l'esprit de la langue hébraïque admet parfaitement : *Quoique petite, tu seras...* La citation de l'évangéliste serait, dans ce cas, plutôt conforme au sens qu'à la lettre.

C. D'autres commentateurs, Hengstenberg, par exemple, pensent que la variation entre S. Mathieu et Michée provient de ce que ce dernier décrit la ville au point de vue matériel, et que le premier la considère au point de vue spirituel, comme devant donner naissance au Messie.

Le troisième verset dit : « C'est pour cela (parce que le salut peut seulement venir du futur rejeton de la maison de David) que Dieu les livrera pour un temps, (laissera les Israélites au pouvoir de l'ennemi), jusqu'à ce que la femme enceinte ait enfanté (jusqu'à la naissance du Messie) et le reste de ses frères retournera avec les Israélites ». Ces dernières paroles sont d'une trop haute importance pour qu'on ne leur accorde pas une attention toute spéciale. Et d'abord plusieurs exégètes comprennent les Juifs révoltés et infidèles, qui se réuniront de nouveau aux enfants d'Israël, dans les mots le « reste de ses frères », c'est-à-dire les frères du Messie qui doivent revenir avec Israël. Il semble que, si l'on eût voulu indiquer cette partie rebelle du peuple, on eût dit : Ils retourneront *au Seigneur*, et non : Ils retourneront avec les Israélites. Il n'est pas dans l'usage de la langue de l'Ancien Testament d'accepter la désignation des enfants d'Israël dans un sens assez limité pour pouvoir opposer aux vrais fidèles les membres du même peuple qui ont abandonné leur foi. D'autres entendent par les frères qui doivent revenir les Juifs dispersés hors de leur patrie ; d'autres encore les prennent pour les Israélites des dix tribus, qui doivent se réunir à Juda. On peut objecter à ces théories que, dans ce cas, on aurait probablement dit plutôt : Ils viendront à la maison de Juda, parce qu'il y a une certaine dureté dans les mots : *Les Israélites se réunissent aux enfants d'Israël*. Il nous est par conséquent indiqué

(1) II, 6.

(2) « Et toi, Bethléem, ville de Juda, tu n'es pas la moindre entre les villes de Juda ».

de voir dans ces mots « *le reste de ses frères qui lui reviendront* » les païens fidèles, représentés comme un reste sacré devenu étranger à la maison de leur père, et dont le retour au grand sanctuaire de tous les peuples ne doit avoir lieu que sous le règne du Messie. Isaïe (1) annonce en termes semblables que Sion rétablie se verra entourée d'enfants de toutes les nations et se demandera avec surprise : « Qui m'a donné ces fils ? » Michée lui-même (2) donne comme premier indice des temps messianiques, l'affluence des peuples vers Sion. Or, si le signe caractéristique de cette époque consiste précisément en ce que les Gentils, devenus étrangers, chercheront le Seigneur et sa loi dans Sion, les « frères » égarés auxquels suivant le passage de Michée, le Messie aplanit le retour, ainsi qu'aux enfants d'Israël, sont probablement ces fidèles d'entre les païens qui marchent à la clarté de celui que souvent les prophètes appellent « la lumière des Gentils ». Par conséquent, la mission de Jésus est représentée, dans ce troisième verset et dans d'autres prédictions, comme ayant un double but. D'abord le Messie doit délivrer Israël qui a été abandonné jusqu'à sa venue, en second lieu, lui ramener « le reste de ses frères ». Les paroles mêmes du Sauveur touchant son œuvre s'accordent avec cette destination : « Je donne, dit-il, ma vie pour mes brebis ; j'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie, il faut aussi que je les amène, elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur (3) ». Si toutefois on ne veut pas étendre le sens des paroles du prophète aux Gentils, et si l'on ne veut y comprendre que les Israélites retranchés de la souche primitive, elles représentent néanmoins le ministère de Jésus comme devant réunir ce qui se trouvera séparé et rassembler le peuple de son Dieu. Mais en supposant que ce passage limite le ministère du Messie aux Juifs seuls, ce que, d'après l'explication donnée plus haut, nous ne saurions admettre, d'autres prophètes affirment le contraire de la manière la plus positive.

Il se maintiendra, nous dit le quatrième verset, *et les gouvernera avec la force de l'Eternel* (comme le pasteur qui aura assemblé son peuple en un seul troupeau). Sa puissance se manifestera car son peuple en sûreté n'aura plus aucun ennemi à craindre, et son nom sera grand « jusqu'aux extrémités de la terre ». Les paroles qui commencent le cinquième verset ne doivent pas se traduire, avec Luthier, par : « Il nous donnera la paix après que l'Assyrien sera venu dans notre pays et qu'il aura mis le pied dans nos palais ». La version littérale est : *Et celui-ci (le Messie) sera la paix lorsque Assur viendra dans notre pays et voudra fouler nos palais ; alors, etc.* La première proposition émettant que le Messie est notre paix, se lie mieux au texte qui la précède qu'à celui qui la suit, puisqu'il y est question du Christ comme médiateur de l'univers ; à cette suite d'idées appartiennent les paroles : *Lui-même est la paix*. Dans un semblable enchaînement de pensées, S. Paul dit du Seigneur : « Il est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, etc. » (4).

(1) XLIX, 48 et suiv.

(2) IV, 23.

(3) Jean, X, 15, 16.

(4) Eph. II, 14.

4°. Dès le commencement du huitième verset, *le royaume du Messie* est dépeint dans son organisation extérieure et intérieure, sans faire mention de la paix ; il s'agit plutôt de la puissance victorieuse par laquelle ce royaume sera développé, et qui frappera d'extermination les adversaires dont la main osera s'élever contre elle. Suivant l'usage des prophètes, Michée emprunte à son siècle les images et les noms des choses futures qu'il doit annoncer : pour lui, l'ennemi s'appelle l'Assyrien, parce que l'Assyrie était alors le pouvoir hostile du monde. Lorsque cet ennemi arrivera, le pasteur qui « fait paître son peuple choisira sept pasteurs et huit princes du bas peuple », c'est-à-dire qu'il fera surgir un assez grand nombre de combattants pour renvoyer à l'antagoniste les coups destinés par lui au peuple de Dieu.

Le langage figuré des versets suivants explique d'une manière plus précise encore comment ce peuple se maintiendra victorieux et inattaquable au milieu des puissances de la terre ; il sera « comme une rosée qui vient de l'Eternel, et comme une petite pluie qui, indépendante de l'homme et sans le secours des enfants des hommes, tombe sur l'herbe et la rafraîchit ». Cette expression emblématique offre plusieurs points de comparaison qui, s'enchaînant l'un à l'autre, complètent l'image employée pour le peuple du Seigneur, la rosée et la pluie désignent d'abord la *multitude*. Le psaume CIX s'exprime de la même manière sur la multitude promise au Messie, qui le servira avec « une sainte pompe : elle se présentera nombreuse comme une rosée qui éclôt au sein de l'aurore ». Cet emblème figure aussi la sève nouvelle que les rosées et les pluies communiquent à l'herbe flétrie des champs. Le royaume de Dieu deviendra, pour toutes les nations qui ne lui seront point opposées, une source jaillissante de bénédictions. Puis lorsque les peuples se transporteront en foule vers Sion pour écouter les enseignements du Dieu d'Israël, la vocation d'Abraham et de sa race entière, de bénir toutes les générations de l'univers, recevra son accomplissement (1). L'image choisie désigne encore l'origine céleste. Le peuple de Dieu n'est pas placé au milieu des nations du monde comme une des autres branches de l'humanité ; il émane de l'Eternel ; tombé en la puissance du saint chef des armées, il lui restera à jamais asservi. Les mots : « indépendante de l'homme et sans le secours des enfants des hommes » montrent que cette pensée doit particulièrement ressortir ici. Ainsi la rosée qui rafraîchira et ranimera les enfants d'Israël tombe d'en haut de la main de Dieu. Israël glorifié devient pour la terre stérile une rosée fertilisante, éclore au ciel, dans le sanctuaire du Seigneur.

Toutefois, si la première image du septième verset exprime sous plusieurs rapports les qualités du peuple saint et sa destination à l'égard des puissances qui l'environnent, il reste cependant encore à mentionner celle qui se rapporte à la force triomphante par laquelle il se maintient ferme et élevé sans crainte des portes de l'enfer. Cette pensée se rencontre au verset suivant sous la figure du lion qui passe et déchire sa proie « sans qu'on puisse la lui ôter ». Le neuvième verset conçu en lan-

(1) Gen. XII, 23, XVIII, 18, XXII, 16 et suivants.

gage simple, dit : « Sa main (celle du peuple saint) s'élèvera au-dessus de ses ennemis et tous ses ennemis seront exterminés ».

Depuis le v. 10 jusqu'à la fin du chapitre, la description de ce royaume se rapporte à sa *situation intérieure*; son caractère est la sainte paix. Ce qui est dit (1) de la destruction des chevaux, des chars, des villes et des forteresses, ne doit pas être pris dans un sens hostile; le peuple qui transformera ses épées en hoyaux et ses lances en serpes, et n'apprendra plus « le métier de la guerre » (2), n'a besoin ni de coursiers de bataille, ni de chariots de combat; confiant et rassuré, il établit ses demeures dans des hameaux sans défense; il demande plus aux murailles, aux boulevards, aux portes et aux verroux des villes un abri illusoire contre l'invasion de l'ennemi. Car lui, le souverain de l'univers, est sa paix comme il est sa protection.

Mais pour que le peuple puisse entrer avec son Dieu en relations aussi intimes, il doit être un peuple *saint*. Les magiciens et les devins, les images taillées et les statues, toute impureté spirituelle doit disparaître; et si le Seigneur doit demeurer au milieu de son peuple, il faut que l'ancien commandement qui dit : *Vous devez être saints, car moi je suis saint*, trouve sa réalisation (3).

IV

COMMENTATEURS.

I. Parmi les catholiques, nous ne trouvons à citer que Gaspard GRAXARD (4).

II. La littérature protestante est plus abondante. Elle nous offre les noms de BIBLIANDER (5), PHRYGIO (6); LUTHER (7), dont le commentaire a été traduit en latin par Et. REICH (8); GILB (9), qui a écrit en anglais; CHYTRÆUS (10), DRACHONITES (11), LAMBERT (12), BRENTIUS (13), GRAWER (14); POCOCKE, dont l'ouvrage est en anglais (15), MUSÆUS (16), SCHNURRER (17).

(1) xx. 40, 44.

(2) iv, 3.

(3) Cfr. *Le Messie et Jésus-Christ dans les prophéties de la Bible*, par M. S. Richou, Paris, 1882, pp. 266 et suiv.

(4) Salamanque, 1570, in-8.

(5) Zurich, 1534, in-8.

(6) Strasbourg, 1538, in-8.

(7) Wittemberg, 1542, in-8, Bâle, 1543, in-8.

(8) Königsberg, 1555, in-4.

(9) Londres, 1551, et 1591, in-8.

(10) Rostock, 1565, in-42.

(11) Wittemberg, 1565, in-folio.

(12) Genève, 1578, in-8.

(13) Tubingue, 1580.

(14) Iena, 1664, in-4.

(15) Oxford, 1677.

(16) Quedlinbourg, 1719, in-4.

(17) Iena, 1798, in-8.

H. W. JUSTI (en allemand) (1); HARTMANN (2) (en allemand aussi); BANGIUS (3) : *Fontium Israelis Trias, Jona, Michæa et Ruth*; VAN-TOLL (en hollandais) (4); GROSSCHOPFF (en allemand) (5); BAUER, qui n'a commenté que les deux premiers chapitres de notre prophète (6); CAS-PARI, dont l'ouvrage est des plus importants pour la critique de Michée (7); A. THOMAS (8); L. BAULME (9); ROORDA (10).

Au point de vue moral, Michée a été étudié par WINKLER (11) et QUANDF (12).

Le chapitre II^e de Michée a été expliqué par G.-T. AUTON (13).

(1) Leipzig, 1799, in-8. La même avec un nouveau titre, 1820

(2) Lemgo, 1800.

(3) Hafniae, 1631, in-8.

(4) Utrecht, 1709, in-4.

(5) Iena, 1798, in-8.

(6) Aldtorf, 1790, in-4.

(7) Christiania, 1852, in-8.

(8) Genève, 1853.

(9) Toulouse, 1866.

(10) Leyde, 1869, in-8.

(11) 1766, in-8.

(12) Berlin, 1866.

(13) Gorlici, 1812, in-4.

PROPHÉTIES DE MICHÉE

CHAPITRE I

Titre du livre (v. 4). — Exhortation à l'attention (v. 2). — Annonce de graves châtiments faite au royaume d'Israël et à Samarie, sa capitale, à cause de ses crimes et principalement de son idolâtrie (vv. 3-8). — Des menaces analogues sont dirigées contre le royaume de Juda (vv. 9-16).

1. Verbum Domini, quod factum est ad Michæam Morathisten, in diebus Joathan, Achaz et Ezechiae, regum Juda; quod vidit super Samariam, et Jerusalem:

2. Audite, populi omnes, et attendat terra, et plenitudo ejus: et sit Dominus Deus vobis in testem, Dominus de templo sancto suo.

Deut. 32, 1; Isai. 1, 2.

1. Parole du Seigneur adressée à Michée de Morasthi, aux jours de Joathan, d'Achaz et d'Ezechias, rois de Juda, et qui lui fut révélée touchant Samarie et Jérusalem.

2. Ecoutez, peuples, vous tous; que la terre avec tout ce qui la remplit soit attentive, et que le Seigneur Dieu soit témoin contre vous, le Seigneur, de son temple saint.

1. Bannissement et restauration d'Israël, 1-11.

1^o. — Jugement contre Samarie et Juda, 1.

CHAP. I. — 1. — *Verbum Domini*. Cfr. Os. 1, 1; Joël, 1, 1; Jon. 1, 1. — *Ad Michæam Morathisten*. V. la préface, p. 247. — *In diebus... regum Juda*. V. la préface, p. 247. *Quod vidit*. הוֹדִיעַ est aussi employé pour נִבֵּא dans Is. 1, 1; le sens est donc: qu'il prophétisa, qu'il annonça. — *Super Samaria et Jerusalem*. Sur les deux royaumes dont ces villes sont les capitales. Samarie est nommée la première, parce que, son iniquité étant plus grande, son châtiment est plus rapproché que celui qui atteindra Jérusalem. Michée parle, dit S. Jérôme, « secundum ordinem captivitatis ».

2. — Les vv. 2-4 forment l'introduction du discours du prophète. — *Audite, populi omnes*. Exorde qui annonce quelque chose de grand, comme Deut. xxxii, 1; Is. 1, 2. Les peuples, עַמִּים, sont les familles et les tribus d'Israël, dit Rosenmüller. Selon d'autres commentateurs, ce sont les nations guerrières qui détruiront Israël. D'après Keil,

ce sont toutes les nations de la terre avec leurs habitants. Michée, fils de Jemla, avait déjà employé ces expressions, III Rois, xii, 28. Comme celui-là, dans son attaque contre les faux prophètes, avait invoqué le témoignage de toutes les nations pour confirmer la vérité de sa prophétie, ainsi Michée le morathiste, commence son discours prophétique par un appel analogue; ainsi il annonce ses travaux comme la continuation de ceux de son homonyme qui avait montré tant de zèle pour le Seigneur. — *Attendat terra et plenitudo ejus*, Litt. « Ecoute (הַקְשִׁיבִי), terre... » La terre et tout ce qu'elle renferme; Cfr. Is. xlix, 10; Ps. xliii, 1. LXX: καὶ πάντες οἱ ἐν αὐτῇ. V. une semblable formule dans Is. xxxiv, 1. — *Et sit Dominus Deus vobis in testem*. Ce n'est pas aux nations que cette menace s'adresse, parce que le Seigneur ne veut témoigner que contre l'homme qui n'écoute pas ses paroles et qui méprise ses commandements. C'est à Israël représenté par ses capitales mentionnées au v. 4, que ces paroles s'adressent. — *Dominus de templo sancto suo*. Le Seigneur sortira

3. Car le Seigneur va sortir du lieu où il habite, il descendra et foulera les hauteurs de la terre.

4. Les montagnes disparaîtront sous lui; les vallées se fondront comme la cire devant le feu, et comme les eaux qui se précipitent dans l'abîme.

5. Tout cela à cause du crime de Jacob et des péchés de la maison d'Israël. D'où vient le crime de Jacob? n'est-ce pas de Samarie? et quels sont les hauts-lieux de Juda, sinon Jérusalem?

6. Je ferai donc de Samarie comme un monceau de pierres dans un champ, lorsque l'on plante une vi-

3. Quia ecce Dominus egredietur de loco suo : et descendet, et calcabit super excelsa terræ.

Isai. 26, 21.

4. Et consumentur montes subtus eum; et valles scindentur sicut cera à facie ignis, et sicut aquæ, quæ decurrunt in præceps.

5. In scelere Jacob omne istud, et in peccatis domus Israel. Quod scelus Jacob? nonne Samaria? et quæ excelsa Judæ? nonne Jerusalem?

6. Et ponam Samariam quasi acervum lapidum in agro cum plantatur vinea : et detraham in vallem

du temple où il a établi sa demeure au milieu de vous pour témoigner contre vos péchés. Suivant quelques commentateurs, c'est du ciel qu'il est question dans ces paroles; nous préférons la première interprétation; Cfr. Ps. LXXXVIII, 4; Jon. II, 5. Le séjour de Dieu au milieu d'Israël qui le méprise et l'outrage sera en effet un témoignage terrible contre les péchés du peuple.

3. — *Ecce Dominus egredietur de loco suo.* Le Seigneur va donc sortir du temple où il résidait jusqu'ici pour protéger Israël. Cfr. Is. XXVI, 21. « *Ecce egredietur Dominus de loco suo. Qui enim mitis est et benignus, et cujus natura clementia est, vestri causa cogitur personam, quam non habet, crudelitatis assumere* ». S. Jérôme. — *Descendet et calcabit super excelsa terræ.* Celui à qui les sommets les plus élevés sont soumis, manifestera sa puissance et sa colère en écrasant les montagnes les plus hautes. C'est sur une montagne, le Sinaï, que c'était produite la première théophanie, Deut. XXXIII, 2; Habac. III, 3 Cfr. aussi Amos, IV, 43 et suiv.

4. — La description de cette venue du Seigneur est basée sur l'idée d'une terrible tempête et d'un tremblement de terre, comme dans le psaume XVII, 8 et suiv. — *Consumentur montes subtus eum.* בְּסוֹךְ, les montagnes s'en iront en eau, se liquifieront, parce qu'elles ne pourront supporter la présence du Juge irrité; Cfr. Is. LXIII, 49; LXII, 2; Amos, IX, 5, 43. — *Valles scindentur sicut cera à facie ignis.* Les vallées s'ouvriront en abîmes épouvantables. LXX : ταχέζονται. Elles ne pourront pas plus résister que la cire ne résiste à la force du feu; Cfr.

Ps. LXVII, 5, xcvi, 5. — *Sicut aquæ quæ decurrunt in præceps.* Elles disparaîtront comme les eaux emportées sur une pente rapide; II Rois, XIV, 44.

5. — Voici le motif qui porte Dieu à manifester par ces signes sa colère. — *In scelere Jacob omne istud.* C'est à cause des péchés des descendants de Jacob que ces catastrophes se produisent. — *Et in peccatis domus Israel.* Jacob et Israël sont ici synonymes et désignent l'ensemble de la nation de l'alliance; dans la fin de ce verset, en effet, Jacob et non Israël est l'épithète appliquée aux dix tribus pour les distinguer de Juda. — *Quod scelus Jacob? nonne Samaria?* Samarie est la cause du crime d'Israël, parce que la capitale du royaume a adoré les veaux d'or et que de là leur culte s'est répandu dans tout le pays. — *Quæ excelsa Judæ? nonne Jerusalem?* S'il y a des hauts-lieux, בְּמוֹת, dans le royaume de Juda, si on y adore les idoles, c'est parce que cette capitale donne le mauvais exemple; Cfr. Jérém. XXXII, 34, 35. Les rois les plus pieux ne parvinrent pas à abolir ce culte des hauts lieux; Cfr. III Rois, XV, 44. LXX : τὰς ἡ ἀπαρχὰς οἴκου Ἰούδα; C'est l'idolâtrie des deux royaumes que Dieu veut surtout punir. Comme celle du royaume d'Israël a été plus grande, c'est surtout et d'abord à ce royaume que le prophète s'adresse.

6. — La ruine de Samarie est ensuite prédite. — *Quasi acervum lapidum in agro...* Les bâtiments et les murailles de Samarie seront tellement renversés que les pierres seront réunies en monceaux semblables à ceux que l'on rencontre dans les champs bien

lapides ejus, et fundamenta ejus revelabo.

7. Et omnia sculptilia ejus concidentur, et omnes mercedes ejus comburentur igne, et omnia idola ejus ponam in perditionem : quia de mercedibus meretricis congregata sunt, et usque ad mercedem meretricis revertentur.

8. Super hoc plangam, et ululabo : vadam spoliatus, et nudus : faciam planctum velut draconum, et luctum quasi struthionum ;

gne : je ferai rouler ses pierres dans la vallée, et je mettrai à nu ses fondements.

7. Toutes ses statues seront brisées, toutes ses richesses seront consumées par le feu et je détruirai toutes ses idoles ; parce qu'elles ont été amassées par la prostitution, elles s'en retourneront en salaire de prostitution.

8. C'est pour cela que je me plains, et que je me lamente ; que je vais sans vêtements et nu ; que je pousse des hurlements comme le dragon, et des gémissements comme l'autruche.

cultivés. Michée fera plus tard, III, 12, la même menace à Jérusalem ; Isaïe, XVII, 4, la fait à Damas ; Cfr. Is. LXXVIII, 1. LXX : εἰς ὁπωροφυλάκιον ἀγροῦ. — *Cum plantatur vinea*. Comme on fait dans les terres aptes à la culture de la vigne. Samarie était dans une situation favorable aux vignobles ; Cfr. Amos, III, 9. — *Detraham in vallem lapides ejus*. Je précipiterai les pierres dont elle est bâtie dans la vallée qui l'entoure. Ces mots s'expliquent par la situation de la ville sur une colline. — *Fundamenta ejus revelabo*. C'est la ruine la plus complète ; Cfr. Ps. cxxxvi, 7 ; Ezéch. XIII, 14.

7. — *Omnia sculptilia ejus*. פסילים, idoles, comme Is. x, 40. Ce ne sont pas, dit Keil, des idoles de bois, auxquelles l'expression יצתי, mettre en pièces, ne conviendrait pas, mais des statues en pierre, LXX : πάντα τὰ γλυπτά... — *Omnes mercedes ejus*. אתנן est le salaire donné à la prostituée ; Cfr. Ezéch. xvi, 31, 34, 41 ; Os. II, 41, ix 4. Le culte des idoles est souvent comparé par les prophètes à des amours coupables ; V. Osée, I, 2 et suivant. Ici ces dons sont les objets, les ex-voto suspendus dans les temples en l'honneur des dieux, ou bien le mobilier des temples, ou encore les idoles elles-mêmes, faites d'or et d'argent. Suivant S. Jérôme ce sont toutes les richesses que les rois d'Israël avaient accumulées dans Samarie. — *Omnia idola ejus*. עצבים sont aussi des statues idolâtriques. — *Ponam in perditionem*. Litt. « Je (les) placerai désolation », c'est-à-dire, je les détruirai entièrement, et la place où elles étaient deviendra déserte. — *De mercedibus meretricis congregata sunt*. Samarie a constitué tout l'appareil de son culte idolâtrique avec les gains provenant de la prostitution, c'est-à-dire, avec

les dons offerts par les idolâtres. L'image commencée avec les premiers mots de ce verset continue. Ces mots n'ont pas un sens littéral, et n'indiquent pas l'argent que procurait aux temples le culte voluptueux d'Aphrodite. Michée, dit Keil, ne pense en effet qu'à la transformation du culte de Jéhovah en idolâtrie par l'adoration de Dieu sous les symboles des veaux d'or. Pusey pense cependant que le sens le plus littéral ne doit pas être exclu. — *Usque ad mercedem meretricis revertentur*. Tous ces trésors lui seront enlevés pour un but de même genre ; un peuple étranger, idolâtre lui aussi, les prendra pour orner ses temples. Lors de la prise d'une ville, les idoles et les trésors des temples étaient enlevés et emportés par les vainqueurs ; Cfr. Is. xlvii, 1, 2 ; Dan. I, 3.

8. — *Super hoc plangam*. A cause de ce châtement, le prophète se désole. — *Vadam spoliatus et nudus*. Michée, qui parle ici (interprétation préférable à celle de S. Jérôme, d'après qui c'est Dieu lui-même) au nom de la nation toute entière dont il fait partie, va nu et sans vêtement, c'est-à-dire, sans les vêtements ordinaires que l'on portait, peut-être sans le manteau dont se couvraient les prophètes. Zach. XIII, 4 ; III Rois, XIX, 43, 49 ; IV, Rois, I, 8. Il veut symboliser ainsi et sa douleur et la ruine suivie de pauvreté qui atteindra ses compatriotes. Pour manifester le deuil, on portait en effet des vêtements déchirés ou sordides ; Cfr. Job. I, 20 ; Joël, II, 13. « Spoliatus » שָׁלָל, a été mal traduit par les LXX : ἀναπόδετος. Ils traduisent du reste tout ce passage comme s'il avait Samarie pour sujet. — *Planctum velut draconum*. S. Jérôme suit ici les LXX : ὡς δράκόντων. L'hébreu תנים ne signifie pas les crocodiles,

9. Parce que sa plaie est désespérée, parce qu'elle vient jusqu'à Juda, qu'elle atteint la porte de mon peuple, jusque dans Jérusalem.

10. Ne l'annoncez pas à Geth, pleurez en silence. Couvrez-vous de poussière dans une maison en poudre.

9. Quia desperata est plaga ejus, quia venit usque ad Judam, tetigit portam populi mei usque ad Jerusalem.

10. In Geth nolite annuntiare: lacrymis ne ploretis: in domo pulveris pulvere vos conspergite.

comme Ludolf l'a cru; c'est le pluriel de הָן, chacal; ces animaux très répandus en Palestine, « chaque soir semblent se donner le mot pour hurler, et leurs cris, qui sont très lugubres, durent quelquefois un quart d'heure ». Volney. — *Et luctum quasi struthionum*. Job, xxx, 28, parle aussi des cris funèbres de l'autruche, et dans cet endroit nous avons peut-être une réminiscence de ce livre. Le prophète dépeint ainsi les lamentations qu'il profèrera sur le malheur de son peuple. LXX: ὡς θυγατέρων στρουθίων.

9. — *Quia desperata est plaga ejus*. Litt. « parce que sa plaie (de Samarie) est mauvaise », c'est-à-dire, incurable. Voilà pourquoi le prophète se lamente. Il continue ses lamentations, parce que la ruine de Samarie s'étend à Juda et à Jérusalem. « Quia vero Samaritanorum semel intelleximus Ecclesiam, quæ, separata a Deo, populi facta est conciliabulum, ipse Dominus comminatur positurum se eam in pomorum custodiam, in agrum et in plantationem vinearum. Multo enim melius est subverti inutilem civitatem, et lapides quibus exstructa fuerat, in præreps detrahi, et præparari eam in pomarium plantationemque vinearum, quam in ædificationem pessima permanere. Cum enim destructa fuerit, et revelata fuerint fundamenta ejus (quibus sua videbatur celare mysteria, et firma habere dogmata in quibus stabat, et omnia idola quæ speciem videbantur habere; et pulchritudinem artificii sermone compositam, et a ministris Dei fuerint concisa, id est a viris ecclesiasticis), tunc in loco ædificationis pessimæ, varia Ecclesiæ poma nascentur, et non solum nascentur, verum etiam custodientur, et plantabitur vinea Soree, de qua fiat vinum quod se Dominus in regno Patris bibiturum esse promissit, Marc, xiv ». S. Jérôme. — *Quia venit usque ad Judam*. Michée annonce maintenant le malheur du royaume de Juda. — *Tetigit portam populi mei*; la porte de Jérusalem pour Jérusalem elle-même; Cfr. Gen. xii, 47; Deut. xvi, 2; xxviii, 57; Abd, v, 44. C'est donc de Jérusalem, qu'il s'agit, comme le prouvent les derniers mots de ce verset, *usque ad Jerusalem*. La capitale, et par suite le temple de Dieu lui-même ne seront pas épargnés.

40. — Pour faire voir la réalité et la grandeur du jugement prononcé contre Juda, le prophète énumère quelques-unes des villes qui seront frappées. — *In Geth*. V. Amos, vi, 2. — *Nolite annuntiare*. Ces mots sont une citation de l'épigramme de David à propos de la mort de Saül, II Rois, i, 20. Elle montre combien cette élégie était restée vivante dans la mémoire des habitants de Juda. Le prophète avertit ses compatriotes de ne pas envoyer de nouvelles de leurs désastres chez les Philistins, qui, à cause de leur haine invétérée contre Israël, s'en réjouiraient. — *Lacrymis ne ploretis*. Pleurez en silence, sans cris et sans sanglots, afin que les ennemis d'Israël ne vous entendent pas: « Lacrymas ora non habebant, quoniam dolorem pectus habebat ». S. Jérôme. Il y a un jeu de mots intraduisible dans l'hébreu: בכור אל-תבכו, « baco althibecen »: Les LXX ont traduit ces mots: καὶ οὐ ἐνλαλήσατε ἄνθρωποι. A leur suite, beaucoup de commentateurs modernes, après Roland, Palæstina illustrata, p. 534, sont d'avis que בכור est une contraction de בעכו, et traduisent: ne pleurez pas dans Acco. Acco ou Ptolemais était une ville des Cananéens du nord, Jug. i, 31. Si cette manière de voir est adoptée, il faudrait admettre, avec Hiztig, que la leçon primitive des LXX était ἐν Ἀκκῇ, et que le μ a été ajouté par mégarde, à cause du mot πλ qui suit. Michée va maintenant mentionner les places où Juda devra se lamenter. D'ici au v. 45, il y a dix endroits mentionnés dont les noms prêtent à des jeux de mots. Le nombre dix, qui indique la plénitude, l'achèvement, est divisé en deux par les mots du v. 42: « le mal leur viendra à la porte de Jérusalem ». Cinq endroits sont indiqués avant cette phrase et cinq après. Hengstenberg en a conjecturé avec vraisemblance, que les cinq premiers doivent être cherchés au nord de Jérusalem, et les cinq autres au sud ou au sud-ouest de cette ville. L'opinion de Caspari d'après laquelle le prophète mentionne des endroits voisins de Moreseth n'a pas de valeur. Keil. — *In domo pulveris pulvere vos conspergite*: בית-לעפרה doit être Ophra, ville de Benjamin, dont il est fait mention. Jos. xviii, 23; I Rois, xiii, 47, et qui, suivant Eusèbe, n'é-

11. Et transite vobis, habitatio pulchra, confusa ignominia : non est egressa quæ habitat in exitu ; planctum domus vicina accipiet ex vobis, quæ stetit sibimet.

12. Quia infirmata est in bonum, quæ habitat in amaritudinibus : quia descendit malum à Domino in portam Jerusalem.

13. Tumultus quadrigæ stuporis habitanti Lachis : principium peccati est filiæ Sion, quia in te inventa sunt scelera Israel.

11. Habitation de beauté, passez, couverte d'ignominie. Celle qui est située sur la frontière ne sort pas. La maison voisine qui s'est soutenue elle-même, trouvera en vous un sujet de deuil.

12. Celle qui habite dans l'amertume est trop faible pour le bien, parce que le malheur vient de l'Eternel dans les portes de Jérusalem.

13. Les habitants de Lachis ont été épouvantés par le bruit des chars de guerre. Là est la source du péché de la fille de Sion ; parce que c'est en toi qu'ont été trouvés les crimes d'Israël.

taut pas éloignée de Béthel. Il y avait aussi, d'après R. Tanchum, une Aphra, voisine de Jérusalem. S. Jérôme a traduit par le nom commun. Se couvrir de cendre était un signe de deuil profond, II Rois, xiii, 49 ; Jérém. vi, 26. La traduction des LXX s'éloigne complètement de l'hébreu, et s'explique difficilement.

11. — *Transite vobis, habitatio pulchra.* Changez de lieu, c'est-à-dire, allez en exil, habitants de Schâphir. Schâphir, « la belle ville », n'est point la Shâmîr de Jos. xv, 48, qui était située au sud-ouest dans les montagnes de Juda ; ce n'est pas non plus la Shâmîr des montagnes d'Ephraïm. Jug. x, 4, qui n'appartenait pas au royaume de Juda ; c'est un endroit, au nord de Jérusalem, dont on ne sait rien. Eusèbe dit qu'il était voisin d'Eleuthéropolis ; c'est difficile à admettre, parce qu'alors il faudrait sortir du royaume de Juda. — *Confusa ignominia*, dans une honteuse nudité ; Cfr. Is. xlvii, 2 ; Os. ii, 11. Cette nudité fait contraste avec la beauté et les richesses de cette ville. LXX : κατοικοῦσα καλῶς τὰς πόλεις... — *Non est egressa quæ habitat in exitu.* Litt, « les habitants de Zaanan ne partent pas ». צאנן, qui fait jeu de mots avec צניע, est un nom dont le sens premier est tout à fait incertain. Les commentateurs les plus modernes, le rapprochent, dit Keil, de צניע, et lui donnent le sens de riche en troupeaux. La situation de cet endroit est complètement inconnue. Son identité avec Zenân, Jos. xv, 37, ne peut se soutenir, car Zenân était dans la plaine, et il faut probablement chercher Zaanan au nord de Jérusalem. Le sens de ces mots, d'après Rosenmüller, Caspari, Hitzig, Keil, Reuss, etc. est que la

population de Zaanan ne sort pas de la ville pour aller à la guerre, par peur des ennemis, et se met à l'abri derrière ses murailles. LXX : οὐκ ἐξῆλθε κατοικοῦσα Σενναάρ. S. Jérôme, qui lit Σεννάν, l'emprunte peut-être à la traduction d'Aquila. — *Planctum domus vicina accipiet ex vobis, quæ stetit sibimet.* Litt, « Le deuil de Beth-Étzel vous enlève un refuge ». Puisqu'elle ne peut te secourir, à plus forte raison ne peut-elle venir en aide aux autres et les recueillir. בית האצל est probablement צאל, « Atzal » de Zach. iv, 45, endroit voisin de Jérusalem, à l'est du mont des Olives. Comme dans beaucoup de noms de localités, Beth a été omis. S. Jérôme, qui traduit le mot dans le sens appellatif l'a très bien rendu. Les LXX sont ici encore très éloignés de l'hébreu.

12. — *Quia infirmata est in bonum quæ habitat in amaritudinibus.* Voici comment Menochius se croit forcé de traduire ce passage : « Car elle est incapable de bien faire celle [Jérusalem] qui habite dans l'amertume causée par ses péchés ». Le sens de l'hébreu est beaucoup plus simple : « Car les habitants de Maroth attendent le bonheur ». כירת (amertumes) était probablement un village voisin de Jérusalem ; mais il est complètement inconnu. Ils attendent le bonheur, mais ils seront déçus dans leur attente, car ils seront atteints par la calamité qui frappera Jérusalem. — *Descendit malum à Domino.* Le Seigneur va en effet frapper Jérusalem. Cfr. 7. 9. C'est lui qui punit Juda ; Cfr. Amos, iii, 6 ; Lam. iii, 38. Suivant S. Jérôme, il s'agit de l'invasion racontée par Is. xxxvi, et IV Rois, xviii.

13. — *Tumultus quadrigæ stuporis habitanti Lachis.* Ménochius explique ainsi tout

14. Il enverra des émissaires à l'héritage de Geth : mais c'est une maison de mensonge pour la déception des rois d'Israël.

15. Je te donnerai un héritier, à toi qui habite à Marésa; la gloire d'Israël s'étendra jusqu'à Odolla.

16. Arrache-toi les cheveux, rases-les, à cause de tes enfants, tes délices : soit chauve comme l'aigle parce qu'ils sont emmenés captifs loin de toi.

14. Propterea dabit emissarios super hereditatem Geth : domus mendacii in deceptionem regibus Israel.

15. Adhuc heredem adducam tibi, quæ habitas in Maresa : usque ad Odollam veniet gloria Israel.

16. Decalvare, et tondere super filios deliciarum tuarum : dilata calvitium tuum sicut aquila : quoniam captivi ducti sunt ex te.

le verset : « Id est, exaudietur in Lachis sonitus quadrigarum Sennacherib, quo præ pavore quasi stupidi reddentur cives Lachis, cives inquam Lachis, qui primi ex Judæis idolorum cultum didicerunt a Samaritis, et exemplo suo perverterunt Jerusalem, ad idolatriam eam adducentes ». Mais le sens de l'hébreu est différent : « Attache les chevaux au char, habitante de Lachis », pour fuir avec plus de rapidité devant l'ennemi qui s'avance. לָכִישׁ, aujourd'hui Um-Lakis; Cfr. Jos. x, 3. — *Principium peccati est filia Sion*. Elle fut la première de Juda à accepter le culte idolâtrique des dix tribus, qui s'étendit même jusqu'à Jérusalem. Mais l'Ecriture ne nous dit pas comment cela se fit. — *Quia in te inventa sunt scelera Israel*. C'est chez toi que le culte des idoles se manifesta d'abord. Peut-être sous Joram et Ochosias, II Par. xxi. 6, xxii. 3. 4.

14. — *Prophetea dabit emissarios super hereditatem Geth*. Ces mots ne s'adressent plus à Lachis, mais à la fille de Sion, ou à Jérusalem, qui est interpellée au v. 16. L'hébreu peut se traduire : « C'est pourquoi tu donneras les présents de renvoi (c'est-à-dire, tu renonceras) à Moreschet Gath ». מֹרֶשֶׁת גֶּת, Cfr. Exod. xviii, 2; III Rois, ix, 46. désigne la dot ou les présents que fait un homme en renvoyant sa femme. Ici le sens est : Sion sera forcée de céder Moreschet Gath à l'ennemi, et de lui abandonner tous ses droits sur cette ville. מֹרֶשֶׁת גֶּת (hereditas Geth) est le nom de la ville de Michée; l'apposition de Geth, la capitale bien connue des Philistins, est faite pour déterminer plus précisément sa situation; Cfr. Béthléem-Juda, Jug. xvii, 7-9, xix, 1; Abel-Maïm, II Paral. xvi, 4. Le contexte, dit Keil, ne permet pas de prendre le mot dans un sens appellatif, parce que le prophète ne veut pas dire que Juda abandonnera à l'ennemi une place qui appartient à Gath, mais qu'il sera forcé de lui livrer des villes qui lui appartiennent en propre. Quand en effet, dit Maurer, l'ennemi

est proche, on ne pense pas à agrandir le royaume, mais à le défendre. — *Domus mendacii in deceptionem regibus Israel*. Litt. « Les maisons d'Akzib seront en mensonge aux rois d'Israël ». Les rois de Juda seront forcés de céder aux ennemis cette ville sur laquelle ils s'étaient promis de régner toujours. Akzib, אֲכִיב, ville de la plaine de Juda, Cfr. Jos. xv, 44, dont le nom se conserve dans Kussabeh, au sud-ouest de Beit-Jibnis, où se voient encore des ruines, אֲכִיב, « akzab », est un cours d'eau qui sèche durant l'été, et trompe l'attente du voyageur qui espérait y trouver de l'eau.

15. — *Adhuc heredem adducam tibi, quæ habitas in Maresa*. Ce nouvel héritier, qui remplacera Israël, possesseur de cette ville depuis la conquête de Chanaan, sera l'ennemi en possession duquel sera mis ce pays. Maresa, מָרֶשָׁה, Jos. xv, 44; II Paral. xi, 8, est la patrie du prophète Elieser, II Paral. xx, 37. Elle se trouvait dans la plaine de Juda; son nom se retrouve dans les ruines de Marash, Tobler, Dritte Wanderung, pp. 429, 442, 443. — *Usque ad Odollam veniet gloria Israel*. On pourrait traduire l'hébreu, avec Rosenmüller et Pusey : « il (l'ennemi) viendra jusqu'à Odolla, la gloire d'Israël ». Odolla, עֲדֹלָה, très ancienne ville, mentionnée dans l'histoire du patriarche Juda, Gen. xxxviii, 4, 42, 20, était une ville royale, Jos. xii, 45. Elle se trouvait aussi dans la Shepelah, Jos. xv, 35. Elle était, d'après Eusèbe et S. Jérôme, à 22 ou 23 milles à l'est d'Eleutheropolis. Ce fut une des seize villes où les Juifs s'établirent après la captivité, Nehem. xi, 30; elle reçut l'armée de Judas Machabée, II Mach. xii, 38. David s'était réfugié dans ses cavernes, I Rois, xxi, 4; c'est pour cela qu'elle est appelée la gloire d'Israël. Tobler l'identifie à tort avec Beit Oûla.

16. — Sion pleurera amèrement sur l'exil de ses fils. — *Decalvare*, pour montrer ton deuil et ta douleur; Cfr. Is, xii, 42; Jérém.

CHAPITRE II

Le prophète reprend les crimes du peuple tout entier : oppression des pauvres, faste, orgueil, mépris des avertissements prophétiques ; il conclut en menaçant de la captivité ceux qui se rendent coupables de ces crimes (x. 40). — On le croirait s'il n'annonçait que la prospérité, quand même ses promesses seraient fausses (xx. 41). — A ceux qui se conservent bons au milieu des méchants, il promet le retour de la captivité et des temps plus heureux (xx. 42-43).

1. *Væ qui cogitatis inutile, et operamini malum in cubilibus vestris : in luce matutina faciunt illud, quoniam contra Deum est manus eorum.*

2. *Et concupierunt agros, et vio-*

1. Malheur à vous qui méditez l'injustice, et qui, dans votre lit, vous préparez au mal, qui l'exécutez dès que luit le jour ; car c'est contre Dieu même que leur main s'élève.

2. Ils convoitent des terres, et les

xvii, 6. — *Et tondere*, à la manière de ceux qui pleurent, Cfr. Jérém. vii, 29. — *Super filias deliciarum tuarum*. A cause de tes fils que tu aimais si tendrement, c'est-à-dire à cause des citoyens du royaume. — *Dilata calvitium tuum sicut aquila*. נשר est plutôt le vautour ; c'est probablement le vultur percnopterus, commun en Egypte et en Palestine, dont la tête est presque complètement dépouillée de plumes, de sorte qu'il peut être appelé chauve. Les Arabes d'aujourd'hui appellent le vautour Nisr ; mais dans le Deutéronome, xiv, 43, il est appelé דיה, « daia », d'après Bochart. Gésenius croit plutôt que ce mot désigne le milan. La phrase ne semble pas pouvoir s'appliquer à la mue annuelle de l'aigle. — *Quoniam captivi ducti sunt ex te*. Ils sont emmenés captifs dans des pays étrangers et éloignés. « Decalvata est Jerusalem quæ omnem comam pristinae gloriæ perdidit, et filii ejus qui clamaverunt contra Dominum, Crucifige eum, Joan, xix, 6, in captivitatem ducti sunt. Legi in cujusdam Commentarii hoc quod dicitur decalvare et detondere super filios deliciarum tuarum, de conditione humana posse accipi : ut Dei ad Adam sive ad Jerusalem cœlestem, dirigatur eloquium. O anima humana ? o urbs quondam sanctorum mater, quæ prius eras in paradiso, et fruebaris deliciis arborum diversarum, et habebas speciosissimam comam : nunc quia projecta es de sublimibus et deducta in Babylonem, et venisti in locum captivitatis, et perdidisti comam tuam, radere et assumere habitum pœnitentis, et quæ prius quasi aquila volabas in excelsis, plange filios, plange sobolem

tuam, quæ ex te ducta est captiva ». S. Jérôme.

2° Faute et châtement d'Israël, sa restauration future, II.

CHAP. II. — 1. — Le prophète commence par reprocher aux grands leur violence et par annoncer la punition que Dieu en tirera. — *Væ qui cogitatis inutile*. וָאֵן signifie bi-n ce qui est inutile et vain, mais il désigne plutôt ici l'iniquité, le mal. Le prophète maudit ceux qui ne pensent qu'à mal faire. — *Et operamini malum*. Ceux qui cherchent les moyens d'arriver à leur but, qui est le mal. פָּעַל, la préparation, est distinguée de עֲשֵׂה, l'exécution, comme dans Is. xli, 4. — *In cubilibus vestris*, pendant la nuit, le temps de la tranquillité et de la réflexion, Ps. iv, 5 ; xxxv, 5 ; Cfr. Job. iv, 13. — *In luce matutina faciunt illud*. Dès que le jour paraît, ils accomplissent ce qu'ils ont médité ; ils ne perdent pas un moment pour exécuter leurs mauvais desseins. — *Contra Deum est manus eorum*. Litt. « car leur main est leur dieu ». Reuss traduit, mais à tort, croyons-nous : « dès que leur main en a le pouvoir ». Le sens est plutôt : ils ne connaissent pas d'autre dieu que leur propre bras, ils font tout ce qu'ils veulent. Ce sens convient mieux au contexte. LXX : « parce qu'ils n'ont pas élevé leurs mains vers Dieu », c'est-à-dire, parce qu'ils ne l'ont pas adoré. 2. — *Et concupierunt agros...* Le prophète exprime plus au long la rapacité de ces avarés, qui, dès qu'ils ont envie de quelque chose, l'enlèvent aussitôt. Par la violence et par l'injustice, ils s'emparent des champs et

ravissent avec violence. Ils s'emparent des maisons et oppriment l'homme et sa maison, le maître et son héritage.

3. C'est pourquoi le Seigneur dit : J'ai préparé contre ce peuple un malheur auquel vous ne soustrairez pas votre cœur, et vous ne marcherez plus la tête en haut, parce que le temps sera terrible.

4. En ce jour-là on fera sur vous une parabole, et on chantera une chanson plaisante; on dira : Nous sommes ruinés, et pillés; la propriété de mon peuple est passée à d'autres : comment s'éloigne-t-on de moi, sinon pour revenir, et partager nos terres?

des maisons des pauvres. — *Calumniabantur virum et domum ejus.* Litt. « ils oppriment par force (ils s'emparent de) l'homme et la maison ». Accusation analogue à celle que portait Amos, viii, 6. D'après la Vulgate, il s'agit d'une oppression des pauvres faite avec ruse. — *Virum et hereditatem ejus.* Comme Achab, roi d'Israël avait agi à l'égard de Naboth.

3. — *Idcirco.* A cause des crimes mentionnés dans les §§. 1 et 2. — *Ilac dicit Dominus.* Voici ce dont le Seigneur vous menace. — *Ecce ego cogito super familiam istam malum.* Je prépare un châtiment à cette famille, c'est-à-dire, à cette race execrable, Cfr. Jér. viii, 3. Pour quelques commentateurs, tous les descendants de Jacob seraient désignés par ces mots; Cfr. Amos, iii, 4; Zach. xvi, 48; Jérém. x, 25. Michée s'adresse plutôt aux criminels dont il a stigmatisé les forfaits dans les versets précédents. « Malum », רעה, est le châtiment de la faute, comme Amos, iii, 6. — *Unde.* אשר, vous n'éviterez pas ce châtiment. — *Non auferetis colla vestra.* On imposera à votre cou un joug dont il vous sera impossible de vous débarrasser; Cfr. Jérém. xxvii, 44. Ce joug est la conquête et l'exil. — *Et non ambulabitis superbi.* « Vous ne marcherez plus la tête en haut », avec orgueil et dédain. — *Quoniam tempus pessimum est.* Cfr. Amos, v, 43, où ces mots ont un sens différent. Ici ils désignent le malheur qui fondra sur Israël, et qui est annoncé dans les versets suivants.

4. — *In die illa.* V. le §. 3. — *Sumetur super vos parabola.* בושל, comparaison, similitude, peut signifier ici un chant, une

lenter tulerunt; et rapuerunt domos, et calumniabantur virum, et domum ejus; virum, et hereditatem ejus.

3. *Idcirco hæc dicit Dominus :* Ecce ego cogito super familiam istam malum, unde non auferetis colla vestra, et non ambulabitis superbi, quoniam tempus pessimum est.

4. *In die illa sumetur super vos parabola, et cantabitur canticum cum suavitate, dicentium :* Depopulatione vastati sumus : pars populi mei commutata est : quomodo recedet a me, cum revertatur, qui regiones nostras dividat?

chanson; le malheur d'Israël servira de thème aux poètes à venir. Suivant d'autres commentateurs, il aurait le sens de proverbe, adage, comme Prov. i, 6, x, 4, etc. : votre malheur sera si grand qu'il servira comme de proverbe ou de comparaison à ceux qui voudront donner l'idée d'une calamité extraordinaire; Cfr. Is. xiv, 4; Habac. ii, 6. — *Cantabitur canticum cum suavitate.* Pour expliquer ces mots, Tirin, Menochius, etc., sont obligés de les traduire mal; pour eux ce sont les lamentations que l'on soupire avec tristesse dans les calamités. Ce sens est inacceptable. Il ne pourrait se comprendre que si l'on attribuait ces paroles aux ennemis d'Israël. L'hébreu a : « on lamentera une lamentation »; ce qui est d'accord avec le contexte. Le mot נהיה ne se trouve, outre cet endroit que I Rois, vii, 2; Ezéch. xxxii, 40. נהיה n'est point dit Keil, une formation féminine d'après נהי, un chant funèbre, « lamentum lamenti », comme Rosenmüller, Umbreit et les anciens commentateurs le supposent; c'est le niph'al de היה : c'en est fait; c'est une exclamation de désespoir, à laquelle se rapporte le verbe suivant : Amor, אמר. Il faudrait, dans cette explication, rendre ainsi le passage : « En ce jour on dira à votre occasion un proverbe, et on fera (litt. on lamentera) une lamentation : c'en est fait d'eux, dira-t-on »! — *Depopulatione vastati sumus.* Ces mots expliquent les précédents. Israël est ravagé et perdu. LXX : καταστροφή ἐσολοστροφῆσαμεν. — *Pars populi mei commutata est.* Notre peuple, ce sont en effet les Israélites qui parlent, notre peuple, avec tout ce qui lui avait été donné par Dieu, כימי, a été changé,

5. Propter hoc non erit tibi mitens funiculum sortis in cœtu Domini.

6. Ne loquamini loquentes : Non stillabit super istos, non comprehendet confusio.

7. Dicit domus Jacob : Numquid abbreviatus est spiritus Domini, aut tales sunt cogitationes ejus? Nonne verba mea bona sunt cum eo, qui recte graditur?

5. C'est pourquoi, pour toi non plus, personne ne jètera la corde du partage dans l'assemblée du Seigneur.

6. Ne dites pas : Ces paroles ne tomberont point sur eux ; ils ne seront pas couverts de confusion.

7. La maison de Jacob dit : L'esprit du Seigneur est-il devenu moins étendu, ou, peut-il avoir ces pensées? Est-ce que mes paroles ne sont pas bonnes pour celui qui marche dans la droiture?

c'est-à-dire, a été livré aux mains de l'ennemi et à perdu tout ce qu'il possédait. הָלַךְ ne désigne pas le temple, mais tout ce que Dieu avait accordé à son peuple. — *Quomodo recedet a me.* Comment rien n'enlève-t-il cette part qu'il m'avait donné? Ce sont toujours les paroles des Israélites. — *Cum revertatur, qui regiones nostras dividat?* Litt. « Pour nous les) retirer, Dieu divise nos champs ». Le sens de l'hébreu est seul acceptable pour ce verset, dont ni les LXX, ni S. Jérôme ne rendent bien le sens.

5. — *Propter hoc non erit tibi... in cœtu Domini.* Hébr. : « C'est pourquoi tu n'auras personne qui étende le cordeau sur un lot dans l'assemblée de l'Eternel ». Avec ce verset la menace, commencée au v. 8, est reprise et appliquée individuellement aux pécheurs. Hitzig suppose à tort que le prophète s'adresse ici à toute la nation ; c'est à quelqu'un de ces grands, insolents et tyranniques, mentionnés aux vv. 1 et 2, que le prophète parle maintenant. Il emploie, dit Keil, le singulier au lieu du pluriel pour rendre le discours plus frappant, et aussi pour que personne ne puisse s'imaginer qu'il est excepté du jugement et des menaces. V. une semblable transition, III, 10. L'expression : étendre le cordeau, pour mesurer un lot, s'explique par l'habitude d'Israël ; Cfr. Jos. xviii, 44 ; xviii, 47 ; Amos, vii, 47 ; Ps. xv, 6. L'assemblée du Seigneur est le peuple d'Israël ; Cfr. Deut. xxvii, 2, 3. Les mots de ce verset ne se rapportent pas seulement à l'avenir, comme le suppose Caspari, et n'indiquent pas nécessairement l'époque où la terre promise sera divisée de nouveau lors du retour du peuple. Quand même en effet Michée proclamerait aux vv. 42, 43, le retour d'Israël dans le pays de son héritage, il ne s'ensuivrait pas que cette promesse se trouve déjà ici. Ces mots ne contiennent donc qu'une menace générale : les impies n'auront plus de part à l'héritage du Seigneur et seront

séparés de l'assemblée de Jéhovah. Ces mots, dont le sens verbal est transparent, mais dont la liaison logique est très obscure, dit Reuss, se rapportent, suivant ce commentateur, à Michée lui-même, auquel ils seraient adressés par ceux qu'il vient de menacer. Tu nous prédis la perte de notre pays? Eh bien! c'est toi qui sera dépouillé, pour te punir de ton insolence. La suite, continue Reuss, semble justifier cette interprétation.

6. — Ce verset aussi a été l'objet de nombreuses explications. Pour Reuss ce sont les paroles des Juifs, impatientés des discours sévères des prophètes, et qui refusent de les entendre. Suivant Ackermann, Keil, ce sont les faux prophètes qui veulent par ces paroles imposer silence aux véritables. — *Ne loquamini.* אַל-הַדְּבִירִים, « ne prononcez pas » de paroles, c'est-à-dire, ne prophétisez pas, vous qui n'avez que des prédictions de malheur à la bouche. — *Loquentes.* דְּבִירִים, « qu'ils prononcent », qu'ils parlent ceux-là seuls qui annoncent un avenir heureux. Cfr. Is. xxx, 40 ; Amos, vii, 46. — *Non stillabit super istos.* Litt. « Ils (mes prophètes) ne parleront pas à eux » qui méprisent mes paroles. Ces mots sont la réponse de Dieu aux Israélites qui veulent faire taire les prophètes. — *Non comprehendet confusio.* לֹא-יִכְסֹב כְּלִבּוֹת, rien des ignominies ne disparaîtra, c'est-à-dire : néanmoins, quoique mes prophètes soient réduits au silence, les maux qu'ils annonçaient au peuple lui arriveront certainement.

7. — *Dicit domus Jacob.* S. Jérôme suit encore ici les LXX : ὁ λέγων οἱς; Ἰακώβ. L'hébreu a un sens tout différent : « Vous, appelée maison de Jacob », vous qui, si différente de votre père Jacob, vous glorifiez cependant d'être appelée par son nom. Ainsi Ackermann, Keil, Reuss, etc. D'après Ewald, Umbreit, Caspari, הַבֵּית הַיַּעֲקֹב est une exclamation : oh! qu'est-ce qu'on dit, quel discours est-ce là? Mais la première interprétation

8. Au contraire mon peuple s'est révolté contre moi. Avec le manteau vous enlevez la tunique, et vous avez traité en ennemis ceux qui passaient sans défiance.

9. Vous avez chassé les femmes de mon peuple de leurs maisons de repos, et vous avez empêché leurs petits enfants de me louer sans cesse.

10. Levez-vous, partez, car ici vous n'avez pas de repos; à cause de la souillure que vous lui avez infligée, une horrible pourriture la corrompra.

vaut mieux : Dieu s'adresse à toute la nation, quoique les reproches soient surtout dirigés contre les grands qui abusent de leur puissance. — *Numquid abbreviatus est Spiritus Domini?* הקצר רוח יהוה. Dieu ne peut-il plus vous envoyer des prophètes pour vous avertir de rentrer dans la bonne voie? Sa puissance est-elle diminuée? Suivant Keil, Reuss, etc., il faut traduire autrement : Est-ce que la patience de Jéhovah est courte, est-ce qu'il ne supporte pas pendant longtemps les pécheurs? — *Aut tales sunt cogitationes ejus?* Est-ce là sa manière d'agir, c'est-à-dire, n'aime-t-il qu'à punir, n'a-t-il que l'habitude de châtier? — *Nonne verba mea bona sunt eum eo, qui recte graditur?* La réponse aux deux questions précédentes est donnée par cette troisième question. Jéhovah lui-même déclare que non seulement il fait des promesses au juste, mais encore qu'il lui accorde ses bénédictions. Si donc Dieu menace son peuple de sa colère, c'est à cause de l'injustice de ce peuple.

8. — Voici des exemples de cette injustice. — *Populus meus in adversarium consurrexit.* Continuellement le peuple se pose en ennemi du Seigneur par ses actes coupables et criminels. — *Desuper tunica pallium sustulistis.* Vous enlevez en même temps la toge et le manteau. Le prophète accuse la rapacité des Israélites. שלמה, « Salmah », est l'habit proprement dit, ἱμάτιον dans le Nouveau Testament; Cfr. Gen. ix. 23; Act. vii. 58, אדר, « éder », ou אדרת est la στολή, le manteau que l'on portait surtout comme ornement. — *Eos qui transibant simpliciter convertistis in bellum.* Le sens de l'original est assez douteux. Il semble que ces mots se rapportent aux précédents et que l'on doit traduire : Vous enlevez tunique et manteau à ceux qui passent sans défiance, et vous les traitez comme si

8. Et e contrario populus meus in adversarium consurrexit. Desuper tunica pallium sustulistis : et eos, qui transibant simpliciter, convertistis in bellum.

9. Mulieres populi mei ejecistis de domo deliciarum suarum : a parvulis earum tulistis laudem meam in perpetuum.

10. Surgite, et ite, quia non habetis hic requiem : propter immunditiam ejus corrumpetur putredine pessima.

c'étaient des prisonniers de guerre. Selon d'autres, les derniers mots שובי כולהבוא doivent se traduire : ceux qui sont détournés de la guerre, c'est-à-dire, qui sont éloignés de tout conflit, et animés des dispositions pacifiques.

9. — *Mulieres... ejecistis de domo deliciarum suarum.* Non seulement ils attaquent les hommes; mais ils dépouillent encore les veuves, Cfr. Is. x. 2, et leur enlèvent les maisons qui leur appartenaient et où elles se plaisaient; Cfr. i. 16, « filios deliciarum tuarum ». — *A parvulis earum tulistis...* Même les enfants orphelins ne sont pas à l'abri. On leur enlève laudem meam, הדר, l'honneur que Dieu leur avait accordé, c'est-à-dire, la liberté, l'aisance et même les habits qu'ils portent; Cfr. Ezéch. xvi. 14. C'est surtout ces habits que le texte envisage. — *In perpetuum.* Ces mots doivent s'expliquer comme une allusion évidente à la loi mosaïque d'Exod. xxii. 25, d'après laquelle les vêtements pris au pauvre en gage devaient lui être rendus avant le coucher du soleil. Les créanciers qui ne craignaient pas Dieu, violaient la loi en ne les rendant pas.

10. — Une telle conduite aura pour résultat le bannissement et l'exil. — *Surgite et ite.* A votre tour, quittez vos maisons, vous qui avez chassé les autres de leurs biens. — *Quia non habetis hic requiem.* Parce que ce pays ne sera plus une terre de repos, où vous habitiez en sécurité, selon les promesses de Dent. xii. 9, 10; Cfr. Jos. i. 43; Ps. xciv. 14. La cause de cette sentence va être donnée maintenant. — *Propter immunditiam ejus...* A cause de la manière dont vous avez souillé cette terre par vos crimes. Ce passage est basé sur Levit. xviii. 25, 28. Ainsi la mesure est pleine et les Israélites n'ont qu'à se préparer à l'expatriation.

11. Utinam non essem vir habens spiritum, et mendacium potius loquerer : stillabo tibi in vinum, et in ebrietatem : et erit super quem stillatur populus iste.

12. Congregatione congregabo Jacob totum te : in unum conducam reliquias Israel : pariter ponam illum quasi gregem in ovili, quasi pecus in medio caularum, tumultuabuntur a multitudine hominum.

13. Ascendet enim pandens iter ante eos : dividunt, et transibunt

11. Plût à Dieu que je n'eusse pas l'esprit, et que je dise plutôt des mensonges ? Je vous prêcherais le vin de l'ivresse : et c'est le sujet qu'il faut prêcher à ce peuple.

12. Je te réunirai tout entier, Jacob, je rassemblerai les restes d'Israël : je le mettrai comme un troupeau dans la bergerie, comme des brebis au milieu de leur enclos ; et la foule des hommes y causera de la confusion.

13. Quelqu'un, pour leur ouvrir le chemin, ira devant eux : ils pas-

44. — Ces prophéties déplaisent aux grands, dont la corruption est effrayante, et qui, à cause de cela, ne veulent pas entendre la vérité, mais seulement ceux qui flattent leurs mauvais penchants. — *Utinam*. הֲיִנְיָ, si j'étais ou si quelqu'un était. Ce n'est pas un souhait, mais un conditionnel. — *Non*. Cette négation n'est pas dans l'hébreu. — *Vir habens spiritum*. הָרֹחַ, marchant après le vent, c'est-à-dire, cher chant ce qui est vain ou inutile ; Cfr. Is. xxvi, 48, xli, 29, etc. ; Os. ix, 7, xii, 2. — *Mendacium potius loquerer*. Si j'étais tel, je pourrais vous faire des prophéties conformes à vos désirs, flatteuses pour vous, mais sans fondement de la part de Dieu. Alors je vous dirais : — *Stillabo tibi in vinum et in ebrietatem*. Je vous pousserais à ces festins, à ces orgies que vous chérissez. P ut-être ces mots ne sont que des figures et désignent les bénédictions temporelles et les joies terrestres ; ce sont des allusions aux promesses de Levit. xxvi, 4, 5, 40 ; Deut. xxviii, 4, 44 ; Joël, ii, 24, iv, 10 et suiv. — *Erit super quem stillatur populus iste*. Litt. « Tel est le prophète de ce peuple » ; voilà le prophète qu'aiment les Israélites, voilà le sens qu'a ce verset dans l'original hébreu. Quant à la traduction latine, voici l'explication qu'on peut en donner ; nous choisissons celle de Tirin : « *Utinam non essem vir habens spiritum propheticum, qui fallere non potest ! utinam quæ prædico, non sint mihi revelata a Deo, sed mendacia : a vano timoris vel melancholiæ spiritu (ut vos opinamini) suggesta ! Sed heu, nimis vera sunt hæc mea oracula. Ego enim tibi, o Israel, o Juda, mitto a cœlesti symposiarchia minister et quasi pincerna. En calicem vobis submisum a Deo. Huius iussu in eum instillo tibi vinum in ebrietatem. Est hendiadis, id est vinum inebrians, nempe strages, cædes, carceres, fu-*

nera, exilia, excidia. Neque hæc in paucos, sed in omnes ».

42. — Dans les deux versets suivants, la promesse est faite, sans transition aucune, d'une réunion future du peuple après son exil. — *Congregatione congregabo Jacob totum te*. O Jacob, mon peuple, je te réunirai tout entier, quand je te ferai revenir des pays où tu auras été exilé ; Cfr. Is. xxii, 4, x, 20 ; Jérém. xxiii, 43. — *In unum conducam reliquias Israel*. Michée, qui ne prophétise pas à ses concitoyens une trompeuse prospérité, leur annonce qu'ils seront bannis et exilés, mais que cet exil n'aura qu'un temps. Les restes d'Israël, c'est-à-dire la nation, quand elle aura été purifiée par les châtements, sera réunie par le Seigneur. — *Pariter ponam illum quasi gregem in ovili*. Litt. « Je les mettrai ensemble, comme les brebis dans le bercail », ou comme le troupeau de Bozra ». La première traduction, basée sur les anciennes versions, est défendue par Hitzig, Caspari, Dietrich, Reuss. La seconde, qui voit dans le texte un nom propre, בִּצְרָה, est soutenue par Rosenmüller, Hengstenberg, Keil, etc. Elle suppose que Bozra était assez riche en troupeaux pour être devenue proverbiale chez les Hébreux. Pour les uns il est question de Bozra en Idumée, pour les autres de Bozra de Moab. Cette seconde supposition s'appuie sur IV Rois, iii, 4. Les défenseurs de la première invoquent Is. xxxiv, 6. — *Quasi pecus in medio caularum, tumultuabuntur*... Comme un troupeau, resserré dans l'enceinte du bercail, les Israélites, revenus d'exil, feront une troupe nombreuse et bruyante. Ces mots sont une promesse d'avenir heureux et prospère. Les LXX donnent un sens tout différent à ce verset.

43. — *Ascendet enim pandens ante eos*. הַפִּיץ, celui qui brise les obstacles, c'est-à-dire

seront la porte, et entreront : leur roi marchera devant eux, et le Seigneur sera à leur tête.

portam, et ingredientur per eam : et transibit rex eorum coram eis, et Dominus in capite eorum.

CHAPITRE III

Accusations contre les magistrats et les princes qui violent l'équité (vv. 4-4). — Menaces contre les faux prophètes qui abusent le peuple et le jettent dans le malheur (vv. 5-8). — Description de la ruine et du supplice qui les attend (vv. 9-12).

1. J'ai dit : Ecoutez, princes de Jacob, et chefs de la maison d'Israël : N'est-ce pas à vous de connaître la justice?

2. Mais vous haïssez le bien et aimez le mal, vous arrachez aux

1. Et dixi : Audite, principes Jacob, et duces domus Israel : Numquid non vestrum est scire iudicium?

2. Qui odio habetis bonum, et diligitis malum : qui violenter tollitis

celui qui ramènera les Juifs de l'exil, ou le Messie. Ce guide écartera les difficultés qui empêchaient le peuple de rentrer dans sa patrie. — *Divident*. פִּרְצוּ, ils rompront tous les obstacles, sans que personne puisse s'opposer à leur retour. — *Transibunt portam et ingredientur per eam*. Ils ne trouveront aucune forteresse ennemie en état de s'opposer à leur passage. Il y a sans doute ici une allusion à Gen. xxi, 47 et xxiv, 60. — *Rex eorum coram eis*. Cfr. Os. iii, 5. C'est Jéhovah qui est le roi d'Israël ; David n'en est que le représentant et le symbole : le Messie est donc désigné ici. C'est lui en effet qui ouvre la prison et qui rachète les captifs de Sion. — *Dominus in capite eorum*. Ces mots justifient le sens que nous venons de donner aux précédents ; ils leur sont en effet synonymes. De même que l'ange du Seigneur marchait devant Israël, sortant d'Égypte, dans la colonne de nuée et de feu, Exod. xiii, 21, de même le Seigneur, au moment de la future rédemption de son peuple, marchera devant lui en sa qualité de roi ; Cfr. Is. lvi, 42. Cette prophétie, dit Keil, a commencé à s'accomplir lors de la prédication de l'Évangile : la délivrance au temps de Cyrus n'est pas exclue du sens ; mais elle n'en est que la figure et pour ainsi dire le gage.

II. Ruine profonde et exaltation admirable de Sion, iii-v.

1^o. — Péchés des chefs de la nation et destruction de Jérusalem, iii.

CHAP. III. — La menace contenue dans ce chapitre est principalement dirigée contre

les chefs d'Israël. — *Et dixi*. « Comme évidemment ce qui va suivre ne se place pas dans la perspective du prophète à la suite de ce qui précède, ce mot : et je dis, ne peut être que la marque d'un tout nouveau discours. Le sujet de celui-ci est d'ailleurs analogue à celui du second chapitre. Il s'agit encore des iniquités commises quelquefois au nom de la loi contre les faibles » Reuss. — *Audite*. Formule solennelle chez tous les prophètes. — *Principes*. ראשי, têtes, comme Jug. xi, 44. — *Et duces*. קַצִּינִים, Cfr. Is. i, 40, xxxii, 3, ceux à qui est confiée l'administration de la justice. — *Jacob... Israel* sont synonymes ici ; Cfr. i, 5. — *Numquid non vestrum est scire iudicium*. Est-ce que vous ne devez pas connaître ce qui est juste et équitable, et par suite pratiquer la justice ? Amos fait les mêmes reproches à ses contemporains, Am. v, 6, 40-45 ; Cfr. Ezéch. xii, 6 ; Ps. lxxxii.

2. — *Odio habetis malum et diligitis bonum*. Cfr. Amos. iv, 44, 45. « Simulque consideremus verborum significantiam : bona non amare peccati est ; quanti sceleris etiam odisse ? Et e contrario, si mala non fugere vitii est, quantæ impietatis est etiam diligenter inquirere » ? S. Jérôme. — *Qui violenter tollitis...* Vous les presûrez si rigoureusement qu'il ne leur reste rien, pas même la chair sur les os. L'expression est encore employée aujourd'hui pour désigner le pillage légal ; il peut s'agir aussi dans cet endroit d'injustices privées et de procès malhonnêtes intentés aux pauvres.

pelles eorum desuper eis, et carnem eorum desuper ossibus eorum?

3. Qui comederunt carnem populi mei, et pellem eorum desuper exco-riaverunt; et ossa eorum confregerunt, et conciderunt sicut in lebetes, et quasi carnem in medio ollæ.

4. Tunc clamabunt ad Dominum, et non exaudiet eos : et abscondet faciem suam ab eis in tempore illo, sicut nequiter egerunt in adinventionibus suis.

5. Hæc dicit Dominus super prophetas, qui seducunt populum meum; qui mordent dentibus suis, et prædicant pacem; et si quis non dederit in ore eorum quippiam, sanctificant super eum prælium.

6. Propterea nox vobis pro visione erit, et tenebræ vobis pro divina-

pauvres jusqu'à leur peau, et vous leur ôtez la chair de dessus les os.

3. Ils ont mangé la chair de mon peuple, ils lui ont arraché la peau, ils lui ont brisé les os; ils les ont hachés comme dans une chaudière, et comme de la chair dans une marmite.

4. Alors ils crieront au Seigneur, qui ne les exaucera pas : il leur cachera alors son visage, comme leurs actions méchantes le méritent.

5. Voici ce que dit le Seigneur au sujet des prophètes qui séduisent mon peuple, qui mordent avec les dents, et prêchent la paix; et qui, si quelqu'un ne met rien dans leur bouche, lui déclarent la guerre sainte.

6. C'est pourquoi vous n'aurez pour vision que la nuit, et pour di-

3. — Répétition plus énergique encore de la même pensée. Le peuple est traité comme un animal dont on veut faire sa nourriture. — *Qui comedunt carnem populi mei.* Cfr. Ps. xiii, 4. La fin du verset précédent est répétée ici pour condamner plus énergiquement la conduite des riches israéliques. — *In lebetes.* Ezéchiel, xxiv, 4, 5, se sert d'une image analogue pour dépeindre l'image et la ruine de Jérusalem. — *In medio ollæ.* קרחת, qu'on ne lit ailleurs que I Rois, ii, 14, a un certain rapport avec le grec χαλκίον. Toute cette description est, dirions-nous aujourd'hui, d'un réalisme effrayant.

4. — *Tunc.* הנה, quand ils ont agi avec cette cruauté et cette injustice; mieux : quand le temps du châtement sera arrivé. — *Clamabunt ad Dominum et non exaudiet eos.* Les pauvres criaient et n'étaient pas écoutés; par un juste retour les persécuteurs crieront et ne seront pas exaucés; Cfr. Job, xxxv, 12; Prov. xxi, 13; Ps. xvii, 42; Zach. vii, 13; Jér. xi, 11; Os. v, 6; Jac. ii, 13. — *Abscondet faciem suam ab eis.* Dieu ne se montrera pas propice à leur égard; Cfr. Is. viii, 17, lix, 2. — *In tempore illo.* A l'époque où leur arrivera la calamité annoncée ii, 3. — *Sicut nequiter egerunt in adinventionibus suis.* Voici le motif du châtement : ils ont agi d'une manière inique; Cfr. Prov. xxi, 13.

5. — Michée s'en prend main enant aux faux prophètes, que Jérémie lui aussi flétrit,

Lament. ii, 14. Il stigmatise leur vénalité et leur avarice. — *Super prophetas,* contre les faux prophètes, comme traduit très bien le Targum. — *Qui seducunt populum meum.* En lui faisant espérer un avenir heureux, qui ne leur arrivera pas. Cfr. Is. iii, 12, ix, 15; Ezéch. xiii, 10, 19. — *Qui mordent dentibus suis et prædicant pacem.* Quand on leur donne ce qu'ils demandent, ils annoncent un avenir heureux. L'antithèse avec les mots qui suivent demande expressément ce sens. — *Si quis non dederit... sanctificant super eum prælium.* Sanctifier la guerre, c'est la déclarer. Cette locution est tirée des rites et des cérémonies religieuses qui se faisaient au moment d'une déclaration de guerre; Cfr. Jérém. vi, 4; Joël, iii, 9. Selon d'autres, ils appellent sur eux la guerre sainte, c'est-à-dire, la vengeance de Dieu. Le premier sens semble préférable. Reuss explique bien ce passage : « Au lieu d'avertir ceux qui les consultent des châtements qui attendent les prévaricateurs, les faux prophètes disent à chacun ce qui peut lui plaire, pourvu qu'on les paye. La paix et la guerre peuvent être prises à la lettre, en tant que Michée annonce aussi des événements politiques; mais ces mots symbolisent aussi généralement le bonheur ou le malheur individuel qu'ils prédisent à chacun selon le salaire qu'ils obtiennent ».

6. — *Propterea nox vobis pro visione erit,*

vination que les ténèbres. Le soleil se couchera pour les prophètes et le jour s'obscurcira pour eux.

7. Les voyants seront confus, les devins couverts de honte : tous se cacheront le visage, parce que Dieu ne leur répond pas.

8. Mais moi j'ai été rempli de la force de l'esprit du Seigneur, de sa justice et de sa vertu, pour annoncer à Jacob son crime, et à Israël son péché.

9. Ecoutez ceci, princes de la maison de Jacob, et vous juges de la

tione; et occumbet sol super prophetas, et obtenebrabitur super eos dies.

7. Et confundentur qui vident visiones, et confundentur divini : et operient omnes vultus suos, quia non est responsum Dei.

8. Verumtamen ego repletus sum fortitudine spiritus Domini, iudicio et virtute; ut annuntium Jacob scelus suum, et Israel peccatum suum.

9. Audite hoc, principes domus Jacob, et iudices domus Israel, quia

Dans cette nuit qui vous attend, c'est-à-dire dans les calamités qui vous menacent, vous n'aurez plus le temps de débiter vos visions. — *Et tenebræ vobis pro divinatione.* Il n'y aura plus pour les faux prophètes que des ténèbres, et ils ne penseront plus à se livrer à la divination. — *Occumbet sol super prophetas.* Le soleil qui se couche pour ces faux prophètes est le soleil du salut et de la prospérité, Cfr. Amos, viii, 9; Jérém. xv, 9. — *Obtenebrabitur super eos dies.* Ce jour qui s'obscurcit contre eux est le jour du jugement qui est ténèbres et non lumière; Cfr. Amos, v, 8.

7. — *Et confundentur qui vident visiones.* Parce que tout arrivera autrement qu'ils ne l'ont prédit. — *Divini.* Les devins קסמים, Cfr. Ezéch. xiii, 9, seront l'objet de la honte et du mépris public. — *Et operient omnes vultus suos.* Litt. : « Ils se couvrent la barbe ». C'est un signe de deuil, Lev. xiii, 45, et ici un signe de confusion et d'opprobre. Cfr. Ezéch. xxiv, 44, qui correspond à l'action de se couvrir la tête, Jérém. xiv, 4, Esth. vi, 12. — *Quia non est responsum Dei.* C'est par les prophètes que Dieu répondait aux demandes du peuple; Cfr. Jérém. xlii, 4. Quand les faux prophètes seront convaincus de mensonge par les événements, le peuple n'aura plus de confiance en eux et ne croira plus qu'ils lui apportent les paroles de Dieu. S. Jérôme explique un peu différemment : « Jam nec demones accipiant potestatem, ut eos sua fraude decipiant. Muta erunt oracula, tacebit immundus spiritus et illudere non audebit ».

8. — Michée montre maintenant la différence qui existe entre les faux prophètes et lui, auquel l'esprit du Seigneur a donné la puissance et le jugement. — *Ego repletus sum fortitudine spiritus Domini.* Le prophète ne parle pas de lui-même; s'il a la

puissance d'annoncer l'avenir tel qu'il sera, c'est l'esprit de Dieu qui la lui donne. — *Judicio.* כִּסְפִּי. Il est rempli de jugement, c'est-à-dire qu'il ose contredire ses concitoyens et leur reprocher leur impiété. Ainsi Ezéch. xx, 4. — *Virtute.* Il a assez de force pour accomplir le mandat qu'il a reçu de Dieu. — *Ut annuntium Jacob scelus suum.* Loin de flatter le peuple, il lui parle sévèrement et l'accuse des crimes qu'il a commis. Cfr. i, 5; Is. lviii, 4. — *Et Israel peccatum suum.* Même pensée amenée par le parallélisme. Voici sur l'interprétation morale de tout ce passage, une réflexion excellente de Ribera : « Documentum est usitatum a patribus, quod lectori notum, et observatum esse debet, et quo nos sæpe uti sumus, quemadmodum quæ historice dicuntur in prophetis de Christo, et Ecclesia, non sunt allegorice exponenda, quoniam in ipsa historia est, quod quærere in allegoria solemus, ita cum historia ipsa moralis est, id est, mores instruit aut virtutibus commendandis, aut vitiis reprehendendis, cum sensum alterum spirituales, quia ad mores pertineat, nequaquam requiramus, ne ille prior altera expositione quasi evanescat et eludatur. Quod ita docet Gregorius in calce libr. XX Moral. Iluc usque beatus Job descripsit mala, quæ pertulit, hoc vero ex loco incipit narrare subtilius bona, quæ fecit, sed doloris verba historica atque allegorica expositione transcurrimus, virtutum vero opera ex magna parte juxta solius historiae textum tenemus, ne si hæc ad indaganda mysteria traxerimus, veritatem fortasse operis vacuare videamur. Hæc Gregorius. Itaque lector moralem expositionem ne expectet, ubi historia ipsa moralis est, ut in his ».

9. — Le prophète recommence les reproches qu'il a déjà adressés à ses concitoyens au commencement de ce chapitre

abominamini judicium, et omnia recta pervertitis.

10. Qui ædificatis Sion in sanguinibus, et Jerusalem in iniquitate.

11. Principes ejus in muneribus judicabant, et sacerdotes ejus in mercede docebant, et prophetæ ejus in pecunia divinabant : et super Dominum requiescebant, dicentes : Numquid non Dominus in medio nostrum? non venit super nos mala.

Ezech. 22, 27; Soph. 3, 30

12. Propter hoc, causa vestri Sion quasi ager arabitur, et Jerusalem quasi acervus lapidum erit, et mons templi in excelsa sylvarum.

Jer. 26, 48.

- *Audite hoc...* V. 7. 4. — *Quia abominamini judicium.* Vous avez en horreur ce qui est juste et équitable; d'une manière plus générale : vous haïssez la justice parce qu'elle s'oppose à toutes vos entreprises. — *Omnia recta pervertitis.* Ils rendent mauvaises les meilleures causes parce qu'ils corrompent les juges ; Cfr. Is. LIX. 8.

10. — *Qui ædificatis Sion in sanguinibus.* Ils se mettent en mesure de bâtir de splendides monuments dans Jérusalem, au moyen d'extorsions cruelles, parfois même par des meurtres judiciaires, comme Achab et après lui Sallum ou Joakim. Jérém. xxii, 43-47. — *Et Jerusalem in iniquitate.* Cfr. Ezéch. xxii, 27; Habac. II. 42.

11. — *Principes ejus in muneribus judicabant.* Loin de soutenir le bon droit, ils ne donnent raison qu'à ceux dont ils ont reçu des présents; et cela malgré les défenses de la loi, Exod. xxiii, 8; Deut. xvi, 49; Cfr. Is. I, 23; Ezéch. xxii, 42. — *Sacerdotes ejus in mercede docebant.* On voit par là qu'au temps de Michée, conformément à la loi, Levit. x, 44; Deut. xxxiii, 40, un enseignement public régulier, confié aux prêtres, existait. Nous n'en connaissons point les formes, dit Reuss, mais nous voyons qu'il était déjà devenu un moyen de se créer un revenu, tandis qu'il aurait dû être gratuit. — *Prophetæ ejus in pecunia divinabant.* Répétition, en termes différents, de l'accusation portée au v. 5; Cfr. Ezéch. xxii, 28 et Soph. iii, 3, 4. — *Super Dominum requiescebant.*

maison d'Israël, vous qui détestez l'équité, et qui renversez tout ce qui est droit,

10. Qui bâtissez Sion dans le sang, et Jérusalem dans l'iniquité.

11. Leurs princes jugent pour des présents; leurs prêtres enseignent pour l'intérêt; leurs prophètes devinent pour de l'argent : et après cela ils se reposent sur le Seigneur, disant : Est-ce que le Seigneur n'est pas au milieu de nous? Ces maux ne nous arriveront point.

12. C'est pour cela, à cause de vous, que Sion sera labourée comme un champ, que Jérusalem sera comme un monceau de pierres, et que la montagne du temple deviendra une forêt.

Tous ces crimes n'empêchaient ni les grands, ni les prêtres, ni les faux prophètes, de mettre leur confiance en Dieu; mais leur confiance sera vaine parce qu'elle est fondée sur un faux motif. — *Numquid non Dominus in medio nostrum...* Le temple étant dans Jérusalem, ils s'imaginent que Dieu protégera toujours la ville et ses habitants; ils ne réfléchissent pas que Dieu demande la sanctification de la vie et qu'il détruit les pécheurs qui se trouvent parmi son peuple. « Si quis autem hæc quæ de Jerusalem dicuntur, et de Sion ad Ecclesiam transferat ipsa est enim domus Jacob, et domus Israel, secundum illud quod in Isaia scribitur : Jacob puer meus, suscipiam eum, Isai. xli, 8 et illud ad Timotheum : Ut scias quomodo te oporteat in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia, I Tim. iii, 45, iste liquido pervidebit quod principis domus Jacob, et reliqui de domo Israel (sive ut melius in Hebræo scriptum est, Judices domus Israel), non sint alii nisi episcopi, presbyteri et diaconi, qui nisi omni custodia servaverint cor suum, abominantur judicium et universa recta pervertunt : quando enim juxta personam judicant, et in disceptatione negotii non valet causa meritum, sed rerum potentia, nonne abominantur judicium, et omnia recta pervertunt ? » S. Jérôme.

12. — *Propter hoc, causa vestri.* A cause de vous, juges, prêtres et prophètes, et de vos crimes. — *Sion, quasi ager arabitur.* Sion désigne ici, dit Keil, cette partie de la

CHAPITRE IV

Le prophète commence par la description de l'âge d'or promis à Israël (vv. 1-5). — Les Hébreux, dispersés dans les pays les plus lointains, reviendront jouir dans leur patrie de la paix et de la tranquillité (vv. 6-12). — Ils deviendront puissants et vaincront leurs ennemis (vv. 13-14).

1. Et il arrivera que dans les derniers temps, la montagne de la maison du Seigneur sera fondée sur le sommet des monts, qu'elle s'élèvera sur les collines et que les peuples y accourront ;

2. Et les nations y accourront en disant : Venez, montons, à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob. Il nous enseignera ses voies et nous irons dans ses sentiers ; parce que de Sion la loi sortira, la parole du Seigneur, de Jérusalem.

3. Il jugera de nombreux peuples, et il châtiara jusqu'au loin des nations puissantes. Ils changeront leurs épées en socs, et leurs lances en hoyaux. Un peuple ne

1. Et erit : In novissimo dierum erit mons domus Domini præparatus in vertice montium, et sublimis super colles : et fluent ad eum populi :

Isai. 2, 20.

2. Et properabunt gentes multæ, et dicent : Venite, ascendamus ad montem Domini, et ad domum Dei Jacob : et docebit nos de viis suis, et ibimus in semitis ejus ; quia de Sion egredietur lex, et verbum Domini de Jerusalem.

3. Et judicabit inter populos multos, et corripiet gentes fortes usque in longinquum, et concident gladios suos in vomeres, et hastas suas in ligones. Non sumet gens adversus

ville où est le palais royal ; elle sera détruite entièrement ; Cfr. i, 6. — *Jerusalem* désigne tout le reste de la ville ; Cfr. iv, 8. — *Quasi acervus lapidum erit.* Cfr. plus haut. i, 6 ; Jérém. ix, 40. — *Mons templi.* La colline du temple et par suite le temple lui-même, qui inspirait tant de confiance aux coupables. deviendra une forêt. Cfr. Jérém. xxvi, 18, où cet endroit est cité textuellement.

2°. — Glorification de la maison du Seigneur, et restauration de la puissance de Sion, iv-v, 1.

CHAP. IV. — 1-3. — Un jour viendra cependant où Sion sera élevée de la plus humiliante dégradation à la plus haute gloire. L'annonce du salut fait donc le fond de la pensée de ce chapitre. Les trois premiers versets se lisent dans Isaïe, ii, 2, 3, 4. Reuss prétend que ces trois versets sont un fragment d'un prophète plus ancien dont Isaïe et Michée ont pris le texte, chacun à sa manière, pour y rattacher leurs propres prédictions. Le texte de Michée, ajouté-il, est plus complet, plus arrondi, et pro-

bablement plus religieusement conservé selon la teneur de l'original, que celui d'Isaïe. Delitzsch, Caspari, Keil, pensent au contraire que c'est Michée qui est le premier auteur de cette prophétie, et qu'elle lui a été empruntée par Isaïe. V. notre note sur Is. ii, 2. Pour le commentaire, nous renvoyons aussi à cet endroit, n'ajoutant ici que quelques notes nouvelles. — *Mons domus Domini.* C'est la montagne du temple, Moriah, comme la distinction faite 440, 42, le montre clairement. Elle est subordonnée un peu plus bas à Sion, qui est considérée, v. 2 et 7, comme le siège du gouvernement de Jéhovah dont la loi sortira. — *Sublimis super colles.* Cette élévation ne doit pas s'entendre physiquement, comme le veulent Hofmann, Dreschler et plusieurs rabbins ; elle doit être prise dans un sens spirituel. Toute sa hauteur provient de la révélation dont elle a été le centre et dont elle a eu les prémices.

2. — *Docebit nos de viis suis.* C'est dans la révélation sortie de Sion que les nations apprendront à se diriger selon la loi de Dieu.

gentem gladium, et non discent ultra belligerare.

4. Et sedebit vir subtus vitem suam, et subtus ficum suam, et non erit qui deterreat : quia os Domini exercituum locutum est.

5. Quia omnes populi ambulabunt unusquisque in nomine Dei sui : nos autem ambulabimus in nomine Domini Dei nostri in æternum et ultra.

6. In die illa, dicit Dominus, congregabo claudicantem : et eam quam eiecera, colligam, et quam afflixeram.

7. Et ponam claudicantem in re-

prendra plus l'épée contre un autre peuple, et ils n'apprendront plus à se combattre.

4. Chacun s'assiéra sous sa vigne et sous son figuier, et personne ne l'effrayera, car le Seigneur a ainsi parlé.

5. Car tous les peuples marchent au nom de leur Dieu ; mais nous, nous marcherons au nom du Seigneur notre Dieu, jusque dans l'éternité, et au-delà.

6. En ce jour-là, dit le Seigneur, je rassemblerai celle qui boitait, et je réunirai celle que j'avais rejetée et affligée.

7. Je ferai avec les restes de celle

4. — *Et sedebit vir subtus vitem suam.* Ces paroles, qui promettent une paix non troublée, se trouvent dans III Rois iv, 25 ; Cfr. Zach. iii, 10. Les vignes et les figuiers étaient très communs en Palestine. Presque tout le monde, à moins de pauvreté excessive, avait un vignoble, quelques-uns mêmes des plus pauvres en possédaient ; Jérém. xxxix, 10 ; Néhém. v, 4. Vignes et figuiers formaient des bosquets naturels, et procuraient, dans ces chaudes contrées, une ombre agréable. « A Beitjin, dit Schulz, nous passâmes la soirée sous une large vigne, dont la tige avait un pied et demi de diamètre. Elle avait trente pieds de haut, on avait dû élayer ses branches qui couvraient un berceau de plus de cinquante pieds de largeur et de longueur. Je me rappelai Michée. J'avais vu dans ce pays le peuple vivant sous les figuiers et sous les vignes ; sous le figuier entre Jérusalem et Arimathie, sous la vigne ici ». Les rabbins rapportent que leurs ancêtres se tenaient sous les figuiers pour étudier, dit Pusey. C'est sous un figuier que se tenait Nathanaël, quand Notre-Seigneur l'appela ; Jean, i, 48. — *Et non erit qui deterreat.* Promesse renouvelée du Lévit. xxvi, 6. — *Quia os Domini...* Cette promesse pouvant sembler incroyable est confirmée par l'autorité de Dieu lui-même ; Cfr. Os. xii, 6 ; Is. i, 20 ; xv, 5, LVII, 14.

5. — Ce ne sera point par des idées et des efforts humains que les peuples arriveront au salut ; ce sera uniquement par la toute-puissance de Dieu : les mots suivants ont pour objet de l'annoncer. — *Quia omnes populi... in nomine Dei sui.* Marcher au nom de Dieu ne signifie pas, dit Keil, régler sa conduite suivant le nom de Dieu, c'est-à-

dire suivant sa nature, telle qu'elle se révèle dans ce nom, ou l'adorer d'une manière qui corresponde à cette nature, c'est marcher appuyé sur la force de ce Dieu, dans laquelle sa nature se déploie. Telle est le sens de cette phrase dans I Rois, xvii, 45, Zach. x, 12 ; Cfr. Prov. xviii, 10. Mais les dieux de toutes les nations, c'est-à-dire de tous les païens, sont des êtres sans vie, sans force, sans vigueur, qui ne peuvent aucunement aider leurs adorateurs. — *Nos autem ambulabimus in nomine Dei nostri.* Jehovah est le seul vrai Dieu, le Créateur et le tout-puissant gouverneur du monde. Les païens, avec leurs dieux inutiles et vains, ne peuvent rien contre lui et contre la nation qui marche en son nom et dans sa force. — *In æternum et ultra.* Jamais cette protection ne fera défaut à Israël, c'est-à-dire à l'Eglise de Dieu. En disant : nous marcherons, le prophète s'unit par la foi et l'espérance aux chrétiens ses frères, que Dieu rachètera par le sang de son Fils.

6. — *In die illa.* A l'époque indiquée au v, 1, aux jours du Christ et de l'Evangile. — *Congregabo claudicantem.* Je recueillerai les boiteux, c'est-à-dire les misérables Israélites éprouvés par la captivité et l'exil. L'image est tirée des brebis fatiguées par la route et par la chaleur ; Cfr. Ps. xxxiv, 45. LXX : συντρίψμεν. — *Eam, quam eiecera, colligam.* Litt. « celle qui est dispersée ». Cfr. Soph. iii, 19 ; Ezéch. xxxiv, 15, 16. Toutes ces prophéties concordent avec la promesse du Deut. xxx, 4. — *Quam afflixeram.* LXX : οὓς ἀπωσάμην, ceux que j'avais répudiés.

7. — *Ponam claudicantem in reliquiis.* J'aurai soin que le peuple tout entier ne soit pas détruit, mais que ses restes soient con-

qui boitait et souffrait, un peuple puissant, et le Seigneur règnera sur eux sur le mont de Sion depuis ce temps jusque dans l'éternité.

8. Et toi, tour du troupeau, nébuleuse fille de Sion, il viendra jusqu'à toi : la puissance ancienne te reviendra, l'empire de la fille de Jérusalem.

liquias, et eam, quæ laboraverat, in gentem robustam; et regnabit Dominus super eos in monte Sion ex hoc nunc et usque in æternum.

Soph. 3, 19; Dan. 7, 14; Luc. 4, 33.

8. Et tu turris gregis nebulosa filiæ Sion, usque ad te veniet; et veniet potestas prima, regnum filiæ Jerusalem.

servés, afin qu'il en sorte une nouvelle et meilleure génération. Le mot « reste » a souvent ce sens chez les prophètes. — *Eam quæ laboraverat*. הנהלאר, « celle qui a été dispersée au loin ». S. Jérôme a rapporté le mot hébreu à la racine לאר, travailler. — *In gentem robustam*. La nation redeviendra puissante et nombreuse; Cfr. une promesse analogue, Is. lx, 22. — *Regnabit Dominus super eos in monte Sion*. Après la réunion, Dieu sera le véritable roi du peuple. Cela suppose que jusqu'alors l'état politique d'Israël a été très imparfait et même contraire à la volonté divine. Cfr. des promesses semblables dans Is. xxiv, 23, xxxiii, 23; Abd. v. 21; Zach. xiv, 9; Dan. vii, 14. — *Ex hoc nunc et usque in æternum*. A partir de l'époque mentionnée au v. 6. Le royaume de Dieu n'aura pas de fin. Ces deux versets se rapportent, comme le prouve l'expression qui les ouvre, au temps du Messie. La substance de la promesse elle-même se rapporte au temps de l'achèvement du royaume du Messie, c'est-à-dire à l'établissement du royaume de gloire, Matth. xix, 28. La montagne de Sion est une figure du royaume de Dieu sous la forme que lui donne le Nouveau Testament. La venue des nations à la montagne de la maison de Jéhovah est, en fait, l'entrée des païens convertis à la foi, dans le royaume du Christ. Le commencement se trouve dans la prédication de l'Evangile parmi les Gentils, et la continuation à travers tous les âges de l'Eglise chrétienne. Quant à l'établissement de la paix éternelle, il ne s'accomplira que dans le royaume céleste, dans la gloire sans limites.

8. — La prophétie revient au trône de Sion, fondée par David, et renversé lors de la destruction de Jérusalem, iii, 12; elle annonce sa restauration future. Mais cette restauration n'aura lieu que dans et par le règne du Messie. — *Et tu turris gregis*. מגדל עדר, Migdal-Eder est-il le nom propre du petit bourg voisin de Bethléem, Gen. xxxv, 21? S. Jérôme et Rosenmüller à sa suite ont l'air de le penser; du moins Rosen-

müller y voit Bethléem, si rapprochée de cet endroit, et la race de David qui en tire son origine. Quelques récents commentateurs proposent une autre explication. La tour du troupeau, car les mots hébreux doivent être pris dans leur sens appellatif, désigne la même chose que la colline de la fille de Sion, עפל בת ציון; ces deux expressions s'appliquent à Jérusalem, où le troupeau dispersé d'Israël se réunira. Mais d'après Is. xxxii, 14, Ophel doit être un endroit à côté ou au sommet de Sion. Et si l'on compare ce passage avec II Paral. xxvii, 3, xxxiii, 14, où on lit que Jotham bâtit contre la muraille de l'Ophel, et que Manassé entoura l'Ophel d'une muraille, et l'éleva beaucoup, Ophel doit avoir été une colline, peut-être un bastion à l'angle sud-est de Sion, dont la fortification était de grande importance pour la défense de la ville. Cette opinion de Keil est partagée par Robinson, Schultz, Williams, Tobler. D'après ces auteurs Ophel est tout le rocher qui prolonge Moriah vers le sud, à partir de la muraille méridionale du temple; c'est l'Ophla ou l'Ophas de Josèphe, comme Arnold, dans l'Encyclopédie d'Herzog, et Winer le supposent. Mais Josèphe, de Bello Jud. v, 6, 4; Cfr. v, 4, 2, vi, 6, 3, dit seulement que Ophla était dans le voisinage du Cédron et de la montagne du temple. On ne sait donc pas si Ophla doit être identifié avec l'Ophel de l'Ancien Testament, car Josèphe ne mentionne pas Ophel dans la liste des collines de Jérusalem, mais cite seulement Ophla comme une localité spéciale. Il ne peut donc s'agir ici du Migdal-Eder voisin de Bethléem. La « tour du troupeau » doit être une tour ou peut-être la seule tour du palais de David, ou du château royal élevé dans Sion; c'est peut-être la tour mentionnée dans Néhém. iii, 25, 26; Cfr. Jérém. xxxii, 2; Cant. iv, 4, et I Paral. xii, 4. Cette tour du palais royal est parfaitement choisie pour représenter la souveraineté de David. Par son élévation au-dessus de Sion et de Jérusalem, dit Caspari, et par le fait qu'elle surveille toute la cité,

9. Nunc quare mœrore contrahe-
ris? Numquid rex non est tibi, aut
consiliarius tuus periit, quia com-
prehendit te dolor sicut parturien-
tem?

10. Dole, et satage, filia Sion,
quasi parturiens; quia nunc egre-
dieris de civitate, et habitabis in
regione, et venies usque ad Babylo-
nem; ibi liberaberis: ibi redimet te
Dominus de manu inimicorum tuo-
rum.

elle symbolise la famille de David et sa domi-
nation sur Jérusalem et sur Israël tout entier.
Isaïe, l. cit. appelle cette tour la tour de
garde, et Michée la tour du troupeau, proba-
blement parce que David avait été berger
avant de gouverner la nation d'Israël qui est
le troupeau de Jéhovah, Jérém. xiii, 47;
Cfr. II Rois, vii, 8; Ps. lxxvii, 70. Il est
très naturel, dit Keil, que le prophète emploie
cette expression. Dans le ch. v, 3, il décrit le
Messie comme un berger, plus loin, vii, 44, il
représente Israël comme le troupeau de l'hé-
ritage de Jéhovah. La tour du troupeau est
l'endroit où le berger se place pour surveiller
ses brebis et voir si aucun danger ne les me-
nace; Cfr. II Paral. xxvi, 10, xxvii, 4. —
Nebulosa. S. Jérôme a lu שָׁנַל au lieu de עֵבֶל.
LXX: ἀνυπόδης. Nous venons de voir que עֵבֶל
doit se traduire, hauteur, colline. — *Filia*
Sion, de Jérusalem, comme on l'a plusieurs
fois expliqué. — *Usque ad te veniet*. Le
royaume, la domination du monde l'arrivera.
— *Veniet potestas prima*. Ton ancienne puis-
sance te s'ra rendue, tu seras plus floris-
sante qu'aux temps de David et de Salomon.
— *Regnum filiae Jerusalem*. Jérusalem, malgré
la défection des dix tribus, est toujours re-
gardée comme le siège du royaume, et par
suite la domination sur ce royaume.

9. — Mais avant cela doivent arriver la
défaite, l'exil et la captivité. — *Nunc quare*
mœrore contrahearis? Litt. « pourquoi pousser
des cris ». Voici la réponse, qui est une pré-
diction de l'exil futur. — *Numquid rex non*
est tibi. Tu n'as plus de roi de la race de
David, c'est un conquérant qui te régit.
C'est là pour Israël un grand signe de la
malédiction divine; Cfr. Lam. iv, 20. —
Consiliarius tuus. עֵצֵר est aussi le roi;
l'épithète de conseiller rappelle une des
qualités de David. Cfr. aussi Is. ix, 5, où le
Messie est appelé le conseiller par excellence.
LXX: ἡ βουλὴ σου. — *Quia comprehendit te*
dolor sicut parturientis. Ta douleur est des

9. Maintenant pourquoi es-tu af-
faissée sous la douleur? Est-ce que
tu n'a pas un roi, ou ton conseiller
a-t-il péri, que la douleur te saisit
comme une femme en travail?

10. Afflige-toi, et efforce-toi, fille
de Sion, comme une femme en cou-
ches, parce que tu sortiras mainte-
nant de la ville, tu habiteras dans
un pays où tu iras jusqu'à Baby-
lone; là tu seras délivrée, là le Sei-
gneur te rachètera de la main de tes
ennemis.

plus poignantes. L'image employée ici est
fréquente dans la Bible; Cfr. Is. xiii, 8;
Os. xiii, 13; Jérém. vi, 24.

40. — *Dole et satage... quasi parturiens*.
Crie, comme une femme dans les douleurs
de l'enfantement. C'est sur ces douleurs que
le prophète insiste et non sur un nouvel ordre
de choses, une nouvelle naissance qui se
produirait pour Jérusalem. — *Nunc, bientôt*;
le temps de l'exil est présent à la pensée du
prophète. — *Egredieris de civitate*, de Jérusa-
lem où tu habites. — *Habitabis in regione*.
בְּשָׂדֵה, dans les champs. Tu camperas avec
les captifs en plein air jusqu'à ton arrivée au
lieu de la déportation. — *Et venies usque ad*
Babylonem. C'est pour le prophète le pays
le plus éloigné; Cfr. Is. xxxix, 3. Suivant
Reuss, le motif pour lequel le prophète cite
Babylone, בָּבֶל, est différent: Babel, dit-il,
faisait à cette époque partie de l'empire
assyrien et était beaucoup plus rapproché
de Jérusalem que Ninive. Elle se présente
donc d'abord à l'esprit comme le lieu de la
déportation. Peut-être antérieurement déjà
des Israélites avaient-ils été déportés en
Mésopotamie. Ces mots, dit le plus récent
commentateur de Michée, M. Cheyne, se
rapportent difficilement avec le contexte.
Car: 1^o l'ennemi dont le prophète se promet
la destruction, est le royaume contem-
porain d'Assyrie, non celui de Babylone,
qui avait été conquis par Tiglath-Pilezer, et
qui ne remplaça la puissance assyrienne
qu'un siècle plus tard; 2^o on lit au v. 12
que Jéhovah amène les nations ennemies à
Jérusalem pour qu'elles y soient détruites,
ce qui ne semble pas laisser de place pour
une transportation des Juifs à Babylone.
Ainsi cette difficulté, en admettant que Mi-
chée prédisait réellement la captivité de Ba-
bylone, s'appuie sur des raisons purement
exégétiques. On a répondu à cela: 1^o que
Babylone est mentionnée ici comme une pro-
vince de l'empire assyrien, c'est l'opinion de

11. Et maintenant plusieurs nations sont réunies contre toi, et elles disent : Qu'elle soit lapidée, et que nos yeux la contemplant!

12. Mais ils n'ont pas connu les pensées du Seigneur, ils n'ont pas compris son dessein, car il les a rassemblés comme la paille dans l'aire.

11. Et nunc congregatæ sunt super te gentes multæ, quæ dicunt : Lapidetur, et aspiciat in Sion oculus noster.

12. Ipsi autem non cognoverunt cogitationes Domini, et non intellexerunt consilium ejus : quia congregavit eos quasi fœnum aræ

Reuss, mentionnée plus haut; et 2^o que d'après IV Rois, xvii, 24, confirmée par les annales de Sargon, dans Records of the past, T. VII, p. 29, il paraît que Sargon transporta une partie de la population rebelle de Babylone dans le pays nord d'Israël, et qu'il la remplaça probablement, selon la coutume des Assyriens, par des Israélites faits prisonniers. Il est donc concevable qu'en prédisant une invasion de Juda par Sargon, le prophète représente les prisonniers de Juda comme suivant leurs frères d'Israël à Babylone. Cette réponse supprime la première difficulté, mais laisse toute sa force à la seconde. Il est donc nécessaire, continue le rév. Cheyne, de soutenir, soit que ces mots : « Tu iras à Babylone » sont une interpolation due à un éditeur postérieur des écrits prophétiques, qui ne fit pas attention au texte ou le comprit mal, soit qu'ils représentent une révélation subséquente faite à Michée. La première de ces vues peut, au premier abord, donner prise à l'objection, parce qu'elle suppose que la divine Providence n'a pas veillé sur le texte des Ecritures pour empêcher leur forme originale de subir des altérations. Mais nous devons nous rappeler que pour les chrétiens le but permanent de l'Ancien Testament est surtout de se rapporter à Jésus-Christ comme sauveur des Juifs et des Gentils; et que des changements superficiels du texte ne sont d'aucune importance religieuse à ce point de vue. L'hypothèse de l'interpolation est confirmée, pour ne citer que la principale preuve, par la présence de mots exactement analogues dans la version des LXX, iv, 8, dont voici la seconde partie : καὶ εἰσελεύσεται ἡ ἀρχὴ ἡ πρώτη. βασιλεὶα ἐκ Βαβυλῶνος, τῇ θυγατρὶ Ἱερουσαλὴμ. Ces mots semblent nous donner le point de vue où les traducteurs ou éditeurs de l'Ecriture comprirent les prophéties après l'exil. La grande délivrance de Babylone les absorbait tous et ils y trouvaient des références que le contexte de ces passages n'autorisait pas. Dans un certain sens, il est vrai, la captivité de Babylone était l'accomplissement de la prophétie qui nous occupe, car ni le châtimement d'Israël, ni la délivrance de Jérusalem au temps de Michée, ne répondent exactement

aux discours du prophète. Que ce soit à cause du repentir d'Ezéchias, ou pour quelque raison connue de Dieu seul, Jérusalem n'en fut pas amenée aux extrémités que le prophète décrit, et par conséquent l'intervention divine ne fut ni si frappante ni si extraordinaire. Si cependant l'on préfère la seconde des alternatives mentionnées plus haut, les analogies en faveur de cette vue sont aussi prochaines. Isaïe mêle continuellement l'objet des prophéties postérieures avec celui de celles qui devaient se réaliser les premières. — *Ibi*, Israël ne périra pas pour cela, c'est là, à Babylone même, que le Seigneur le délivrera de ses mains de ses ennemis. — *Liberaaberis*. Les jugements de Dieu sont terminés, dit Pusey, quand le Seigneur a atteint le but qu'il se propose, la purification de ses saints. Ceux qui ont été les instruments du châtimement ne peuvent rien y ajouter. La prison est le lieu où Joseph et S. Pierre trouvent leur délivrance; c'est à la mer Rouge qu'Israël est sauvé; les murs de Jérusalem furent la fin de Sennachérib.

44. — La fille de Sion, délivrée de Babylone, vaincra toutes les puissances du monde, par la force de Dieu. — *Nunc congregatæ sunt super te gentes multæ*. B'aucoup de nations s'assemblent contre la fille de Sion, dans l'intention de la détruire et de la profaner, et de repaître leurs yeux de ce spectacle. Cfr. Zach. xii, 3; Ezéch. xxxviii, xxxix. — *Quæ dicunt : Lapidetur*. הָרָקָה, qu'elle soit profanée ou violée, cette ville qui se disait la ville sainte, qu'elle soit lapidée comme adultère, disent Ménochius, Tirin, etc. Ce sens ne s'accorde guère avec le contexte. — *Aspiciat in Sion oculus noster*. Ces nations auront un malin plaisir, une satisfaction mauvaise à voir le triste sort de Sion; Cfr. Lament. i, 40; Abd. 42, 43; Ezéch. xxxv.

42. — *Ipsi autem non cognoverunt cogitationes Domini*. Mais ces nations qui viennent dans une intention hostile pour ruiner Jérusalem, ignorent les secrets desseins de Dieu, qui ne veut pas la destruction de son peuple, mais au contraire celle de ses ennemis. Cfr. Jérém. xxix, 44. — *Non intellexerunt consilium ejus*. Le but poursuivi par Dieu est de châtier son peuple pour le ramener à lui

13. Surge, et tritura, filia Sion; quia cornu tuum ponam ferreum, et ungulas tuas ponam aereas: et comminues populos multos, et interficies Domino rapinas eorum, et fortitudinem eorum Domino universæ terræ.

13. Lève-toi, fille de Sion, et foule la paille: car je te donnerai une corne de fer, je te mettrai des ongles d'airain, et tu briseras des peuples nombreux; tu consacreras leur butin au Seigneur, et leur force au Dieu de l'univers.

CHAPITRE V

Promesse du Sauveur divin qui doit surgir de Bethléem (v. 1), — après que les Hébreux auront été pendant quelque temps livrés à leurs ennemis (vv. 2-3). — Leurs guerriers deviendront terribles aux ennemis (vv. 4-8). — Description du temps où, après l'abolition de l'idolâtrie les Hébreux vivront en paix (vv. 9-13). — Nouvelle indication des châtements qui seront infligés à leurs ennemis (v. 14).

1. Nunc vastaberis, filia latronis. Obsidionem posuerunt super nos,

1. Maintenant tu vas être dévastée, fille de voleur. Ils nous assiè-

et de détruire en même temps ses ennemis. — *Quia*, 12, voici pourquoi les nations n'ont pas compris les desseins et les conseils de Dieu. — *Congregavit eos quasi fenem arææ*. Dans l'image qui commence avec ces mots, les peuples étrangers sont comparés à des gerbes posées sur l'aire, et qu'Israël va écraser comme font les bœufs qui écrasent les épis; Cfr. Is. xxi, 40; Jérém. li, 23.

13. — *Surge et tritura, filia Sion*. C'est aux habitants de Jérusalem d'écraser ainsi les nations. Cfr. Deut. xxv, 4. — *Cornu tuum*. La corne des animaux est souvent employée pour désigner les puissances destructives; Cfr. Deut. xxxiii, 47; III Rois, xii, 41; Amos, vi, 43, etc. — *Ponam ferreum*. Elle est de fer, parce que rien ne pourra résister à ceux que Dieu protège. — *Ungulas tuas ponam aereas*. Allusion à la coutume indiquée à la fin du v. 12; Cfr. Deut. xxv, 4; I Cor. v, 9. En disant que les sabots seront de fer le prophète rend encore plus forte l'idée de la puissance destructive donnée à Israël par Dieu. — *Comminues populos multos*. Cfr. Is. xli, 45. — *Interficies Domino rapinas eorum*. La Vulgate traduit d'après les LXX: ἀνολύσεις τῷ Κυρίῳ τὸ πλεῖον αὐτῶν. Sion immolera au Seigneur les victimes que par sa victoire elle aura arrachées aux païens. Litt. « Je vouerai à moi) Jéhovah leur dépouilles »; ce n'est pas le prophète qui parle, mais Dieu qui continue son discours; il montre que c'est bien lui, maître du ciel et de la terre, qui a détruit les païens, et que c'est à lui que leurs dépouilles appartiennent.

Cheyne admet la leçon des LXX et de la Vulgate. — *Et fortitudinem*. הִילָה, la propriété, la richesse, c'est-à-dire, toutes les possessions de ces peuples. Tout cela servira à la glorification du royaume du Seigneur: « Hæc Judæi necdum expleta cernentes, in futuro sibi Christi pollicentur adventu, et dicunt universas nationes Judaico populo servituras ipsumque imperium Romanorum, quod sub nomine interpretantur EDOM, contentum esse ungulis suis et cornibus ventilandum. Quod quam stultum sit, ex omnibus scripturis facile comprobatur; sed hoc alterius temporis est. Nos ergo qui non occidentem litteram, sed spiritum vivificantem sequimur, dicimus adversum filiam Sion, quæ interpretatur Ecclesia multas nationes dæmonum congregari, et in præsentis sæculo, quod in maligno positum est, insultare, et in occisione filiorum ejus gaudere, nescientes cogitationes Domini, nec ejus consilium agnoscentes. Si enim cognovissent, nunquam Dominum majestatis crucifixissent, I Cor. ii, 8. Congregabit itaque eos quasi manipulos arææ, ut quicquid spinosum habere videbantur et aspersum, vacuumque et leve, ungulis suis conterat, et cornibus ventilet, et purum remanens frumentum, in Domini offeratur donaria ». S. Jérôme.

CHAP. v. — 1. — Dans l'hébreu, ce verset se rattache au chapitre précédent. — *Nunc vastaberis, filia latronis*. Toi, armée d'Assyrie et de Sennachérib, appelée ainsi parce que tu es adonnée à tous les brigandages, tu seras détruite par la main du Seigneur. Tel

geront; ils frapperont avec le bâton la joue du juge d'Israël.

2. ET TOI, BETHLÉEM Ephrata, tu es petite entre les mille de Juda : mais c'est de toi que me viendra celui qui dominera sur Israël, dont la venue est dès le commencement, dès les jours de l'éternité.

in virga percutient maxillam judicis Israel.

2. ET TU, BETHLEHEM Ephrata, parvulus es in millibus Juda : ex te mihi egredietur qui sit dominator in Israel, et egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis.

Moth. 2, 6; Joan. 7, 42.

est le sens que N. de Lyre, Ménochius, Tirin, donnent à ce passage. Mais l'hébreu a un sens différent : « Maintenant attroupe-toi, fille de bandes ». בְּדָדָה s'emploie des expéditions faites dans un but de pillage par des troupes de soldats, II Rois, II, 22. Suivant Rosenmüller, Cheyne, etc., c'est à l'Assyrie que ces mots s'adressent. Selon Keil, c'est de Sion, appelée ici belliqueuse par le prophète, qu'il s'agit. LXX : νὺν ἐμφραχθήσεται θυγάτηρ ἐμφραχυῶ. — *Obsidionem posuerunt super nos*. Changement brusque de nombre, comme dans Is. I, 29. Les Assyriens sont le sujet sous-entendu. — *In virga percutient maxillam judicis Israel*. Cette grossière injure, une des plus graves qu'on peut faire aux Israélites, Cfr. III Rois, XXII, 24; Job, XVI, 10; Luc, XXII, 64, aura lieu après la prise de la ville. Pour quelques commentateurs, il y a ici une prédiction de l'invasion romaine; mais rien ne justifie cette vue, tout même s'y oppose. Quand même cet événement se produirait à l'époque dont parle le prophète, et par le moyen de l'armée assyrienne un libérateur délivrerait bientôt de Bethléem. Le juge d'Israël est le roi; Cfr. Amos, II, 3. Ce mot שֹׁפֶט « shophét », est peut-être employé pour produire une sorte de jeu de mots, avec שֵׁבֶט, « shébet », bâton. C'est peut-être aussi parce que Jéhovah seul est le véritable et unique roi d'Israël.

3°. — Naissance du roi d'Israël; son règne pacifique. v, 2-14.

A l'époque de la plus profonde dégradation de Sion, un roi d'Israël lui viendra de Bethléem, qui non seulement délivrera son peuple de ses ennemis, mais encore lui donnera une puissance magnétique et terrible sur toutes les nations, fondera un royaume pacifique et glorifiera Israël comme une nation sainte.

2. — *Et tu*. L'opposition est complète entre le tableau précédent et celui qui suit. — *Bethlehem Ephrata*. Bethléem, de la tribu de Juda, patrie de David, I Rois, XVII, 42, est appelée assez souvent Ephrata, אֶפְרַתָּה, dans l'Ancien Testament, Gen. XXXV, 49, XLVIII, 7; I Paral. IV, 4 et I Rois, cité tout à

l'heure. Michée unit ici les deux noms de cette localité, afin qu'on ne puisse pas faire de confusion avec la Bethléem de la tribu de Zabulon, Jos. XIX, 45, ou plutôt afin de donner plus de solennité à son discours. LXX : καὶ σὺ Βηθλεὲμ οἶκος; Ἐφραθά. S. Matthieu, II, 6, cite autrement : καὶ σὺ Βηθλεὲμ, γῆ Ἰούδα. Cfr. les réflexions de M. Fillion, pp. 54 et suiv. — *Parvulus es in millibus Juda*. Tu n'es pas assez grande, ou tu es trop petite pour pouvoir figurer parmi les filles de Juda qui peuvent compter dans leur sein au moins mille hommes, ou selon quelques commentateurs s'appuyant sur Nomb. I, 46; Exod. XVIII, 25, au moins mille famille. Ces mots sont ici comme dans l'hébreu, au masculin, parce que le prophète s'adresse au peuple de Bethléem qui, pour lui, représente la ville. En pareil cas, dit Hengstenberg, le genre peut se négliger; Cfr. Gen. IV, 7, où péché, הַחַטָּאת, paraît sous la forme d'un nom masculin, à cause de l'image d'un animal vorace. De telles personnifications se trouvent fréquemment. Ainsi rien de plus commun dans la loi mosaïque que de s'adresser à Israël comme à un homme. On a parfois méconnu cette manière de faire, et ce qui se rapporte à tout le peuple a été appliqué parfois à un seul individu. Cfr. Is. V, 7. Ici encore S. Matthieu ne cite pas littéralement. V. le Comm. de M. Fillion, I. c. En fait, dit Cheyne, Bethléem était une place petite et sans importance. Elle ne figure pas dans la liste des villes de Juda donnée par Josué, XV, (avec dix autres villes on la trouve dans les LXX), ni dans celle de Néhém. XI, 25, S. Jean, VII, 42, l'appelle κώμη. Et cependant c'est cette pauvre et insignifiante Bethléem, qui a eu l'honneur de donner naissance au Messie.

O sola magnarum urbium
Major Bethlem, cui contigit
Ducem salutis cœlitus
Incorporatum genere.

Prudence, Hymn. Epiph. 77.

— *Ex te... egredietur*. Malgré cette médiocrité, c'est de là que sortira le Sauveur. Il ne faut pas, avec Hofmann, supposer que ces mots signifient que Bethléem doit être re-

3. Propter hoc dabit eos usque ad tempus, in quo parturiens pariet : et reliquiae fratrum ejus convertentur ad filios Israel.

3. C'est pour cela que Dieu les abandonnera jusqu'au temps où celle qui doit enfanter enfantera : et les restes de ses frères viendront se joindre aux enfants d'Israël.

gardé comme le père du Messie ; ils indiquent seulement que c'est de cette petite ville qu'il viendra ; Cfr. Jérém. xxx, 21. — *Mihi*. Le prophète parle au nom de Jéhovah dont la volonté sera ainsi exécutée ; Cfr. I Rois, xvi, 4. passage auquel Michée fait peut-être allusion pour montrer les relations typiques de David avec le Messie. — *Qui sit dominator in Israel*. בורשׁל, gouverneur, par extension souverain, de quelque nom qu'il se pare. C'est pour gouverner, régner sur Israël que ce personnage sortira de Bethléem. — *Et egressus ejus ab initio, a diebus aternitatis*. Le sens de בורשׁל, LXX : ἔξ ἀρχῆς, est un peu douteux ; mais de la comparaison avec Os. vi, 3 ; III Rois, x, 28 ; Ezéch. xii, 4 et II Rois, iii, 25, il résulte que ce mot signifie bien sortie, production. On peut y voir indiquées les révélations de Jéhovah aux anciens Israélites et aux patriarches. Mais il est permis aussi de donner à ce mot la signification d'origine, et de voir dans le pluriel employé ce que les grammairiens appellent un pluriel d'excellence. Ce passage, dit Cheyne, est donc tout à la fois un témoignage de la préexistence du Messie dans le sein de Dieu ; Cfr. Is. xii, 41, xxxvii, 26, et de sa descendance de la famille de David ; Cfr. Amos, ix, 11. Il est généralement admis, dirons-nous avec Keil, que le souverain qui vient de Bethléem est le Messie. L'opinion d'après laquelle ces mots se rapporteraient à Zerobabel, admise par plusieurs Juifs, d'après S. Chrysostôme, Théodoret, etc., est trop arbitraire pour mériter la moindre créance. La sortie de Bethléem indique l'idée de descendance. Par conséquent, on ne peut pas restreindre בורשׁל à l'apparition du futur roi prédit ici par le prophète, dans des temps plus anciens, ou aux révélations du Messie comme l'ange de Jéhovah, même aux âges des patriarches ; il faut nécessairement admettre que ce mot indique son origine. Or, l'origine de l'ange du Seigneur, qui est égal à Dieu, ne date pas du temps où il est apparu pour la première fois aux patriarches, mais doit se rapporter au temps antérieur à la création du monde, à l'éternité. C'est ce qu'expriment les mots קדם et יומי עולם ; Cfr. Proverb. viii, 22, 23. Aussi ne pouvons-nous pas restreindre ces mots aux temps anciens et exclure l'idée de l'éternité. Les Pères et les Commentateurs ecclésiastiques vont plus loin et voient ici l'éternelle géné-

ration du Verbe, fils de Dieu ; Is. ix, 5 : « Ab initio » signifie, dit Ribera, avant que rien ne fut fait. Ils en tirent des arguments contre les Juifs et les Ariens. Ce que nous voulons surtout faire ressortir dans ce verset, c'est la prophétie de la venue du futur Dominateur d'Israël, du Messie et de son origine terrestre dans la petite ville de Bethléem, où son ancêtre, le roi David était né, lui aussi. Le peuple devait savoir que là devait naître celui qui prendrait un jour possession du trône de David, son aïeul. Nous voyons, d'après les Evangiles, Matt. ii, 5, 6 ; et Jean, vii, 42, que la Synagogue juive, au temps de Jésus Christ, regardait ce passage comme contenant une prophétie de la naissance du Messie à Bethléem.

3. — *Propter hoc*. A cause du dessein que Dieu a formé de châtier d'abord son peuple à cause de ses péchés, ensuite de le délivrer au moyen du Messie qui doit naître à Bethléem. — *Dabit eos*. Le Seigneur livrera son peuple à ses ennemis pour être châtiés et tourmentés. — *Usque ad tempus in quo parturiens pariet*. Jusqu'au jour fixé par Dieu où la femme, יולדה, celle qui enfante, donnera naissance au Christ. Cette femme qui enfante n'est pas la communauté d'Israël, comme le veulent Théodoret, Calvin, Vitranga, etc., mais bien la mère du Messie, comme la plupart des commentateurs chrétiens, et avec eux Ewald et Hitzig même l'admettent. Il y a peut-être ici une allusion à la grande prophétie de l'Emmanuel, Is. vii, 14. — *Et reliquiae fratrum ejus convertentur ad filios Israel*. Avec ces mots commence la description des bénédictions que la naissance du Messie apportera à Israël. Ceux des Israélites dispersés à l'étranger, qui auront été épargnés, rentreront dans leur patrie pour y vivre tranquilles et paisibles sous le règne du roi Messie. On peut aussi entendre ישובין dans le sens de conversion au Seigneur : ils se convertiront à Dieu en même temps que les autres fils d'Israël. Les frères du Messie désigneraient les membres de la tribu de Juda, unis plus étroitement au Messie que les autres Juifs. Pour Nicolas de Lyre, Ménochius, etc., les fils d'Israël sont les apôtres et les Evangélistes. S. Jérôme donne un sens assez semblable : « Dabit Dominus templum et Jerusalem, et Judeos usque ad illud tempus quo virgo pariet, quæ postquam pepererit, et natus parvulus acce-

4. Il sera fort, et paîtra son troupeau dans la force du Seigneur, dans la sublimité du nom du Seigneur son Dieu : et ils se convertiront parce qu'il sera exalté jusqu'aux extrémités de la terre.

5. Et il sera la paix. Quand l'Assyrien viendra dans notre pays, quand il foulera nos maisons, nous lui opposerons sept bergers et huit chefs.

4. Et stabit, et pascet in fortitudine Domini, in sublimitate nominis Domini Dei sui : et convertentur, quia nunc magnificabitur usque ad terminos terre.

5. Et erit iste pax : cum venerit Assyrius in terram nostram, et quando calcaverit in domibus nostris, et suscitabimus super eum septem pastores, et octo primates homines.

perit spolia Samariæ, et virtutem Damasci, interfecto populo Judæorum, reliquæ Israel salvabuntur. Et fratres Christi, id est, apostoli convertentur ad prophetarum et patriarcharum fidem, qui venturum Christum annuntiaverunt, et complebitur psalmi vaticinium : Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, et cætera quæ sequuntur, Psal. XLIV, 47 ». S. Jérôme.

4. — *Et stabit et pascet.* Il ne cessera pas de paître, c'est-à-dire, de gouverner Israël; Cfr. Izéch. xxxiv, 2, 23 et suiv. Le Messie aime à être envisagé sous l'image du bon pasteur. Dieu avait aussi appelé David du soin et de la garde d'un troupeau à la dignité de pasteur de son peuple, II Rois, v, 2. — *In fortitudine Domini.* C'est Dieu qui lui donnera la force pour défendre son troupeau contre les loups et les voleurs; Cfr. Jean, x, 41, 42. — *In sublimitate nominis Domini Dei sui.* Cette force n'est pas seulement l'autorité divine sur laquelle les rois de la terre s'appuient, I Rois, ii, 40, c'est la majesté, *גִּדְלוֹ*, du nom de Jéhovah, par laquelle Dieu manifeste sa divinité sur la terre. Le Messie, qui est appelé ailleurs, Is. ix, 5, le Dieu puissant, le Héros divin, a reçu l'esprit de puissance, Is. xi, 2, de son Dieu, car Dieu se manifeste à lui plus qu'à personne, et la majesté de Jéhovah se révèle dans tout ce qu'il fait. — *Et convertentur.* Les fils d'Israël reviendront sous le gouvernement du Messie, où ils ne seront plus désormais troublés, et où ils vivront dans une paix parfaite. Cfr. iv, 4; Levit. xxvi, 5, 6; II Rois, vii, 40. — *Quia nunc magnificabitur usque ad terminos terre.* L'autorité du Messie s'étendra en effet à toute la terre; Cfr. Malach. i, 44; Ps. ii, 8; Lxxi, 8; Luc, i, 32. C'est cette puissance du Messie, qui empêchera son peuple d'être attaqué et vaincu.

5. — *Et erit iste pax.* Il ne sera pas seulement l'auteur de la paix, mais celui qui apporte avec lui la paix et sans qui il n'y en a pas; Cfr. Is. ix, 5; Eph. ii, 44; la paix

personnifiée. — *Cum venerit.* Le reste de ce verset et le v. 6^e semblent, dit Cheyne, avoir été ajoutés à la suite d'une réflexion tardive. On peut donner deux raisons plausibles de cette addition. On ne voyait pas clairement quels étaient les peuples nombreux et les nations nombreuses de iv, 44, 43. La première clause du v. 5, relative aux Assyriens, peut sembler une interprétation de ces phrases vagues. Dans le premier jet de l'inspiration, le prophète n'a pas indiqué la durée de la domination des étrangers sur la terre d'Israël. Ainsi cette peinture des temps messianiques restait indistincte; mais cette omission est rectifiée par l'insertion des vv. 5 et 6. Mais n'est-il pas plus simple de voir dans ces mots une parenthèse? ou bien, si on n'admet pas ces deux hypothèses, ne peut-on trouver la suite de la pensée? Le prince de la paix, le Pacifique par excellence, doit donner à Israël une paix bien préférable à celle que Salomon lui avait assurée. Comment y arrivera-t-il? C'est ce qui est expliqué dans ces deux versets. Le nouveau roi défendra Israël contre les attaques des puissances mondaines; il lui donnera une force qui le rendra capable de dominer toutes les nations, en détruisant tout ce qui sert à la guerre et tout ce qui a une nature idolâtrique, il préviendra la possibilité d'une guerre, v. 5-15. — *Assyrius in terram nostram.* Assur, dit Keil, est le type des nations du monde qui attaquent le peuple de Dieu, parce qu'au temps du prophète cette puissance était celle qui menaçait le plus Israël. — *Et quando calcaverit in domibus nostris.* Le prophète prévoit surtout la conquête de son pays, due aux Assyriens, conquête qui se réalisera en effet. — *Suscitabimus super eum septem pastores.* Sept est le nombre parfait; les pasteurs, comme plus haut, sont des princes. — *Et octo primates homines.* Contre cet ennemi, Israël fera surgir sept et même huit princes, qui, sous les ordres du Messie, et lui étant subordonnés, renverseront cet

6. Et pascent terram Assur in gladio, et terram Nemrod in lanceis ejus. Et liberabit ab Assur cum venerit in terram nostram, et cum calcaverit in finibus nostris.

7. Et erunt reliquiæ Jacob in medio populorum multorum quasi ros a Domino, et quasi stillæ super herbam, quæ non expectat virum, et non præstolatur filios hominum.

8. Et erunt reliquiæ Jacob in gentibus in medio populorum multorum, quasi leo in jumentis sylvarum, et quasi catulus leonis in gregibus pecorum, qui cum transierit,

6. Ils iront paître avec l'épée la terre d'Assur, et avec les lances le pays de Nemrod. Il nous délivrera d'Assur, s'il vient dans notre terre, et s'il presse nos frontières.

7. Les restes de Jacob seront au milieu de peuples nombreux comme la rosée qui vient du Seigneur, et comme des gouttes d'eau sur l'herbe, qui ne dépendent pas de l'homme, et qui n'attendent rien des fils des hommes.

8. Et les restes de Jacob seront parmi les nations et au milieu de peuples nombreux, comme un lion parmi les bêtes de la forêt, comme un lionceau parmi les brebis; quand

ennemi et s'empareront même de son royaume. Sur les chiffres sept et huit rapprochés, V. Amos, 1, 3. Sept princes seraient suffisants pour s'acquitter de cette tâche; huit est ajouté pour indiquer qu'il y en aura plus même qu'il ne serait nécessaire d'en trouver.

6. — *Et pascent terram Assur in gladio.* Image terrible: ils dévasteront la terre d'Assyrie, c'est-à-dire, le pays de leurs ennemis, Cfr. pour l'expression, Ps. 11, 9; Apoc. 11, 27, 12, 5, 19, 15. V. aussi Jérém. vi, 3. — *Et terram Nemrod in lanceis ejus.* Litt. « aux portes de la terre de Nemrod ». L'Assyrie est appelée la terre de Nemrod, du nom du fondateur du premier empire, Gen. x, 9 et suiv., afin d'indiquer, dit Keil, le caractère de la puissance de cet empire, et son hostilité contre le royaume de Dieu. M. Oppert, *Encycl. des sciences relig.* T. IX, p. 665, prétend, d'après ce texte, que Nemrod était le nom de la Babylonie. בַּתְּחִינִי, « dans ses portes », c'est-à-dire dans ses cités et dans ses forteresses; Cfr. 111, 26, 121, 2. L'interprétation de S. Jérôme est fondée sur celle d'Aquila et d'une ancienne traduction grecque appelée par le saint docteur « quinta editio »; Aben-Ezra et Kimchi ont traduit de même. — *Et liberabit ab Assur cum venerit in terram nostram.* Israël, lorsqu'Assur essayera de l'envaloir, sera délivré par le Messie. D'après Hengstenberg, cette victoire est purement spirituelle; d'autres commentateurs voient ici l'annonce d'une victoire réelle sur les puissances hostiles à Israël et au royaume de Dieu.

7. — Israël, dit Cheyne, est un puissant et précieux instrument donné par Dieu à l'humanité. Dans un certain sens, il est un Messie, parce qu'il est spécialement choisi

pour donner l'exemple de l'obéissance aux lois de Dieu, Exod. xix, 5, 6, pour prêcher sa religion aux Gentils, iv, 2, et aussi parce que le noyau pieux de la nation est mystiquement uni à celui qui est par excellence le Messie. Le Christ, comme nous l'apprenons de S. Luc, 11, 34, a été établi pour la chute et la résurrection d'un grand nombre en Israël. Ainsi le peuple d'Israël, regardé comme un Messie ou un agent messianique, a une double influence sur les peuples voisins. Cette influence est comparée d'abord à la bienfaisante rosée qui tombe doucement, ensuite au lion féroce et destructeur. Cfr. Prov. xix, 12. — *Reliquiæ Jacob.* Nous avons déjà plusieurs fois expliqué cette expression. — *In medio populorum... quasi ros a Domino.*

La rosée est, ici comme ailleurs, une expression figurée pour rafraîchir, stimuler, vivifier; Cfr. Deut. xxxiii, 2; Ps. Lxii, 6; cix, 3, cxxxii, 3; Os. xiv, 6. Israël est la rosée qui est envoyée par Dieu pour fertiliser les nations; Cfr. Is. xl, 6-8. — *Et quasi stillæ super herbam.* Image analogue. Dieu seul, sans aucun secours des hommes, donnera à son peuple la force dont il aura besoin pour remplir sa mission parmi les peuples. — *Quæ non expectat virum...* Ces mots se rapportent à la rosée. Les bénédictions que Dieu, par le moyen d'Israël, répandra sur les païens, dépasseront leur attente et seront bien plus abondantes que tout ce qu'ils peuvent espérer. Les LXX traduisent à partir de « et quasi stillæ » : ὥς ὕδρες ἐπὶ ἄγρωσιν, ὅπως μὴ συναχθῇ μὲναις, μὴδὲ ὑποστῇ ἐν ὑδατὶ ἀνθρώπων.

8. — *Quasi leo in jumentis sylvarum.* Ils seront la terreur de leurs ennemis. — *Quæ cum transierit...* Cfr. une image semblable, Nomb. xxiii, 24. Quoique Judas Machabée

il passe, il terrasse, il saisit, et personne ne lui arrache sa proie.

9. Ta main s'élèvera contre tes ennemis, et tous tes adversaires périront.

10. En ce jour-là, dit le Seigneur, je t'enlèverai tes chevaux et je briserai tes chars de guerre.

11. Je ruinerai les villes de ton pays et je détruirai toutes les forteresses : j'arracherai de tes mains tes sortilèges, et il n'y aura plus de divinations chez toi.

12. J'exterminerai du milieu de toi tes idoles et tes statues, et tu n'adoreras plus les œuvres de tes mains.

13. J'arracherai tes grands bois; je détruirai tes villes.

14. Et je me vengerai dans ma

et conculcaverit, et ceperit, non est qui eruat.

9. Exaltabitur manus tua super hostes tuos, et omnes inimici tui interibunt.

10. Et erit in die illa, dicit Dominus : Auferam equos tuos de medio tui, et dispergam quadrigas tuas.

11. Et perdam civitates terræ tuæ, et destruiam omnes munitiones tuas, et auferam maleficia de manu tua, et divinationes non erunt in te.

12. Et perire faciam sculptilia tua, et statuas tuas de medio tui : et non adorabis ultra opera manuum tuarum.

13. Et evellam lucos tuos de medio tui, et conteram civitates tuas;

14. Et faciam in furore, et in in-

soit comparé à un lion, I Mac. III, 4; Cfr. II Mac. XI, 44, 42, il n'y a pas dans ces mots, comme le veulent Sanctius et Ackermann, une prédiction du temps des Machabées.

9. — *Exaltabitur manus tua super hostes tuos...* Israël vaincra tous ses ennemis. Une promesse du même genre se lit dans Isaïe, LX, 42. Dom Calmet voit dans ces mots une prédiction de l'état prospère des Juifs au temps des Asmonéens; ce sont plutôt les victoires du Christ qui sont prédites d'une manière figurée.

10. — *Et erit in die illa.* Quand le prince de la paix sera venu en Israël. Ces mots ne peuvent se traduire, comme le prétend Hengstenberg, par : avant que ces jours arrivent. Le prophète passe de l'attitude d'Israël parmi les nations, à la description de la perfection intérieure du règne de Dieu, qui est en relation avec la destruction de ses ennemis, et qui ne sera complet qu'après leur complète disparition. Alors, quand le monde sera vaincu, toute guerre cessera et tous les instruments de guerre seront détruits. — *Dicit Dominus.* Cfr. IV, 4. — *Auferam equos tuos de medio tui.* Cfr. Deut. XVII, 46; Is. II, 7; III Rois, IV, 26, X, 28, 29. — *Disperdam quadrigas tuas.* Cfr. Zach. IX, 40.

11. — *Perdam civitates terræ tuæ,* les villes fortes, comme le montre la suite du verset. — *Munitiones tuas,* מוצצור, tes forteresses. Toutes ces villes fortes seront inutiles, car on n'aura plus besoin de se réfugier derrière

des murailles pour échapper à l'ennemi. — *Auferam maleficia de manu tua.* כשפים, sont des sortilèges de différentes espèces. — *Divinationes non erunt in te.* כווננים, Cfr. Is. II, 6. Les faiseurs de nuages ou de tempêtes. On ne sait pas bien en quoi cela pouvait consister.

12. — *Perire faciam...* Une prophétie semblable se lit dans Zach. XVII, 2. — *Sculptilia.* פסילים, ce sont des idoles faites de bois ou de métal; Cfr. Levit. XXVI, 4. — *Statuas tuas.* כווצבות, pierres consacrées aux idoles; Cfr. III Rois, XIV, 23. — *Et non adorabis ultra...* Cfr. Is. II, 8.

13. — *Lucos tuos.* אשירים, écrit avec la « scriptio plena », comme Deut. VII, 5, IV Rois, XVII, 46. Ce sont probablement des poteaux ou des troncs d'arbres, dédiés à la déesse cananéenne de la nature; Cfr. Exod. XXXIV, 43, et la note sur Is. XVII, 8. — *Civitates tuas.* Ces villes seront détruites, parce que rien ne doit subsister de ce qui a été souillé par l'idolâtrie. Mais עירק est sans doute une faute de copiste. Les villes ont déjà été mentionnées, X, 44. Il vaut peut-être mieux le rendre, comme le Targum, par « tes ennemis », Cfr. I Rois, XXVII, 46, en donnant au mot son sens araméen. Cette explication ferait une transition très convenable avec le verset suivant. Reuss traduit : « tes idoles », mais uniquement d'après une conjecture fondée sur le parallélisme.

14. — *Et faciam in furore...* Cfr. Ezech

dignatione ultionem in omnibus
gentibus, quæ non aud erunt.

fureur et dans mon indignation de
toutes les nations qui ne m'ont pas
écouté.

CHAPITRE VI

Dieu appelle au jugement un peuple comblé par lui de bienfaits et qu'il peut à bon droit accuser d'ingratitude (xx. 4-5). — Le prophète montre ensuite comment on peut apaiser le Seigneur irrité (xx. 6-8). — Il énumère les différentes espèces de péchés, surtout ceux qui proviennent de l'injustice et de l'avarice (xx. 9-12). — Enfin il annonce les supplices qu'un vainqueur barbare infligera à Israël (xx. 13-16).

1. Audite quæ Dominus loquitur :
Surge, contende judicio adversum
montes, et audiant colles vocem
tuam.

2. Audiant montes iudicium Do-
mini, et fortia fundamenta terræ,
quia iudicium Domini cum populo
suo, et cum Israel dijudicabitur :

3. Popule meus, quid feci tibi,

1. Ecoutez ce que dit le Seigneur :
Va, soutiens ma cause contre les
montagnes, et que les collines en-
tendent ta voix.

2. Que les montagnes écoutent le
jugement du Seigneur, que les so-
lides fondements de la terre l'écou-
tent, car le Seigneur veut entrer en
jugement avec son peuple et plaider
contre Israël.

3. Mon peuple, que t'ai-je fait? En

xxv, 17; Is. xxxiv, 2, 3. Toutes les nations
qui ne reconnaissent pas Jéhovah pour leur
Dieu sont vouées à l'extermination.

III. La voie du salut, vi-vii.

Le prophète fait voir à Israël qu'il s'est
attiré le châtement par son ingratitude et par
sa désobéissance aux ordres de Dieu, et
qu'un repentir sincère le fera seul participer
à la miséricorde promise.

1°. — Exhortation au repentir fondée sur les menaces
divines, vi.

CHAP. VI. — 1. — *Audite quæ Dominus loquitur.* Le prophète s'adresse à toute la nation d'Israël, et lui dit d'écrire ce que le Seigneur lui a annoncé. — *Surge, קים*, exécute promptement ce qui va t'être commandé. — *Contende judicio adversum montes.* Ces mots ne veulent pas dire que les montagnes soient l'objet d'une accusation, quoique l'expression hébraïque *קים ריב* signifie bien discuter ou quereller avec quelqu'un, Jud. viii, 4; Is. l, 8; Jér. ii, 9; d'après le v. 2 en effet, des montagnes doivent entendre la contestation de Jéhovah avec Israël, et par suite elles ne sont ici que témoins.

Les montagnes et les collines doivent entendre cette discussion et porter témoignage, parce qu'elles ont vu ce que le Seigneur a fait pour Israël à travers les cours des âges, et comment, Israël en retour a récompensé le Seigneur; elles porteront donc témoignage en faveur du Seigneur et contre Israël. Kail. — *Audiant colles...* Cfr. Deut. xxxii, 1; Is., i, 2, etc.

2. — *Audiant montes iudicium Domini.* Litt. « écoutez... » Les choses inanimées ont donc plus de mémoire et de reconnaissance qu'Israël. — *Fortia fundamenta terræ.* Les montagnes sont appelées immuables fondations de la terre, parce qu'en raison de leur force et de leur masse elles ne changent pas. A cause de cela encore elles sont souvent appelées les montagnes éternelles, Gen. xlix, 26; Deut. xxxiii, 15; Ps. lxxxix, 2; Habac. iii, 6. — *Quia iudicium Domini cum populo suo.* Dieu appelle en jugement celui qui a violé ses droits; il rappelle qu'il est son peuple, afin d'invoquer ces droits et de tâcher de remuer un peu sa conscience, s'il lui en reste encore.

3. — *Popule meus.* Dieu se sert de termes d'affection envers le peuple ingrat. — *Quid*

quoi t'ai-je causé de la peine ? Réponds-moi.

4. Est-ce parce que je t'ai tiré de la terre d'Égypte, que je t'ai délivré de la maison des esclaves, et que j'ai envoyé pour te guider, Moïse. Aaron et Marie ?

5. Mon peuple, rappelle toi, je te prie, les projets de Balac roi de Moab, et ce que lui répondit Balaam, fils de Beor, de Setim à Galgala; et reconnais les justices du Seigneur.

6. Qu'offrirai-je au Seigneur qui soit digne de lui ? Fléchirai-je le genou devant le Dieu très-haut ? Lui offrirai-je des holocaustes et des veaux d'un an ?

aut quid molestus fui tibi ? Responde mihi.

Jer. 2, 5.

4. Quia eduxi te de terra Ægypti, et de domo servientium liberavi te, et misi ante faciem tuam Moysen, et Aaron, et Mariam ?

5. Popule meus, memento, quæso quid cogitaverit Balac rex Moab, et quid responderit ei Balaam filius Beor, de Setim usque ad Galgalam ut cognosceres justitias Domini.

Num. 22, 33.

6. Quid dignum offeram Domino ? Curvabo genu Deo excelso ? Numquid offeram ei holocaustomata, et vitulos anniculos ?

feci tibi. Peux-tu m'accuser de quelque faute envers toi ? — *Aut quid molestus fui tibi ?* Cfr. Is. XLIII, 26 ; Jérém. II, 5 et suiv. — *Responde mihi, ענה בי*, « rends témoignage contre moi ». Le mot hébreu, dit Reuss, est un terme de jurisprudence qui correspond à nos mots déposer, attester.

4. — Dieu rappelle à son peuple que non seulement il n'a pas été dur pour lui, mais encore qu'il l'a comblé de bienfaits. — *Eduxi te de terra Ægypti.* C'est un de ses plus grands bienfaits que Dieu rappelle ; Cfr. Jérém. II, 6 ; Amos II, 10. — *De domo servientium liberavi te.* L'Égypte est appelée de même, Exod. XIII, 3, XX, 2 ; Cfr. Deut. VIII, 8. — *Et misi ante faciem tuam Moysen... Mariam.* Marie est associée comme prophétesse à ses deux frères ; Cfr. Exod. XV, 20 ; Nombr. XII, 1, 2.

5. — D'autres marques de la protection de Dieu, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'entrée dans le pays de Chanaan, sont énumérées maintenant. — *Quid cogitaverit Balac, rex Moab.* Cfr. Nomb. XXII, 2 et suiv. — *Quid responderit ei.* La réponse de Balaam est la bénédiction que, contre sa volonté, il est forcé de proférer en faveur d'Israël ; Cfr. Nombr. XXII, 43, 48. « Vide, quomodo contra voluntatem suam cupiens tibi maledicere huiusmodi benedixit ». S. Jérôme. Josué rappelle aussi ce fait comme un grand bienfait de Dieu, xxiv, 9-10. — *De Setim usque ad Galgalam.* Setim, שטים, le dernier campement d'Israël à l'est du Jourdain, dans les plaines de Moab ; Cfr. Nombr. XXV, 4-3. Galgala, le premier campement dans la terre

de Chanaan ; Cfr. Jos. IV, 49, 20, V, 9. On ne voit pas bien, dit Cheyne, comment ces mots se rattachent grammaticalement à ceux qui les précèdent. Le sens paraît être : Souviens-toi de ce qui arriva entre Setim et Galgala ; c'est-à-dire, n'oublie rien, non seulement l'épisode de Balac et de Balaam, mais le passage miraculeux du Jourdain, et l'entrée dans la terre promise. Peut-être quelques mots ont-ils disparu avant cet endroit. C'est aussi l'avis de Reuss. Mais rien n'autorise à en contester l'authenticité, attaquée par Hitzig, Ewald, etc. Caspari a très bien montré l'insuffisance de leurs objections. — *Ut cognoscere justitias Domini.* Par ces actes divins, Israël doit discerner les justices du Seigneur, non pas ses miséricordes, car צדקות, ne signifie point miséricordes, mais les actes justes de Jéhovah, comme Jug. V, 11 ; 1 Rois, XII, 7. Le mot s'applique au déploiement miraculeux de la toute puissance divine sur Israël, pour l'accomplissement de son dessein de salut ; cette fidélité à l'alliance qu'il a contractée avec son peuple atteste, dit Keil, la justice de Jéhovah.

6. — En présence de ces souvenirs, Israël, qui ne peut nier la miséricorde de son Dieu, ainsi que la noire ingratitude dont il s'est rendu coupable, cherche comment il apaisera la colère du Seigneur. — *Quid dignum offeram Domino ?* Litt. « avec quoi viendrai-je devant Jéhovah ? » Le peuple demande au prophète comme il pourra s'y prendre pour fléchir Dieu. — *Curvabo genu Deo excelso ?* אלהי כורם, « le dieu de la haute place », c'est-à-dire, qui habite dans la haute place,

7. Numquid placari potest Dominus in millibus arietum, aut in multis millibus hircorum pinguium? Numquid dabo primogenitum meum pro scelere meo, fructum ventris mei pro peccato animæ meæ?

8. Indicabo tibi, o homo, quid sit bonum, et quid Dominus requirat a te : Utique facere judicium, et diligere misericordiam, et sollicitum ambulare cum Deo tuo.

Deut. 6, 2 et 26, 16; Zach. 7, 9; Matth. 23, 23.

9. Vox Domini ad civitatem clamat, et salus erit timentibus nomen tuum : Audite tribus, et quis approbabit illud?

7. Est-ce que le Seigneur est apaisé par des milliers de bœliers, ou par plusieurs milliers de boucs engraisés? Donnerai-je mon premier-né pour mon crime, et le fruit de mes entrailles pour les péchés de ma vie?

8. O homme, je t'indiquerai ce qui est bon et ce que le Seigneur te demande : pratique la justice, aime la miséricorde, et marche avec crainte devant Dieu.

9. La voix du Seigneur parle à la ville, elle sera le salut pour ceux qui craignent son nom : Ecoutez, tribus ; mais qui l'approuvera?

Is. xxxiii, 5, LVII, 45, qui trône dans les cieux, Ps. cxiv, 3. LXX : ἀντιλήψεται θεοῦ μου ὑψίστος. — Numquid offeram ei holocausto-mata... Jusqu'ici les holocaustes ont seuls pu le fléchir. Devrai-je lui en offrir? — *Et vitulos anniculos*. Les victimes les plus recherchées; Cfr. Levit. ix, 2, 3.

7. — Numquid placari potest! On a pensé que ces paroles ne sont pas prononcées par le peuple, mais par le prophète qui nierait que des sacrifices de ce genre sont agréables à Dieu; Cfr. Is. i, 44, etc. Mais cette manière de voir ne repose sur rien et est contredite par la seconde partie du verset. — *In millibus arietum*. Plus haut, la valeur des veaux est appréciée au moyen de leur qualité; ici c'est au moyen de la quantité. — *Aut in multis millibus hircorum pinguium*. Litt. « des myriades de torrents d'huile ». Le prophète, dit Reuss, exagère à dessein les quantités pour faire mieux ressortir cette idée, que Dieu ne veut pas de satisfaction purement matérielle. — Numquid dabo... pro scelere meo? Si cela ne suffit pas, on offrira les premiers-nés pour fléchir Dieu. Cette offre, dit Keil, est fondée sans doute sur l'idée vraie que le sacrifice représente l'offrande d'un homme à Dieu, et qu'un animal n'est pas suffisant pour remplacer l'homme. Mais cette idée vraie n'était pas réalisée, au sens littéral, par des sacrifices humains. Ces sacrifices étaient au contraire une impiété abominable, parce que le sacrifice que Dieu désire est celui de l'esprit, non celui de la chair. Israël pouvait et devait l'avoir appris, non seulement du sacrifice d'Isaac demandé par Dieu, Gen. xxii, mais aussi de la loi relative à la con-

sécration du premier-né, Exod. xiii, 42, 43. Aussi cette offre de la nation montre qu'elle n'a pas une vraie connaissance de la volonté de son Dieu, qu'elle est encore remplie de l'illusion patenne que la colère divine peut être apaisée par des sacrifices humains; Cfr. IV Rois, iii, 27, xvi, 3. Ces sacrifices humains furent, en dépit de la loi, fréquents chez Israël; Cfr. Lévit. xviii, 21, xx, 2; IV Rois, xvi, 3, xxiii, 40; Is. lvii, 5; Jérém. vii, 31; Ezéch. xvi, 20, xx, 26. — *Fructum ventris mei*. Comme Deut. vii, 43; xxviii, 4, etc.

8. — Le prophète repousse tous ces moyens de réconciliation qui sont sans aucune valeur; il rappelle au peuple ce que demande la loi. — *Indicabo tibi*. Litt. « Il (Dieu) t'a indiqué », ou : « on t'a indiqué ». Moïse et sa loi sont désignés dans ce cas. — *Quid sit bonum...* Ce qui est bien, c'est ce qui est demandé par la loi, et par le Seigneur qui a fait connaître cette loi par l'entremise de Moïse. — *Utique facere judicium*. Ne nuire à personne et pratiquer toujours ce qui est juste et équitable; Cfr. Is. v, 7; Os. xii, 7. — *Diligere misericordiam*. Faire du bien à son prochain; Cfr. Ps. vi, 6. Ces deux prescriptions contiennent tous les commandements de la seconde table, et Israël ne s'en inquiétait guère, comme nous l'apprennent les prophètes, et Michée en particulier, ii, 1, 2, 8, iii, 2, 9 et suiv., vi, 40 et suiv. — *Et sollicitum ambulare cum Deo tuo*. Litt. « marche humblement en face de ton Dieu. L'adoration de Dieu et l'obéissance qui lui est due sont indiquées par ces mots; Cfr. Deut. x, 42, 43; I Rois, xv, 22.

9. — Ces vertus n'ont pas été pratiquées

10. Comme un feu dans la maison de l'impie sont les trésors dûs à l'iniquité. Sa fausse mesure est pleine de colère.

11. Puis-je tolérer une balance injuste, ou un sac avec des poids trompeurs?

12. C'est par là que ses riches se sont remplis d'iniquité. Ses habitants ne font que mentir et leur langue est trompeuse dans leur bouche.

13. Et moi, je te frapperai et te perdrai, à cause de tes péchés.

14. Tu mangeras, sans te rassasier; ton humiliation sera au milieu

10. Adhuc ignis in domo impiorum thesauri iniquitatis; et mensura minor iræ plena.

11. Numquid justificabo stateram impiam, et saccelli pondera dolosa?

12. In quibus divites ejus repleti sunt iniquitate, et habitantes in ea loquebantur mendacium, et lingua eorum fraudulenta in ore eorum.

13. Et ego ergo cœpi percutere te perditione super peccatis tuis.

14. Tu comedes, et non saturaberis : et humiliatio tua in medio

par Israël; c'est pourquoi Dieu le menace et va le punir. — *Vox Domini ad civitatem clamat.* Dieu ne parle pas en secret; il veut que sa voix soit entendue de tous. Cette ville peut désigner aussi la capitale du royaume. Tous les habitants de Juda vont donc entendre la sentence prononcée contre eux. — *Salus erit timentibus nomen tuum.* Litt.

« et la sagesse voit ton nom ». Seuls les sages accomplissent la volonté de Dieu. *הַחֲכָמִים* se trouve dans les Proverbes, Job et Isaïe. La Vulgate traduit d'après les LXX. Ces dernières paroles sont ajoutées par le prophète comme une sorte d'avertissement; il ne suffit pas d'entendre, il faut aussi profiter; c'est de là que dépend le salut. Reuss. — *Audite tribus et quis approbabit illud.* Voici l'explication que donne de ces mots Ropert, approuvé par Tirin : « Audite ergo tribus Juda (est enim Hebraice singularis numeri) : audite, inquam, sceleratum, infame, probrosum opus vestrum, quod nunc in judicio Dei publice arguo : et quis tam impudens, qui audeat illud suo calculo approbare » ? Mais l'hébreu a un sens tout différent : « Tendez la verge et celui qui l'a mandée ». C'est le châtimement que Michée est chargé d'annoncer à Israël et qui sera exécuté par une puissance ennemie, appelée par le Seigneur. LXX : ἀκούε, φολή, καὶ τίς κοσμήσει πόλιν;

10. — *Adhuc ignis in domo impiorum thesauri iniquitatis.* Litt. « y a-t-il encore dans la maison de l'impie des trésors d'impieeté » ? Le prophète se demande avec stupefaction comment on conserve encore des trésors provenant des rapines et des crimes, après qu'il y a eu tant d'avertissements et d'appels au repentir. S. Jérôme traduit comme les LXX et le Syriaque; il compare ces trésors amassés iniquement au feu qui réduira en cendres les maisons des voleurs. — *Et mensura*

minor iræ plena. Chez ces riches coupables il y a encore des mesures plus petites que l'équité le demande, et qui à cause de cela sont pleines de la colère divine. Litt. « et un Epha de maigreur (destinée à frauder), détestable ». Cfr. Prov. xx, 23. Le Deut. xxv, 16, condamne celui qui n'a pas un epha de grandeur convenable.

11. — *Numquid justificabo stateram impiam.* Dieu ne peut pas approuver des fraudes que la loi condamne. Litt. « serai-je pur avec des balances fausses » ? Cfr. Os. xii, 8; Amos, viii, 5 LXX : ἐλ δίκαιοθήσεται ἐν ζυγῷ ἀνομίας. — *Et saccelli pondera dolosa ?* Litt. « et une bourse avec des pierres (poids) trompeuses ». On se servait de faux poids, qui consistaient en pierres qu'on portait dans une bourse; Cfr. Lev. xix, 36; Deut. xxv, 13; Prov. xvi, 11.

12. — *In quibus, אשר,* parce que. — *Divites ejus repleti sunt iniquitate.* Tous les riches n'ont acquis leur fortune que par l'injustice et la violence. — *Habituantes in ea.* Les habitants de Jérusalem. — *Loquebantur mendacium.* Ils ne savent que tromper et abuser les pauvres gens. — *Lingua eorum fraudulenta in ore eorum.* Ils n'ouvrent la bouche que pour mentir; ils sont tellement habitués à tromper que, comme par instinct et malgré eux, ils ne font plus que cela!

13. — *Aussi le châtimement va-t-il venir. — Et ego ergo.* Et à moi aussi mon tour viendra, et alors je te châtierai impitoyablement. — *Capi percutere te.* S. Jérôme traduit encore ici d'après les LXX. Litt. « je rendrai mortels les coups que je te donnerai ». — *Perditione super peccatis tuis.* Litt. « en te dévastant à cause de tes péchés ».

14. Les châtimements particuliers, dont la description suit, sont basés sur Levit. xxvi, 25, 26 et Deut. xxviii, 39, 40. —

tui : et apprehendes, et non salvabis : et quos salvaveris, in gladium dabo.

15. Tu seminabis, et non metes : tu calcabis olivam, et non ungeris oleo : et mustum, et non bibes vinum.

Deuter. 28, 38; Agg. 4, 6.

16. Et custodisti præcepta Amri, et omne opus domus Achab et ambulasti in voluntatibus eorum, ut darem te in perditionem, et habitantes in ea in sibilum. et opprobrium populi mei portabitis.

de toi. Tu prendras sans pouvoir te sauver. Et ceux que tu auras sauvés, je les livrerai au glaive.

15. Tu sèmeras et tu ne moissonneras pas. Tu presseras l'olive et tu ne t'oindras pas d'huile. Tu fouleras le raisin et tu ne boiras pas de vin.

16. Tu as gardé les ordres d'Amri, et toutes les manières d'agir de la maison d'Achab, et tu as marché sur leurs traces. C'est pourquoi je t'abandonne à ta perte; je ferai de tes habitants l'objet de la raillerie, et tu porteras l'opprobre de mon peuple.

Tu comedes et non saturoberis. Dieu enlèvera aux aliments toute leur force nutritive ; Cfr. Os. iv, 40 ; Agg. i, 6. — *Humiliatio tua in medio tui* C'est chez toi-même, au milieu de ton pays, que tu seras écrasée par les ennemis. Quelques commentateurs donnent à יִשָּׁרָאֵל, qui a été bien traduit par S. Jérôme, le sens de langueur, maladie, famine, LXX : καὶ σφοδρῶς ἐν σοί. — *Et apprehendes et non salvabis.* Litt. « tu voudras t'échapper et tu ne le sauveras pas ». — *Quos salvaveris, in gladium dabo.* Aucun des tiens n'échappera au glaive de l'ennemi.

15. — *Tu seminabis et non metes*, soit à cause de la stérilité de la terre ; Cfr. Agg. i, 6 ; Jérem. xii, 13, soit à cause de la dévastation des moissons opérées par les ennemis :

Impius hæc tam culta novalia miles habebit ?
Barbarus has segetes ? en queis conservimus agros,

dit Virgile, dans un sentiment analogue, Egl. i, 70, 71 ; Cfr. Deut. xxviii, 33. — *Tu calcabis olivam et non ungeris oleo.* Les Juifs s'aignaient souvent d'huile ; Cfr. Is. i, 6. — *Et mustum...* Cfr. Deut. xxviii, 39 ; Amos, v, 44.

16. — Tous ces maux tomberont sur le peuple qui les aura mérités par sa conduite impie. — *Et custodisti præcepta Amri.* L'Écriture nous apprend, III Rois, xvi, 25, que ce roi fut pire que tous ses prédécesseurs. En suivant un tel modèle, Israël devait tomber dans l'idolâtrie la plus abominable. — *Et omne opus domus Achab.* Les préceptes d'Amri, c'est-à-dire ses ordonnances relatives au culte de Baal, furent élevés par son successeur Achab au rang de religion nationale, III Rois, xvi, 31, 32. Mais à cela ne se bornent pas les œuvres d'Achab : il persécuta les prophètes du Seigneur, III Rois, xviii, 4, xxi, 27, il vola et tua Naboth, III Rois, xxi. — *Ambulasti in voluntatibus eorum.* Vous avez suivi tous les mauvais conseils de ces mauvais rois. — *Ut darem te in perditionem.* A cause de tous ces crimes je vous détruirai. — *Et habitantes in ea in sibilum.* Je ferai des habitants de ce pays l'objet de la risée et des moqueries des étrangers ; Cfr. II Paral. xxix, 8 ; Lam. ii, 15. — *Opprobrium populi mei portabitis.* Cela vous arrivera lorsque vous serez tombés au pouvoir des païens. LXX : καὶ ὀνειδῆ γὰρ ὧν λήψετε.

CHAPITRE VII

Le prophète se plaint des mœurs corrompues de son peuple qui ne respecte plus rien (v. 1-6). — Il n'a plus d'espérance qu'en Dieu (v. 7). — Il prédit ensuite à la puissance ennemie d'Israël une défaite et une ignominie pareilles à celles dont il a été l'instrument, et il encourage ses concitoyens par la vue d'un âge plus heureux que le peuple appelle de tous ses vœux (v. 8-14). — Le Seigneur promet de nouveau non seulement le retour d'Israël, mais une gloire plus grande que celle de tous les autres peuples (v. 15-17). — Michée loue enfin la bonté de Dieu et le prie de tenir les promesses qu'il a faites à Abraham et aux patriarches (v. 18-20).

1. Malheur à moi, parce que je suis devenu semblable à celui qui cueille en automne les restes de la vendange; il n'y a plus de grappe et j'ai cherché en vain des figes précoces.

2. Le saint a disparu de la terre, il n'y a plus d'honnêtes gens dans l'humanité. Tous tendent des pièges pour verser le sang, le frère cherche la mort de son frère.

3. Ils appellent bien le mal de leurs mains. Le prince demande, le juge est à vendre; le grand dit le désir de son cœur, et tous troublent l'état.

1. Væ mihi; quia factus sum sicut qui colligit in autumnō racemos vindemiæ: non est botrus ad comedendum, præcoquas ficus desideravit anima mea.

2. Perit sanctus de terra, et rectus in hominibus non est. Omnes in sanguine insidiantur, vir fratrem suum ad mortem venatur.

Ps. 11, 2.

3. Malum manuum suarum dicunt bonum; princeps postulat, et iudex in reddendo est: et magnus locutus est desiderium animæ suæ, et conturbaverunt eam.

2°. — Prières de la communauté israélite pénitente et promesse divine, VIII.

CHAP. VII. — 4. — Le prophète ne parle pas en son nom, mais au nom du peuple, qui avoue et regrette sa rébellion envers le Seigneur; on peut le prouver d'après ce fait qu'à partir du v. 7, c'est l'assemblée du peuple qui parle d'elle-même à la première personne. Cette assemblée n'est pas l'Eglise d'Israël corrompue, comme Caspari le suppose; c'est plutôt, ainsi que le dit Keil, l'Eglise croyante de l'avenir, qui discerne dans le châtiment la main de son Dieu, et exprime l'espérance que ce Dieu voudra bien la guider dans ses conflits avec ses ennemis. — *Væ mihi*. אֲלַל, qui ne se trouve que dans Job, x, 15, diffère de דָּרַי; c'est l'expression de la tristesse, de la douleur, plutôt que celle de la menace. — *Factus sum sicut... vindemiæ*. Le sens de l'original est un peu différent: « Je suis comme après la récolte des fruits, comme quand on grappe après la vendange ». La nation ressemble à ce glanage ou à ce grappillage; il ne reste plus parmi elle, à cette heure, que de très rares hommes de bien. — *Non est botrus ad comedendum*. Répétition de la même image. Le

glaneur ne peut s'attendre à trouver des grappes entières. — *Præcoquas ficus desideravit anima mea*. Désir inutile, puisque la saison en est passée. בְּכֹרֶה est le fruit qui mûrit avant l'été, Cfr. Matth. xxi, 49, et qui est d'autant meilleur qu'il est encore plus rare; Cfr. Is. xxviii, 4; Jérém. xxiv, 2. Le sens de l'image est expliqué dans le v. 2.

2. — *Perit sanctus de terra*. הַסֵּד, celui qui aime Dieu, qui lui est fidèle, a disparu, אֲבָד, du pays d'Israël. — *Rectus in hominibus non est*. La corruption est arrivée à l'extrême. — *Omnes in sanguine insidiantur*. Tous dressent à leur prochain des embûches pour le perdre et pour lui enlever ce qu'il possède. LXX: πάντες εἰς αἷματα διτάσσονται. — *Vir fratrem suum ad mortem venatur*. Chacun essaye de prendreson voisin, comme l'oiseleur prend les oiseaux dans des rêts. LXX: ἕκαστος τὸν πλησίον αὐτοῦ ἐκθλέουσιν ἐκθλέει.

3. — *Malum manuum suarum dicunt bonum*. Ce verset et la première moitié du suivant sont, dit Cheyne, extrêmement obscurs, et il est tout à fait improbable que le texte, tel que nous l'avons, soit correct. La traduction latine de ces premiers mots nous semble bien rendre l'original. Nous ne comprenons pas le jeu de mots de Reuss: « Io

4. Qui optimus in eis est, quasi paliurus : et qui reclus, quasi spina de sepe. Dies speculationis tuæ, visitatio tua venit : nunc erit vastitas eorum.

5. Nolite credere amico : et nolite confidere in duce : ab ea quæ dormit in sinu tuo, custodi claustra oris tui.

6. Quia filius contumeliam facit patri, et filia consurgit adversus matrem suam, nurus adversus socrum suam; et inimici hominis domesticus ejus.

Matth. 10, 35, 36.

7. Ego autem ad Dominum aspiciam, expectabo Deum Salvatorem meum : audiet me Deus meus.

4. Le meilleur d'entr'eux est comme la ronce, et le plus juste est comme l'épine de la haie. Mais voici le jour de ta venue, le châtimement vient, leur ruine approche.

5. Ne vous fiez pas à un ami : ne vous reposez pas sur un chef ; tiens fermée la porte de ta bouche, à celle-là même qui dort dans ton sein.

6. Car le fils outrage son père, la fille s'élève contre sa mère ; la belle-fille contre sa belle-mère, et l'homme a pour ennemis ceux de sa maison.

7. Mais moi je jetterai les yeux sur le Seigneur ; j'attendrai Dieu mon Sauveur, et mon Dieu m'écouterà.

mal, il y a des mains pour le bien faire » ; sa note vaut mieux : on ne fait bien que le mal ; le bien ne se fait pas du tout. — *Princeps postulat et judex in reddendo est.* Le prince demande et le juge indique son prix pour rendre son jugement en faveur du prince et contre l'innocent ou le petit qu'on veut dépouiller. — *Magnus locutus est...* Le juge n'a plus de scrupule dès qu'il s'agit de faire plaisir à un grand. — *Et conturbaverunt eam.* Ils troublent ainsi l'état par leurs injustices et leurs pillages. Litt. « ils ourdissent cela ensemble ». Expression très heureuse pour signaler leurs intrigues.

4. — *Qui optimus in eis est, quasi paliurus.* Le meilleur d'entre eux est pire que la ronce. הדק est une espèce d'épine ; suivant quelques-uns le Solanum pomiferum ; mais cette identification repose sur un rapprochement avec l'arabe qui semble impossible ; d'après Prov. xv, 30, on voit que la plante désignée ici était employée pour faire des haies. — *Qui reclus, quasi spina de sepe.* בוסוכה, une haie d'épines. Les LXX s'éloignent considérablement du sens de l'original et de celui de la traduction latine. — *Dies speculationis tuæ.* ביצפיק, « de tes gardes », c'est-à-dire, le jour prédit par tes prophètes. Le prophète est en effet en sentinelle pour signaler l'approche du jour de Jéhovah ; Cfr. Is. xxi, 6 ; Jér. vi, 17. — *Visitatio tua...* Ce jour est identique avec celui où tu devras rendre compte de tes crimes, avec le jour du châtimement. — *Nunc erit vastitas eorum.* C'est ce jour où seront punis les juges, les

grands, mentionnés au verset précédent. LXX (qui changent complètement le sens de tout ce passage) γυν ἔσονται κλαυθμοὶ αὐτῶν.

5. — La description de la corruption morale continue sous la forme d'un avertissement empreint de défiance. Tout est si mauvais qu'il ne faut pas se fier même à ses plus proches. — *Amico.* רע, celui avec qui la vie fait avoir des rapports. — *Nolite confidere in duce.* Litt. « ne vous confiez pas à un familier ». אורר, que la Vulgate, après les LXX, traduit par chef, est en effet employé dans ce sens, Gen. xxxvi, 45 et suiv., Exod. xv, 45 ; mais il a ici le sens d'ami ; Cfr. Prov. xvi, 28, xvii, 9 ; le contexte l'exige en effet. — *Ab ea quæ dormit...* Devant même son épouse il ne faut pas parler de peur de trahison.

6. — *Filius contumeliam facit patri.* Le fils injurie son père, le traite de fou, כינוי, comme Deut. xxxii, 6, 15. Mais, dit Cheyne, il serait déraisonnable de conclure de là que le Deutéronome a été écrit au temps de Michée ; car le mot se retrouve dans Jérém. xiv, 21 ; Nah. iii, 6. — *Inimici hominis domesticus ejus.* Cfr. pour tout ce verset, Matth. x, 35, 36. Il est appliqué par Notre-Seigneur à l'époque qui précédera sa venue.

7. — Cette confession des fautes est suivie de la profession de foi du peuple de Dieu humilié. — *Ego autem ad Dominum aspiciam.* Quoique toute charité et toute fidélité aient disparu parmi les hommes, et que le jour du châtimement arrive, l'assemblée des fidèles ne perd pas sa confiance dans le Seigneur, mais

8. O mon ennemie, ne te réjouis pas de mon sort, parce que je suis tombée : je me relèverai après que je me serai assise dans les ténèbres ; le Seigneur est ma lumière.

9. Je supporterai la colère du Seigneur, parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il juge ma cause, et qu'il prenne ma défense. Il me rendra à la lumière, je verrai sa justice.

10. Mon ennemie verra, et elle sera couverte de confusion, elle qui me dit : Où est le Seigneur ton Dieu ? Mes yeux la verront, et elle sera foulée aux pieds comme la boue des rues.

11. Le jour vient où tes murs seront rebâtis : en ce jour la loi s'étendra au loin.

8. Ne læteris, inimica mea, super me, quia cecidi : consurgam, cum sedero in tenebris, Dominus lux mea est.

9. Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei, donec causam meam judicet, et faciat judicium meum : educet me in lucem, videbo justitiam ejus.

10. Et aspiciet inimica mea, et operietur confusione, quæ dicit ad me : Ubi est Dominus Deus tuus ? Oculi mei videbunt in eam : nunc erit in conculcationem ut lutum platearum.

11. Dies, ut ædificentur macerix tuæ : in die illa longe fiet lex.

elle recourt à lui comme à son espoir, et elle se console dans l'espérance qu'elle sera écoutée et préservée de la destruction. Pour le mot « aspiciam », אִסְפִּיחַ, Cfr. Ps. Lxv, 7. — *Expectabo Deum Salvatorem meum.* C'est Dieu seul qui peut en effet sauver son peuple ; Cfr. Ps. xxvi, 9 ; Is. xvii, 40. — *Audiet me Deus meus.* Dieu exaucera mes prières. Le peuple exprime ainsi son espérance profonde.

8. — *Ne læteris... quia cecidi.* Les ennemis d'Israël, représentés par Assur au temps de Michée, n'ont pas à se réjouir sur le sort d'Israël ; la chute de la nation en effet n'est pas définitive, et sans remède. — *Consurgam,* l'espoir est fermement exprimé. — *Cum sedero... Dominus lux mea est.* Dieu est la lumière dans l'obscurité, c'est-à-dire la salut dans le malheur ; Cfr. Ps. xxvi, 4, xcvi, 44, cxi, 4 ; Is. ix, 1 ; xlii, 7.

9. — *Iram Domini portabo,* les châtiments infligés par Dieu au peuple à cause de ses péchés. — *Quoniam peccavi ei.* Rien de plus mérité et de plus juste. — *Donec causam meam judicet.* Quand le peuple aura subi son châtiement, Dieu prendra sa cause en main contre ses ennemis ; Cfr. Ps. xlii, 1. — *Et faciat judicium meum ;* Cfr. Ps. ix, 4, 5. Si Dieu livre son peuple au pouvoir de ses ennemis, les nations du monde, c'est à cause de ses péchés. En détruisant les royaumes d'Israël et de Juda, et en emmenant leurs habitants en exil, ces nations accomplissent la volonté de Dieu. Mais elles ne reconnaissent pas qu'elles ne sont que des instruments

dans la main du Seigneur ; elles attribuent leur succès à leur propre puissance ; elles vont même plus loin : elles visent à la destruction d'Israël, et méprisent le Dieu vivant ; Cfr. Is. x, 3-15 ; Habac. i, 11. Elles violent donc ainsi les droits d'Israël. Le Seigneur est alors obligé de prendre en main la cause de son peuple contre les païens, et d'assurer les droits d'Israël en renversant les puissances païennes du monde, Keil. — *Educet me in lucem.* V. le §. 8. — *Videbo justitiam ejus.* Le peuple jouira encore des bienfaits du Dieu. Sur le sens de רָאָה, V. Ps. xxi, 48.

10. — *Et aspiciet inimica mea.* Les ennemis verront, c'est-à-dire, seront désappointés en voyant qu'ils ne peuvent complètement détruire Israël. — *Et operietur confusione.* Cfr. Abd., §. 40. — *Ubi est Dominus Deus tuus ?* « Estimans Jerusalem post vulnera non posse sanari ». S. Jérôme. Cfr. Joël, ii, 47 ; Ps. xli, 4 ; Lxxviii, 40, cxiv, 2. — *Oculi mei videbunt in eam.* Ce sera maintenant à Israël de voir avec plaisir la chute de ses ennemis. Cfr. §. 9. — *Nunc erit...* Ils seront foulés aux pieds des vainqueurs ; Cfr. Is. x, 6 ; Zach. x, 5.

11. — *Dies, ut ædificentur macerix tuæ.* Les jours reviennent où tes murailles seront relevées. Le prophète s'adresse à Sion, Cfr. iv, 8, considérée comme le centre et la représentante du royaume de Dieu. Cfr. des comparaisons analogues, Is. v, 4-7, xxvii, 2-4 ; Ps. Lxxix, 9, 40 ; Amos, ix, 41. Lxx, qui ne conservent rien du sens : ἡμέρα ἀλοιφῆς πλίνθου, ἐξάλειψις σου ἡ ἡμέρα ἐκείνη. — *In die*

12. In die illa et usque ad te veniet de Assur, et usque ad civitates munitas, et a civitatibus munitis usque ad flumen, et ad mare de mari, et ad montem de monte.

13. Et terra erit in desolationem propter habitatores suos, et propter fructum cogitationum eorum.

14. Pasce populum tuum in virga tua, gregem hereditatis tuæ, habitantes solos in saltu, in medio Carmeli : pascentur Basan et Galaad juxta dies antiquos.

illa longe fiet lex. La loi de l'ennemi s'éloignera, tu ne seras plus soumise à sa tyrannie. Tel est le sens donnée à פקדון par le Targum, Pagnin, Rosenmüller, Hengstenberg, Hitzig, Caspari, Reuss, Cheyne, supposent au contraire qu'il signifie les frontières du royaume et qu'il annonce leur glorieuse extension. Pour Keil, c'est la loi qui sépare Sion de tous les peuples qui sera violée par l'invasion des païens qui se précipiteront sur le royaume de Dieu. C'est bien subtil. La première des explications que nous avons rapportées semble préférable.

12. — Jérusalem sera comme la capitale du monde nouveau, elle acquerra une nouvelle splendeur, et de tous côtés les peuples y afflueront. Les païens qui chercheront le Dieu de Sion et sa loi viendront à Israël, revenu à Dieu et rétabli dans la puissance. Il y a donc là une figure de l'Eglise. — *Usque ad te veniet de Assur.* Assur est, à l'époque du prophète, un des plus puissants empires du monde ; il symbolise donc la conversion des païens. — *Et usque ad civitates munitas.* Litt. « et depuis les cités de Mazor », c'est-à-dire, de l'Egypte. Cette puissance est mentionnée pour le même motif que l'Assyrie. מצור, Mazor, est le nom de l'Egypte ; Cfr. IV Rois, xix, 24 ; Is. xix, 6. Ce nom lui a été donné à cause de sa position très fortifiée. V Bochart, Phaleg, iv, 24. — *Et a civitatibus munitis.* Litt. « et depuis l'Egypte ». Les LXX rendent Mazor par Tyr, ils ont lu probablement Mizzor. — *Usque ad flumen.* L'Euphrate, comme l'explique bien le Targum ; Cfr. Jérém. ii, 48. — *Et ad mare de mari.* Non pas de la mer Morte à la Méditerranée, mais d'une mer jusqu'à l'autre, c'est-à-dire, de l'Orient jusqu'au couchant. — *Ad montem de monte.* Du Liban jusqu'au Sinaï ; Cfr. Jos. i, 4 ; Joël, iv, 20. Une interprétation plus large semble préférable, comme dans les

12. En ce jour-là on viendra de l'Assyrie à toi et jusqu'à tes villes fortes, et de tes villes fortes jusqu'au fleuve, d'une mer à l'autre, et des montagnes aux montagnes.

13. Et la terre sera désolée à cause de ses habitants, pour les punir de leurs pensées criminelles.

14. Pais, conduis avec ta verge ton peuple, le troupeau de ton héritage qui habite à l'écart, dans une forêt, au milieu du Carmel. Les troupeaux paîtront dans Basan et Galaad, comme aux anciens jours.

mots précédents. Les montagnes, dans l'idée des Hébreux, sont les bornes de la terre ; Cfr. Is. lx, 5 et plus haut, iv, 4, 2.

13. — *Terra erit in desolationem propter habitatores suos.* Après cette promesse, Michée, comme les autres prophètes, revient aux menaces. Il faudra d'abord subir l'invasion étrangère, à cause des nombreux crimes qui ont été commis ; Cfr. Is. xxiv, 5. — *Propter fructum cogitationum eorum.* Israël doit récolter ce qu'il a semé, Cfr. Ps. lviij, 42 ; Is. iii, 40. Il est difficile d'appliquer ce verset aux peuples hostiles à Israël.

14. — Une prière à Dieu va conclure ce chapitre. Au nom du peuple le prophète demande l'accomplissement des promesses qui lui ont été faites. — *Pasce populum tuum in virga tua.* Il prie Dieu de vouloir bien désormais gouverner lui-même son peuple ; sur l'image, Cfr. v, 3 ; Ezéch. xxxiv, 43 ; Ps. xxii, 4, et surtout Ps. xciv, 7. — *Habitantes solos.* Litt. « qui habite à l'écart ». Cette expression, dit Reuss, se rencontre assez souvent, Nomb. xxiii, 9 ; Deut. xxxviii, 28 ; Jérém. xv, 47, xlix, 34, pour exprimer l'idée que la séparation d'Israël avec le reste du monde est la cause de sa sécurité. Plus Israël en effet sera détaché des nations, plus il sera uni à son Dieu. — *In saltu, in medio Carmeli.* Le Carmel abondait en bois et en paturages ; Cfr. Amos, i, 2. Le bois servira à mettre le troupeau à l'abri du monde qui l'entoure, en le cachant à sa vue. On ne pense pas aux bêtes sauvages qui peuvent avoir leur résidence dans la forêt parce qu'Israël est protégé contre elles par son divin pasteur. — *Pascentur Basan et Galaad.* Les paturages de Basan étaient aussi célèbres que ses forêts. En langage poétique les gras taureaux de Basan devinrent un symbole de l'aristocratie orgueilleuse et impitoyable d'Israël ; Ps. xxi, 42 ; Amos, iv, 4. Galaad était fameux

15. Je lui ferai voir des merveilles comme au jour de sa sortie du pays d'Égypte.

16. Les nations verront, et elles seront confondues malgré toute leur puissance. Les peuples mettront leur main sur leur bouche, et leurs oreilles seront sourdes.

17. Ils lècheront la poussière comme les serpents, ils seront épouvantés dans leurs maisons, comme les reptiles de la terre. Ils trembleront devant le Seigneur notre Dieu, et ils te craindront.

15. Secundum dies egressionis tuæ de terra Ægypti ostendam ei mirabilia.

16. Videbunt gentes, et confundentur super omni fortitudine sua: ponent manum super os, aures eorum surdæ erunt.

17. Lingent pulverem sicut serpentes, velut reptilia terræ perturbabuntur in ædibus suis. Dominum Deum nostrum formidabunt, et timebunt te.

à cause de son bétail, Nomb. xxxii. 4; I Paral. v, 9. Le Carmel, Basan et Galaad indiquent tout le territoire qu'Israël avait reçu en partage, et non seulement le territoire du royaume des dix tribus. Si les districts appartenant au royaume de Juda ne sont pas mentionnés, c'est, dit Keil, parce que ce royaume ne possédait pas de régions boisées abondantes en herbages semblables à ceux qui sont nommés ici. La prière est faite en effet au nom d'Israël tout entier, ou plutôt au nom du reste de la nation qui a échappé au jugement, et qui formera un troupeau uni sous le Messie, Cfr. v, 2; Is. xi, 13; Ezéch. xxxvii, 15 et suiv. — *Juxta dies antiquos.* Les temps de Moïse et de Josué, alors qu'Israël fut mis en possession de la terre promise, ou ceux de David, période idéale de l'histoire d'Israël, ou ceux de Salomon, qui donna au royaume ses limites les plus étendues, III Rois, v, 5. « Quia bonus pastor est, et virga ejus ob hoc percudit ut emendet, meliora sermo propheticus pollicetur, et dicit: In medio Carmeli pascentur Basanitidem et Galaaditin, juxta dies æternitatis, et juxta dies egressionis tuæ ex Ægypto. Carmelus interpretatur scientia circumcisionis: Basanitis confusio, et Galaad transmigrationis testimonii. Populus ergo Dei, et oves pascuæ ejus, quæ prius pascebantur absque grege Domini, et extra Ecclesiam ejus, in saltu versabantur errorum, postea transferentur ad notitiam veræ circumcisionis, et servient Deo in spiritu, et gloriabuntur in Domino, et non in carne confident, et erunt vera circumcisio, et non concisio. Cumque pasti fuerint spirituali circumcisione, intelligentes peccata pristina, confundentur in vitiis suis, et erubescunt, et erunt in confusione quæ ducit ad vitam, Eccl. iv, quia est et alia confusio quæ ducit ad mortem, in qua habitavit quondam Og, rex Basan, siquidem Basan interpretatur confusio :

de qua confusione pessima et Dominus re-promittit liberaturum se populum suum: Dixit Dominus: Ex Basan convertam, convertam de profundo maris, Psal. lxxvii, 23. Cumque scierimus veram circumcissionem, et confusi fuerimus super peccatis nostris, tunc erimus in Galaad, quæ interpretatur transmigrationis testimonii, in Ecclesia Christi, ad quam testimonia Legis et Prophetarum eloquia transcenderunt, et hoc fiet nobis secundum dies antiquos, secundum dies quando egressi sumus de terra Ægypti, de quibus Moyses dicit: Recordamini dies æternitatis, Deut. xxxii, 7, non dies hujus sæculi, qui appellantur mali, sed dies perpetuos. Recordatur autem dierum æternitatis, qui non aspiciunt præsentia, surrexitque cum Christo, et sedet cum eo in cœlestibus, jam mente præsumens se de diebus præsentis sæculi liberatum ». S. Jérôme.

15. — Le Seigneur répond à cette prière en promettant, dans sa miséricordieuse bonté, plus qu'Israël ne demande. — *Secundum dies egressionis tuæ... mirabilia.* Dieu fera en faveur de son peuple des miracles plus grands que ceux qu'il a accomplis lors de la sortie d'Égypte où la protection qu'il accorde à Israël a éclaté d'une manière si extraordinaire; Cfr. Ezéch. xx, 33, 36.

16. — *Videbunt... fortitudine sua.* Ils seront honteux en voyant tous leurs actes frappés d'impuissance par les miracles que produit la vertu du Très-Haut, Cfr. Ezéch. xxxii, 30. — *Ponent manum super os.* Cfr. Jug. xviii, 49; Job, xxi, 5. — *Aures eorum surdæ erunt.* Leur consternation sera telle qu'ils n'entendront plus rien de ce qu'on leur dira; Cfr. I Rois, iii, 44.

17. — *Lingent pulverem sicut serpentes.* Pour témoigner ainsi de leur servitude; Cfr. Ps. lxxi, 9; ils ramperont comme des serpents, qui mangent la terre, Gen. iii, 4; Is.

18. Quis Deus similis tui, qui auferens iniquitatem, et transis peccatum reliquiarum hereditatis tuæ? Non immittet ultra furorem suum, quoniam volens misericordiam est.

Jer. 10, 6; Act. 10, 43.

19. Revertetur, et miserebitur nostri : deponet iniquitates nostras, et projiciet in profundum maris omnia peccata nostra.

20. Dabis veritatem Jacob, misericordiam Abraham : quæ jurasti patribus nostris à diebus antiquis.

18. Quel Dieu est semblable à toi, qui effaces l'iniquité, et qui oublies le péché du reste de ton héritage? Il ne répandra plus sa fureur parce qu'il se plaît à faire miséricorde.

19. Il aura de nouveau pitié de nous, il détruira nos iniquités, et il jettera tous nos péchés au fond de la mer.

20. Tu donneras la vérité à Jacob, la miséricorde à Abraham; tu l'as juré à nos pères dans les jours anciens.

LXV. 25. — *Velut reptilia terræ.* נחלי, comme Deut. xxxii, 24. — *Perturbabuntur in ædibus suis.* Effrayés, ils sortiront de leurs réduits, où ils ne se croient plus en sûreté. Dieu saura bien les trouver, n'importe où ils essayent de se cacher. — *Dominum Deum nostrum formidabunt.* Ils comprendront que le Dieu d'Israël seul est capable de les secourir; Cfr. Os. iii, 5. — *Et timebunt te.* Litt. « ils craindront de toi ». Cfr. Jér. x, 7. D'après quelques commentateurs ces mots seraient dits au sujet des Hébreux; Cfr. Deut. xxviii, 40.

18. — Le prophète, ému à la vue des bienfaits promis par Dieu à son peuple, laisse échapper une exclamation de joie. — *Quis Deus similis tui.* Cfr. Exod. xv, 11. כִּי־אֵל rappelle le nom de Michée; il est pourtant fort douteux que le prophète ait voulu ici faire un jeu de mots sur son nom. — *Qui auferens iniquitatem.* Non seulement le péché, mais encore le châtiment du péché; Cfr. Exod. xxxiv, 7; Nombr. xiv, 18. — *Et transis.* LXX υπερβαίνων. Dieu passe par dessus les péchés de son peuple, comme s'il ne les voyait pas; Cfr. Amos, vii, 8. — *Reliquiarum hereditatis tuæ.* Ceux du peuple qui auront échappé au châtiment et seront reve-

nus à Jéhovah. — *Non immittet ultra furorem suum.* Il ne sera pas implacable; Cfr. Ps. cix, 9. Litt. « il ne conserve pas éternellement sa colère ». LXX : οὐ συνέχευεν εἰς μακρότιον...

19. — *Revertetur et miserebitur nostri.* Il aura encore pitié de nous. Le verbe שׁוּב, joint à un autre verbe, indique simplement la répétition d'une action; il doit donc se traduire par de nouveau. Cfr. Jug. xix, 7; Ezéch. viii, 15, etc. — *Deponet iniquitates nostras.* ויכריש, il les foulera aux pieds pour ne plus les voir, pour les oublier à jamais. — *Projiciet in profundum maris...* Belle image de l'oubli absolu et du pardon complet. Cfr. Is. xliii, 25.

20. — *Jacob... Abraham.* Ces deux noms sont mentionnés ici comme représentants et chefs de toute leur famille; Cfr. Is. xli, 8. — *Quæ jurasti a diebus antiquis.* Cfr. Gen. xxii, 16; Deut. xxx, 1-4. Ces mots par lesquels Michée clot son livre tout entier, ont pour parallèle dans le Nouveau Testament, selon la juste remarque d'Hengstenberg et de Keil, un passage de S. Paul, Rom. xi, 33-36. Le mystère que l'apôtre nous fait connaître, ibid. 25 et suiv., nous fait voir l'objet et le but des voies de Dieu envers son peuple.